

Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ?

Etat des lieux et analyse des projets français

Février 2016

Étude réalisée pour le compte de l'ADEME par : *Groupement Médiation & Environnement, Olivier Gilbert, Fabien Reix*
N° de contrat : 1410 C 0026

Coordination technique : Albane GASPARD – **Direction\Service** : Service Economie et Prospective



RAPPORT FINAL

REMERCIEMENTS

Nous adressons de vifs remerciements à tous les porteurs de projet, aux participants au *focus group*, ainsi qu'à l'ensemble de nos interlocuteurs pour leurs réponses à nos sollicitations.

Merci également aux membres du Comité de pilotage pour leur disponibilité et la grande attention qu'ils ont portée à ces travaux, et une pensée spéciale à Paul-Jean Couthenx, défricheur pour l'ADEME du sujet dont cette étude s'est emparée.

Membres du comité de pilotage :

Paul-Jean COUTHENX

Samy GUYET, ADEME

Antoine FONTAINE, Laboratoire PACTE

Jean-Pierre HARINCK, ADEME

Mila GALIANO, ADEME

Nadège NOISETTE, ADEME

Marie-Laure GUILLERMINET, ADEME

Andreas RUDINGER, IDDR

Lionel GUY, ARENE Ile de France

CITATION DE CE RAPPORT

Devisse, Jean-Stéphane ; Gilbert, Olivier ; Reix, Fabien (2016) *Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ?* – Rapport final. ADEME. 80 pages.

AUTEURS

Cette étude a été réalisée par un groupement associant :

- La scop Médiation & Environnement, mandataire du groupement, représenté par son directeur-associé Jean-Stéphane DEVISSE
- Olivier GILBERT, expert Climat-Air-Energie
- Fabien REIX, sociologue

Analyse, interprétation et recommandations relèvent de la stricte responsabilité du prestataire, et n'engagent nullement celle du commanditaire de l'étude pas plus que celle des différents interlocuteurs.

Mandataire du groupement : **Médiation & Environnement**

Société coopérative et participative affiliée à la Confédération Générale des SCOP

Siège social : La Mercerie F-72800 Savigné-sous-Le Lude

Tél : +33 (0)2 43 45 27 25 – Fax +33 (0)2 43 45 84 33

contact@mediation-environnement.coop – www.mediation-environnement.coop

siret 431 285 626 00013 – APE/NAF 7112 B



SUR LE MEME THEME

ARENE (2016), [Projets d'énergie renouvelable participatifs et citoyens - retours d'expériences](#)

ADEME (2016), [Etude du cadre législatif et réglementaire applicable au financement participatif des énergies renouvelables](#)

Ce rapport est accompagné d'une Annexe 4 – Cas d'étude, consultable séparément

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Table des matières

Résumé pour les décideurs	4
Contexte et objectifs généraux	4
Etat des lieux des projets d'ENR participatifs en 2015.....	5
Les processus sociaux à l'œuvre autour des projets d'ENRp	6
Recommandations.....	8
1. Présentation générale de l'étude	10
1.1. Objectif général de l'étude.....	10
1.2. Méthodologie.....	10
1.3. Phasage de l'étude.....	16
2. Qu'est-ce qu'un projet d'ENR participatif ?	17
2.1. Une définition encore en évolution	17
2.2. Les définitions utilisées dans cette étude	19
3. Etat des lieux des projets d'ENR participatifs en 2015	20
3.1. Des projets concentrés dans trois ensembles régionaux.....	20
3.2. Des projets majoritairement en cours	21
3.3. Le solaire et l'éolien en tête des énergies concernées	23
3.4. Des puissances installées représentant encore une très faible proportion de la puissance installée des ENR en France	24
3.5. Des formes juridiques dominées par les SAS et les SCIC.....	25
3.6. L'ouverture du capital comme premier critère de qualification du participatif	26
4. Etudes de cas : présentation succincte	27
4.1. SEML TEPOS de la Haute Lande	28
4.2. Parc éolien d'Hescamps.....	30
4.3. Parc éolien de La Limouzinière	32
4.4. Plaine Sud Energie.....	34
4.5. HydroRenage	36
4.6. Association syndicale libre ACACIA	38
5. Analyse	40
5.1. Le lancement du projet : qui, pourquoi, comment ?	40
5.2. Le déploiement du projet.....	51
5.3. Leviers et freins identifiés en cours d'étude	59
6. Recommandations	60
Sigles et acronymes	78

Résumé pour les décideurs

Contexte et objectifs généraux

Les projets d'énergie renouvelable participatifs (ENRp) ont considérablement gagné en visibilité en France au cours de ces dernières années. Tandis que des expériences pionnières se sont structurées autour des réseaux associatifs et des fonds d'investissement spécialisés, de nombreuses initiatives font appel au financement participatif en capital auprès des particuliers et/ou émanent de collectivités désireuses de prendre en main leur « destinée énergétique ».

L'objectif de cette étude est d'améliorer la compréhension des processus sociaux à l'œuvre autour des projets d'ENR participatives.

Plus spécifiquement, l'étude vise à :

- Qualifier le **jeu d'acteurs** autour des projets (quelles sont les parties prenantes ? qui sont les porteurs de projet, quelles sont leurs motivations ? Qui décide de quoi et comment ?)
- Exposer les **ressources** dont disposent ces derniers (notamment en termes de compétences techniques, financières ou de gestion de projet), et s'ils s'appuient sur des réseaux existants (techniques, financiers, associatifs),
- Décrire le travail de **mobilisation**, les processus de **dialogue territorial** mis en œuvre par les porteurs de projet, ainsi que la manière dont se négocient les partenariats entre groupes de citoyens et partenaires institutionnels et privés,
- Explorer la manière dont la **redistribution des bénéfices** contribue à la dynamique territoriale et plus largement, à la prise en compte de la transition énergétique au plan local, au-delà d'une simple production d'ENR.

Méthodologie

La conduite de l'étude repose sur plusieurs phases qui s'échelonnent de septembre 2014 à février 2016.

La **Phase 1 (Cadrage)** a permis de réaliser un premier inventaire des projets d'ENRp en France.

Le périmètre retenu dans le cadre de cette étude comprend tous les types de projets en cours, du moment où ceux-ci possèdent une existence publique minimale (une annonce faite en public, par exemple), et va jusqu'à l'équipement en service.

La définition de « participatif » retenue pour ce recensement est « projet pour lequel des particuliers ont pu s'investir de manière très large : dans son financement, son montage et/ou dans sa gouvernance en cours de fonctionnement. Les projets peuvent avoir été initiés par des citoyens, des développeurs professionnels et/ou des collectivités. »

La **Phase 2 (Enquête auprès des porteurs de projets)** s'est attachée à recueillir les réponses au questionnaire électronique envoyé, au printemps 2015, aux 157 projets d'ENRp identifiés précédemment comme participatifs ; auxquels sont venus s'ajouter 6 nouveaux projets de méthanisation participatifs (type d'énergie jusque-là exclu de l'étude) intégrés à l'étude à compter de l'hiver 2015, portant le total des projets d'ENRp identifiés à 163.

A l'issue des deux phases de passation (printemps et hiver 2015), 120 questionnaires auto-administrés en ligne ont été remplis (soit un taux de retour de 73%) et ont permis l'exploitation des résultats statistiques visant à caractériser ces 120 projets.

S'il est certain que plusieurs projets ont pu échapper au recensement initial, ce chiffre de 163 projets ENRp représente un ordre de grandeur certainement assez fidèle à la réalité du fait des nombreux recoupements effectués.

La **Phase 3 (Etude de cas)** a investigué en profondeur les 6 projets d'ENR participatifs choisis parmi les précédents :

- *SEML TEPOS de la Haute-Lande* (région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, département des Landes) : solaire photovoltaïque (PV) et thermique, projet éolien en cours
- *Parc éolien d'Hescamps* (région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, département de la Somme)

- *Parc éolien de la Limouzinière* (région Pays de la Loire, département de la Loire-Atlantique)
- *Plaine Sud Energies* (région Normandie, département du Calvados) : solaire PV
- *HydroRenage* (région Rhône-Alpes-Auvergne, département de l'Isère) : hydroélectricité
- *Association syndicale libre ACACIA* (région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, département des Ardennes) : biomasse forestière.

Leur sélection visait à étudier des cas aussi divers que possible (sources d'énergie, montages juridiques, répartition régionale). Ces études de cas ont permis d'engranger un matériel sociologique important.

Etat des lieux des projets d'ENR participatifs en 2015

Des projets concentrés dans trois ensembles régionaux. La répartition géographique des projets montrait à date d'enquête une forte proportion de projets ENRp dans trois ensembles régionaux : Bretagne-Pays de la Loire, Rhône-Alpes-Auvergne et Languedoc-Roussillon-Provence-Alpes-Côte d'Azur. De nombreux départements connaissent cependant une émergence de projets.

Des projets majoritairement en cours. Toujours en date d'enquête, 36% des projets étaient mis en service et 57% en cours de réalisation ou de développement.

Le solaire et l'éolien en tête des énergies concernées. Pour près des trois-quarts (74%) il s'agit d'énergie solaire et éolienne. Les autres ENR, sans être marginales, montrent des conditions d'accès à la ressource plus difficiles (hydroélectricité 6%, biomasse 4% et géothermie 2%), ou une autre logique de montage de projets, comme la méthanisation (5%) qui met en œuvre un processus davantage collaboratif que participatif). Enfin dans 9% des cas, il s'agit de projets qui développent plusieurs types d'énergie mais dans lesquels on retrouve toujours du solaire.

Lorsque ces projets d'ENRp valorisent l'énergie éolienne, c'est de grand éolien dont il s'agit. Ces **projets éoliens**, d'une puissance moyenne de 9 mégawatts (MW) (soit un bouquet de 5 à 8 machines), sont comparables aux projets conventionnels. Cela peut s'expliquer par le fait que plusieurs de ces projets participatifs associent des développeurs privés, quand ces derniers n'en sont pas à l'initiative.

La puissance moyenne installée en **solaire PV sur toiture** place le participatif dans une catégorie de projets clairement collectifs. Si l'on raisonnait par équivalence, les 263 kilowatts (kW) en moyenne par projet représenteraient 29 installations individuelles de 9 kilowatts-crête (kWc).

Des puissances installées représentant encore une très faible proportion de la puissance installée des ENR en France. Au final, que « pèse » la production cumulée de tous ces projets, dont on a vu qu'une majorité était encore en développement à la date de l'enquête ?

- Pour l'**éolien**, une puissance de **260 MW**, soit 3% de la puissance totale installée en France à la même date, ou encore une production moyenne de 520 000 MWh (consommation annuelle d'environ 430 000 habitants hors chauffage et eau chaude sanitaire).
- Pour le **photovoltaïque**, une puissance de **38 MWc** soit 0,7% de la puissance totale installée en France (chiffres provisoires 2014 / Source SOeS), soit une production moyenne de 38 000 MWh (consommation annuelle de 30 000 hab. hors chauffage et eau chaude sanitaire).

Des formes juridiques dominées par les SAS et les SCIC. Les structures porteuses de projets d'ENRp présentent une variété de formes juridiques de laquelle se détachent deux catégories :

- Les Sociétés par Actions Simplifiées (37%)
- Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (24%)

Cette prépondérance semble assez logique dans la mesure où les statuts des SAS permettent une souplesse de fonctionnement. Les SCIC, quant à elles, sont créées dans l'objectif de permettre l'adhésion des collectivités. Pour les nouveaux projets, cette distinction historique entre les SAS et les SCIC s'estompe progressivement depuis les récentes évolutions réglementaires.

L'ouverture du capital comme premier critère de qualification du participatif. A la question *En quoi ce projet peut-il être considéré comme participatif ?* les répondants plébiscitent les canons de la participation tels qu'observés dans la bibliographie : ouverture au capital, gouvernance collégiale, redistribution des bénéfices, prise en considération des points de vues des parties prenantes. 90% des répondants au

questionnaire citent « un capital ouvert pour tout, ou partie, à des parties prenantes » pour expliquer le caractère participatif de leur projet.

Les processus sociaux à l'œuvre autour des projets d'ENRp

Qui sont les initiateurs des projets et quelles sont leurs motivations initiales ?

Les acteurs **les plus cités comme étant à l'origine du projet** sont les suivants : une association (32%), un développeur privé (29%), un collectif d'habitants (28%). La stabilisation de ce « premier cercle » permet alors d'envisager le montage du projet grâce aux compétences initiales et aux ressources complémentaires. Dans tous les cas étudiés, le « premier cercle » définit assez rapidement la structuration juridique de son assemblage et engage le dialogue des parties prenantes. **Les collectivités, également présentes parmi les acteurs à l'origine du projet** selon 22% des répondants, sont des cibles prioritaires : les initiateurs se tournent très rapidement vers les élus pour obtenir de ces derniers un « consentement à continuer ».

Lorsque la collectivité est à l'initiative, elle peut avoir un effet d'entraînement non négligeable. Dans l'un des cas étudiés, les habitants rencontrés ne se seraient pas lancés tout seuls. Dans un autre, la présence de la collectivité joue le rôle de tiers de confiance pour l'accès au financement bancaire.

Les initiateurs des projets étudiés montrent des **profils très différents** : deux représentants de collectivités, un groupe d'agriculteurs, un groupement d'investisseurs dans les ENRp actifs au plan national, une SAS de type coopératif, un groupe d'habitants. Motivations collectives, convictions personnelles et compétences professionnelles se croisent dans tous les cas étudiés. S'il fallait profiler ces porteurs de projets en quelques mots : investis dans le collectif, engagés à titre personnel et entrepreneurs dans leur territoire.

Si leurs **motivations initiales pour le projet** prennent justement racine dans le territoire, le choix de développer des ENR n'est pas forcément l'objectif premier : dans 4 cas sur 6, il s'agit d'un moyen au service du développement endogène du territoire, un motif d'éducation populaire et de participation des citoyens à la transition énergétique.

Par ailleurs, la plupart des initiateurs de projet se placent d'emblée dans une perspective qui dépasse un seul projet : **92% d'entre eux prévoient de participer à un autre projet participatif dans le futur.**

Mobiliser des compétences complémentaires : un enjeu clé pour les initiateurs des projets

Si les initiateurs de projets d'ENRp n'ont pas forcément toutes **les compétences requises** pour mener à bien leur projet, ils sont nombreux à disposer de compétences importantes à titre personnel ou collectif (direction d'entreprise, montage de projet, comptabilité, communication, médiation locale, pédagogie, ingénierie de l'énergie...).

Les **compétences manquantes** les plus couramment citées concernent la structuration juridique des ENRp et plus largement l'ingénierie économique des projets, notamment les conditions et modalités de financement participatif.

Cette mobilisation des compétences manquantes se fait par le biais de 3 stratégies différentes qui ne s'excluent pas :

- **L'intégration de nouveaux acteurs** en capacité d'apporter ces compétences manquantes, par prestation de service ou par une relation structurante nouée avec un professionnel des ENR. Dans l'éolien notamment, ce type d'alliance prend une dimension centrale.
- La **formation** par recours à des prestataires ou intervenants externes,
- Le **rapprochement avec les réseaux d'ENRp**, qui jouent un rôle crucial dans l'appui aux porteurs de projet en leur fournissant à la fois une mine d'information et une source d'inspiration. Ceux-ci bénéficient alors de l'expérience d'autres projets (58% des répondants au questionnaire d'enquête déclarent s'en être inspirés). Cet apport se traduit fréquemment par un accompagnement direct sur le plan technique (60% des répondants) et financier (52% des répondants).

Les défis d'une double mobilisation de l'épargne et des citoyens

Passée l'étape du lancement du projet, le porteur se trouve face à deux défis à relever : la mobilisation de l'épargne et la mobilisation des citoyens.

La **mobilisation de l'épargne des particuliers** se révèle une dimension centrale puisque tous les projets étudiés en font état. Pour autant, cela n'est pas sans poser de difficultés : par exemple, dans un des cas étudiés, moins de 10% des fonds proviennent des habitants du territoire.

La **mobilisation des citoyens** constitue le second défi. Si l'enquête en ligne révèle que 90% des projets ont ouvert leur financement aux particuliers, rien ne dit cependant qu'il s'agit d'une mobilisation locale et surtout, une mobilisation locale au-delà de l'aspect financier. Or, lorsqu'on replace les ENRp dans une logique de territoire et *a fortiori* de transition énergétique, cette question de la mobilisation locale « hors financement » constitue un enjeu capital.

Selon les répondants à l'enquête en ligne, 72% des projets participatifs ont fait l'objet d'une **concertation lors du montage du projet**. Cette concertation prend la forme principale de réunions publiques ou de groupes de travail, les dispositifs de concertation mis en place rejoignant des formes traditionnelles couramment mises en œuvre par les développeurs professionnels.

La gestion des tensions autour des projets

La gestion des tensions autour des projets d'ENRp semble constituer un enjeu moins prégnant que dans nombre de cas « conventionnels ». 29% des répondants témoignent de tensions autour du projet. Ce « bon » chiffre peut s'expliquer par le fait que la majorité des projets d'ENRp en France actuellement sont des projets solaires à faible charge conflictuelle.

Aucun des 6 cas d'étude (dont trois projets éoliens) ne fait état de tensions particulières autour du projet.

La moitié des porteurs de projets de grand éolien ayant répondu au questionnaire (13 cas sur 26) et 2 cas de méthanisation sur 5 signalent la présence de tensions. Parmi ces tensions, sont principalement citées celles avec les associations d'opposants, les associations de protection de la nature ou encore des riverains préoccupés par une dégradation de leur environnement.

84% des répondants au questionnaire se déclarent d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle le caractère participatif constitue un levier d'intégration du projet localement. Les raisons évoquées sont les suivantes :

- Par le soutien des collectivités locales (8 fois sur 10)
- Par l'adhésion de la population (7 fois sur 10)
- Par une absence ou faible opposition au projet (6 fois sur 10).

L'examen des 6 cas d'étude aide à formuler quelques hypothèses pour expliquer la manière dont les projets d'ENRp agissent comme un levier d'intégration territoriale :

- Une bonne compréhension du territoire et de ses acteurs par les porteurs de projets participatifs qui sont souvent des « locaux ».
- Lorsque l'énergie n'est pas une fin mais un moyen, le projet de « faire quelque chose en rapport avec l'énergie » vient avant l'idée de développer telle ou telle technologie. Cette logique est donc bien différente de celui d'un développeur spécialisé dans une énergie et qui prospecte un territoire. Cette démarche permet peut-être un choix d'énergie plus proche des caractéristiques du territoire.
- En corollaire, au moins deux porteurs de projet adoptent une stratégie des « petits pas » en commençant par une technologie moins « clivante » que l'éolien.
- Une logique, enfin, de territoires « porteurs » semble se dessiner : dans plusieurs cas d'étude, ces projets participatifs sont développés dans des territoires où sont déjà en service d'autres projets ENR, voire d'autres projets ENRp.

Le caractère participatif d'un projet permet de consolider un premier cercle d'acteurs autour d'un projet, et notamment, pour 80% des répondants, il permet d'obtenir un appui des collectivités locales, alliées non négligeable. Le caractère participatif des projets hisse d'un cran la légitimité du porteur. Ce n'est plus (ou

plus seulement) une société privée qui cherche à faire ses affaires, mais un groupe de citoyens qui s'efforce de bâtir un projet collectif. Confrontée à une opposition locale, le participatif n'a pourtant guère d'arguments supplémentaires qui lui permettent d'affirmer sa suprématie. Face à des habitants regroupés dans une association « contre », il ne constitue en définitive qu'un autre groupe d'habitants « pour ». Or, chaque groupe de citoyens est légitime pour défendre son point de vue, c'est « légitimité contre légitimité ». Par ailleurs, l'étude a montré qu'il pouvait être difficile pour les porteurs de projet d'étendre la mobilisation territoriale au-delà du premier cercle d'acteurs.

Recommandations

Recommandation 1 : continuer à accompagner la dynamique des projets ENRp en France en outillant les réseaux qui la sous-tendent

L'efficacité des réseaux spécialisés dans la promotion de la transition énergétique et la participation des citoyens a été mise en lumière par cette étude comme un élément clé de la dynamique de développement des ENRp. Ces réseaux ont une fonction essentielle : le partage des informations, la mise en relation, le transfert de compétences. L'outillage qu'ils mettent à disposition est précieux. Ils multiplient les formations, interviennent auprès de l'ensemble des parties prenantes. Leur rôle est donc capital pour accompagner les porteurs de projets et susciter des vocations.

Il est donc nécessaire de sécuriser les ressources de ces réseaux afin de garantir leurs capacités opérationnelles.

En particulier, il semble nécessaire d'outiller les réseaux pour qu'ils puissent renforcer l'appui qu'ils apportent aux porteurs de projet sur les points suivants :

- Le montage juridique et financier : le périmètre des ENR participatives est marqué par la diversité des formes juridiques et des montages financiers. Les porteurs de projet interrogés dans le cadre de cette étude ont exprimé le besoin d'être plus appuyés sur ces questions lors du choix de la forme à adopter.
- La concertation et la gestion des conflits (voir recommandation 3)

Recommandation 2 : accompagner les parties prenantes des projets d'ENRp dans la mobilisation locale

Plusieurs porteurs de projet témoignent de la difficulté de mobiliser localement au-delà du premier rang des initiateurs. Il s'agit d'un enjeu crucial : une mobilisation élargie confère un surcroît de légitimité au projet ainsi qu'à ses porteurs, tout en préparant les étapes suivantes de mobilisation financière.

Si la mobilisation locale repose sur une connaissance approfondie du contexte territorial, il existe des invariants qui sont autant de conditions de réussite : par exemple la clarté de la présentation du projet proposé, le soin apporté à la communication, l'identification des personnes et organismes-relais susceptibles d'aider à diffuser l'information, etc.

Il paraît donc utile de mettre à disposition des porteurs de projets les éléments méthodologiques spécifiques à la mobilisation locale, peut-être au travers d'un guide pédagogique mais aussi sous une forme à définir de conseils personnalisés à l'appui, par exemple, d'un vivier d'experts mobilisables à distance (tutoriels adaptés, conférences via l'internet, etc).

Recommandation 3 : sensibiliser les porteurs de projets à la nécessité de la concertation et à la gestion des conflits

L'aspect « participatif » d'un projet ne permet cependant pas de garantir l'absence d'opposition.

Il reste par conséquent nécessaire de sensibiliser les porteurs de projet à la nécessité de la concertation et à la gestion des conflits, afin de leur permettre de mettre en œuvre des concertations autour de leurs projets, mais également leur permettre, le cas échéant, d'établir des partenariats avec des développeurs en capacité de mettre en œuvre de tels processus.

Recommandation 4 : apporter un appui spécifique aux projets qui allient production d'énergie et éducation populaire de l'énergie

Les projets d'ENRp se positionnent d'emblée sur deux registres : celui de la mobilisation de l'épargne disponible et de son « fléchage » vers la production d'énergie et celui de la sensibilisation aux enjeux énergétiques et l'implication des particuliers dans la transition énergétique.

Ce double registre est source de mobilisation. En effet, il est possible de s'adresser aux individus en tant qu'épargnant ou en tant que militant.

Il est cependant également une source potentielle de difficultés pour les projets qui mettent l'accent sur le registre citoyen. En effet, l'enjeu est alors de positionner la rémunération de l'épargne au plus juste : suffisamment attractive pour motiver l'épargnant, tout en conservant la possibilité de placer des fonds en réserve dans l'objectif de financer de nouveaux investissements. L'étude a souligné le besoin d'une formation spécifique des porteurs de projet sur cette question.

Par ailleurs, ces projets se heurtent à des défis spécifiques, comme, par exemple, l'absence de sensibilisation de la population sur les enjeux énergétiques ou le fait que le profil « militant » des porteurs de projet agisse dans certains cas comme un obstacle à une mobilisation plus large.

Ils nécessitent donc un appui spécifique, qui peut notamment passer par :

- La formation des porteurs de projet aux méthodologies d'animation territoriale et aux stratégies de mobilisation et de partenariats.
- La promotion de la mise en place de « petits projets » qui agissent comme un « premier pas » pour les acteurs du territoire tout en proposant une rentabilité à même de mobiliser des acteurs « non militants », afin de pouvoir créer un socle d'acteurs nécessaire au développement de projets plus importants, selon l'idée qu'« un projet en appelle un autre ».

Recommandation 5 : renforcer le rôle des collectivités locales dans le déploiement des projets d'ENRp dans leur diversité

L'étude a mis en lumière le rôle central des collectivités locales dans les projets, soit en tant qu'initiatrices, soit en tant que membre du « premier cercle » d'acteurs, soit encore, en tant qu'acteur bienveillant. Environ 60% des répondants au questionnaire mentionnent que le caractère participatif du projet a été un levier d'intégration locale grâce au soutien des collectivités locales.

Il est donc nécessaire d'inciter les collectivités à se saisir du levier de la loi TECV pour soutenir le développement des projets d'ENR participatifs.

Les collectivités territoriales ont également un rôle à jouer dans la gestion de la concurrence potentielle entre projets d'ENR sur leur territoire, voire de concurrence potentielle entre projets d'ENR participatives sous différentes formes.

Enfin, les collectivités sont particulièrement pertinentes pour inscrire les projets dans un projet de territoire qui permet d'allier production d'ENR et sobriété.

Il est donc nécessaire pour elles de monter en compétence sur le sujet afin de pouvoir se saisir au mieux des leviers législatifs mis à leur disposition.

En préalable, une analyse spécifique des attentes et des besoins des collectivités paraît nécessaire, dans l'objectif de les aider à cadrer au plus près leur rôle dans le déploiement des projets d'ENRp.

1. Présentation générale de l'étude

1.1. Objectif général de l'étude

Cette étude a pour objectif général **d'améliorer la compréhension des processus sociaux à l'œuvre autour des projets d'énergies renouvelables participatives.**

Plus spécifiquement, l'étude vise à :

- Qualifier le **jeu d'acteurs** autour des projets : quelles sont les parties prenantes ? Qui sont les porteurs de projet, quelles sont leurs motivations ? Qui décide de quoi et comment ?
- Exposer les **ressources** dont disposent ces derniers (notamment en termes de compétences techniques, financières ou de gestion de projet), et s'ils s'appuient sur des réseaux existants (techniques, financiers, associatifs).
- Décrire le travail de **mobilisation**, les processus de **dialogue territorial** mis en œuvre par les porteurs de projet, ainsi que la manière dont se négocient les partenariats entre groupes de citoyens et partenaires institutionnels et privés.
- Explorer la manière dont la **redistribution des bénéfices** contribue à la dynamique territoriale et plus largement, à la prise en compte de la transition énergétique au plan local, au-delà d'une simple production d'ENR.

Le contexte dans lequel elle se déroule est en pleine mutation. Les récentes adaptations réglementaires¹ stimulent la créativité des porteurs de projet et de l'ensemble des parties prenantes, conférant au champ d'étude un caractère éminemment dynamique. Le lecteur voudra bien considérer les résultats et analyses exposés ci-dessous comme l'expression d'un travail réalisé à un temps donné dont le matériel est susceptible de se densifier fortement à l'avenir.

1.2. Méthodologie

1.2.1. Recensement des projets et constitution d'une base de données

Réalisée à partir d'un travail initié par l'ADEME², un premier recensement a permis de dresser la liste des contacts des porteurs de projets ENRp avérés ou potentiels. L'essentiel de ce recensement a été réalisé fin 2014 (fin 2015 pour la méthanisation), par envoi de courriels aux têtes de réseaux suivis de relances téléphoniques et/ou emails directs.

La définition utilisée du terme « participatif » dans le cadre de ce recensement est la suivante :

Un projet participatif est : « ***un projet pour lequel des particuliers ont pu s'investir de manière très large : dans son financement, son montage et/ou dans sa gouvernance en cours de fonctionnement. Les projets peuvent avoir été initiés par des citoyens, des développeurs professionnels et/ou des collectivités*** »

Aucun seuil minimal au nombre requis de particuliers dans un projet n'a été imposé, cette base de données englobant un grand nombre de formes participatives.

Ce recensement a été complété par l'ensemble des sociétés publiques locales de production d'énergie, même si leurs projets ENR n'intègrent pas de citoyens dans le montage, la gouvernance ou l'intéressement. Cet ajout visait à répondre au souhait du Comité de pilotage de l'étude d'interroger le plus grand nombre possible d'acteurs publics.

¹ La Loi du 31 Juillet 2014 relative à l'*Economie Sociale et Solidaire* et La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

² Ce premier inventaire a été effectué par Paul-Jean Couthenx (ADEME 2013-2014)

D'un premier échantillon de 233 projets d'ENRp identifiés comme "potentiellement participatifs", nous en avons finalement retenus 165 comme "explicitement participatifs", une fois retirés ceux qui se sont dit "non concernés" ne reconnaissant pas le caractère participatif de leurs projets (dont 34 des projets portés EPL contactés) ou encore ceux qui ont considéré que leurs projets étaient encore trop embryonnaire pour être étudié, auxquels il faut ajouter quelques cas de porteurs "introuvables" et un doublon. On signalera également que les équipements de production de biogaz (méthanisation) ont été intégrés a posteriori, à partir de novembre 2015, alors qu'ils étaient initialement exclus du périmètre de l'étude (devant faire l'objet d'une étude spécifique extérieure qui n'a finalement pas eu lieu).

Cette base de données « contacts » ne présente que des informations rudimentaires sur le projet. Il s'agit uniquement de constituer une liste de correspondants potentiels augmentée d'informations nécessaires au lancement opérationnel de l'enquête en ligne auprès des porteurs de projet recensés. Le Comité de pilotage décidera de l'évolution à lui donner et de la pertinence de sa mise à jour. Elle renseigne les champs suivants :

Renseignements sur le projet						Renseignements sur le porteur du projet					Commentaires
Id	Départ	Nom du projet	Commune(s)	Type d'énergie	Stade du projet	Nom	Prénom	e-mail	Téléphone	Fonction dans le projet	

Tableau 2- Illustration et exemple de la BDD contacts.

1.2.2. Revue de littérature

Cette revue de littérature regroupe 26 références, dont la liste apparaît en annexe 1. Ces publications ont été regroupées en deux catégories :

- **Les publications des réseaux** : associations de porteurs de projets, développeurs professionnels, services de l'État...
- **Les publications scientifiques** : issues de revues à comité de lecture et/ou d'organisme de recherche produisant des actes/portés à connaissance suite à des programmes de recherche.

La première catégorie apporte des retours directs, issus d'expériences concrètes et souvent délivrés par les intéressés eux-mêmes. Ces analyses et conseils méthodologiques pour le montage de projet s'appuient par ailleurs souvent sur les articles scientifiques de la deuxième catégorie.

Les parutions scientifiques ont l'avantage de présenter une approche plus objective, issue d'une démarche rigoureuse ; elles forment l'essentiel de la revue de littérature.

1.2.3. Enquête auprès des porteurs de projet

Les 165 porteurs de projets d'ENRp identifiés lors de la phase de recensement ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne visant à mieux connaître les caractéristiques de leurs projets. 120 ont rempli le questionnaire, ce qui constitue un taux de retour de 73%. Cet excellent taux de retour signifie que l'échantillon est constitué de projets portés par des personnes/des institutions désireuses de partager leur expérience.

Après une phase test réalisée en mars 2015, la passation de l'enquête s'est déroulée entre avril et fin mai 2015 ; elle a été complétée par une seconde phase de passation auprès des porteurs de projets de méthanisation spécifiquement, en décembre 2015. Cette enquête par questionnaire a permis de recueillir les informations suivantes sur les 120 projets renseignés :

- Informations sur l'origine du projet
- Informations sur le porteur de projet
- Informations sur le montage technique du projet
- Informations sur le financement du projet
- Informations sur la gouvernance du projet

- Informations sur les parties prenantes autour du projet
- Informations sur les retombées financières, socioéconomiques et autres.

Dans l'ensemble, les **profils des répondants** s'accordent assez bien à la remarque intuitive selon laquelle les projets participatifs sont portés par nos concitoyens, agissant en tant que particuliers et/ou collectifs de particuliers : une majorité claire se dégage au profit des répondants s'étant qualifiés de particuliers, représentant d'une association, voire même représentant d'une structure de promotion des énergies renouvelables.



Le total est supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles – Effectif : 108

1.2.4. Etudes de cas

1.2.4.1. Critères de sélection

La sélection des cas d'étude repose sur plusieurs critères retenus dans l'objectif d'éclairer le contexte d'émergence et de mise en œuvre des projets de production d'énergie renouvelable participative, ainsi que les dynamiques territoriales que ces projets contribuent à impulser. Consacrée initialement à 5 cas, cette étude en regroupe finalement 6, le groupement ayant estimé pertinent de rassembler un matériel plus abondant afin de procéder à une analyse approfondie.

Les critères de sélection, tels que spécifiés par le Comité de pilotage de l'étude, sont les suivants :

- Diversité des projets selon les types d'énergie produites ou à produire, les formes juridiques des structures de projets, le statut des porteurs de projets, les territoires d'implantation ;
- Choix d'un ou plusieurs projets développés par une structure privée ouverts dans un second temps à d'autres parties prenantes ;
- Cas non emblématiques et déjà bien documentés ;
- Equipements déjà entrés en production ou à la rigueur en développement avancé, ce critère excluant l'étude d'un projet abandonné ou un projet encore à un stade trop peu avancé pour qu'il permette de récolter un matériau en quantité suffisante.

Outre ces éléments, le choix préalable des cas d'étude a été établi de manière à répondre au mieux aux interrogations suivantes, issues d'une reformulation du cahier des charges de l'étude et des attentes exprimées par le Comité de pilotage :

- Quelles sont les motivations des porteurs de projets ?
- Quels jeux d'acteurs dans et autour des projets ?

- Quelles formes la gouvernance du projet prend-elle, avec quelles parties prenantes ?
- Quels dispositifs de concertation et/ou d'information sont-ils mis en œuvre ?
- Dans le cas de partenariats, quels éléments motivent-ils ou sont-ils de nature à encourager un rapprochement entre acteurs publics et acteurs privés ?
- Quels éléments motivent-ils l'action des collectivités (en tant que porteuses de projet ou parties prenantes de projets développés par des tiers) ?
- Qu'ont pu mettre à disposition ces collectivités pour faciliter le montage des projets ?
- De quelles compétences initiales les porteurs de projets disposent-ils, et comment se dotent-ils des compétences qui leur font défaut ?
- Quels freins ou difficultés les porteurs de projets rencontrent-ils ?
- Quel type de soutien les développeurs auraient-ils souhaité bénéficier dans l'idéal ?
- Des tensions sont-elles apparues en cours de développement ?
- Quels bénéfices les territoires d'implantation des projets engrangent-ils ?

1.2.4.2. Méthodologie des études de cas

La méthodologie d'étude de chaque cas a suivi un protocole standard, comprenant une enquête de terrain complétée par une recherche d'informations principalement sur internet. Son phasage général peut être décomposé comme suit :

- Recherche d'informations sur le projet et ses principaux protagonistes, basée sur l'exploitation des résultats de l'enquête par questionnaires auprès des porteurs de projet de la phase 2 de l'étude (enquêtes auprès des porteurs de projets), et complétée par une investigation auprès d'une ou plusieurs têtes de réseau ou de personnes qualifiées,
- Prise de rendez-vous avec les principaux protagonistes ou du moins plusieurs d'entre eux par projet, afin de disposer de points de vue diversifiés,
- Observation ethnographique exploratoire (prises de notes, photographies...) sur le terrain afin de se familiariser avec le site et ses éventuelles spécificités pour comprendre les enjeux locaux mais aussi nourrir les entretiens à suivre,
- Entretiens semi-directifs sur place, préparés en amont par courriel et par téléphone, destinés à recueillir les points de vue : de personnes physiques à l'origine des projets afin d'en retracer une historicité synthétique (conditions d'émergence) ; d'acteurs associés au montage du projet (sur le plan technique, politique, économique, etc.) afin d'identifier le partage et l'acquisition des compétences ainsi que les modalités de mobilisation (développement, mise en service et retours au territoire) ;
- Entretiens complémentaires le cas échéant avec d'autres parties prenantes concernées mais pas forcément associées (acteurs économiques et institutionnels locaux ou extraterritoriaux, associations...) gravitant autour des ENR ou intéressés par la question de la participation.

Pierre angulaire du dispositif, les entretiens réalisés sur place ont tous été conduits en situation de face-à-face. Dans la mesure du possible, chaque entretien ou groupes d'entretiens s'est déroulé sur ou à proximité du site concerné afin de les faire précéder d'une visite du dispositif en amont de l'interview. Outre les photographies prises à cette occasion, ces visites ont permis de nourrir la discussion au cours des entretiens, en se référant explicitement au contexte physique et géographique particulier du projet ou de l'équipement.

Ces entretiens ont consisté en un échange cadré par une grille d'entretien (annexe 2) mais suffisamment ouvert pour que l'interlocuteur interrogé puisse développer un discours libre et spontané. Chaque entretien, d'une durée moyenne de deux heures, a fait l'objet d'une prise de notes, et la plupart ont été enregistrés.

Les entretiens individuels ont été suivis, selon les projets, par des entretiens de groupes, la taille de ces derniers allant de deux à une dizaine de personnes. Il s'agissait alors d'animer ou de participer à une discussion générale sur le projet, la conduite d'un entretien collectif s'apparentant plus à un travail

d'animation consistant d'abord à présenter les éléments servant de base à la discussion, puis à piloter la discussion en suivant le guide d'animation et en s'assurant du partage de la parole.

1.2.4.3. Les 6 cas d'étude sélectionnés

Ces cas d'étude sont les suivants :

Forme juridique / Type d'énergie	SARL	SAS	SEM	SCIC	Association
Eolien	Cas 3 : Parc éolien de la Limouzinière (région Pays de la Loire, département de la Loire-Atlantique)	Cas 2 : Parc éolien d'Hescamps (région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, département de la Somme)	Cas 1 : SEML TEPOS de la Haute-Lande (Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, département des Landes)		
Solaire			Cas 1 : SEML TEPOS de la Haute-Lande (Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, département des Landes)	Cas 4 : Plaine Sud Energies (région Normandie, département du Calvados)	
Biomasse					Cas 6 : Association syndicale libre ACACIA (région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, département des Ardennes)
Hydroélectricité		Cas 5 : Centrale hydroélectrique Hydrorenage (région Rhône-Alpes-Auvergne, département de l'Isère)			

Cas 1 : SEML TEPOS de la Haute-Lande (région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, département des Landes) : projet intégrant un ensemble d'équipements solaires (photovoltaïques et thermiques) installés ou en cours d'installation ainsi qu'un parc éolien en projet, porté par une société d'économie mixte locale regroupant des collectivités et des entreprises privées constituée en 2015. Celle-ci prévoit une ouverte aux citoyens sous une forme à définir.

Cas 2 : Parc éolien d'Hescamps (région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, département de la Somme) : parc éolien exploité depuis 2008 par la SAS Eoliennes du Candor, qui regroupe 43 actionnaires dont 42 particuliers habitants pour l'essentiel les communes proches de l'équipement.

Cas 3 : Parc éolien de la Limouzinière (région Pays de la Loire, département de la Loire-Atlantique) : parc éolien exploité depuis 2010 par la SARL La Limouzinière Energies, revendu en partie fin 2014, à un groupement constitué d'Energie Partagée Investissement, Enercoop et la NEF Investissement dans l'objectif d'une réappropriation par les citoyens.

Cas 4 : Plaine Sud Energies (région Normandie, département du Calvados) : ensemble d'équipements solaires PV implantés en toiture d'établissements scolaires, développé à l'initiative d'une association de développement local, de quelques particuliers et de la collectivité, et exploités par la SCIC Plaine-Sud Energies composée de collectivités, associations loi 1901, entreprises et particuliers.

Cas 5 : Centrale hydroélectrique Hydrorenage (région Rhône-Alpes-Auvergne, département de l'Isère) : centrale hydroélectrique mise en arrêt d'exploitation en 1994, en cours de restauration par la SAS Ercisol, société de type coopératif labellisée entreprise solidaire.

Cas 6 : Association syndicale libre ACACIA (région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, département des Ardennes) : chaufferie collective au bois déchiqueté et réseau de chaleur alimentant 7 maisons d'habitations et une piscine, développé et exploité depuis 2012 par un collectif de particuliers.

Quoique participatifs, les 6 projets étudiés sont très différents. La réhabilitation d'une centrale hydroélectrique déjà en place (étude de cas n°5) n'a rien à voir avec la création ex nihilo d'un parc éolien (cas n°2) ; on ne structure pas de la même manière une SEM dont l'objectif est un équipement massif du territoire en ENR dans le cadre d'une démarche TEPOS (cas n°1) et un collectif de voisins désireux de mutualiser un réseau de chauffage au bois (cas n° 6) ; la mobilisation locale ne repose pas sur les mêmes arguments selon que l'on vise la réappropriation citoyenne d'aérogénérateurs en service dans le bocage ligérien (cas n° 3) ou l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture d'établissements scolaires d'une périphérie urbaine (cas n° 4).

La centrale HydroRenage et son barrage SOCAMEL sont fondus dans la végétation tandis que les aérogénérateurs de La Limouzinière culminent à 125 m de haut. Les associés de l'ASL ACACIA ont rassemblé 173 000 euros, la SAS Eoliennes de Candor 7 millions. Les sociétaires de cette dernière ont mis six ans à installer leurs machines, les Ardennais deux. Plaine Sud Energie bénéficie du soutien de la collectivité, Eoliennes en Action (La Limouzinière) un peu moins.

1.2.4.4. Un éclairage complémentaire de « cas miroirs »

A plusieurs reprises dans le texte de ce rapport apparaissent des références à des projets différents des six cas d'étude. Leur prise en compte aide à renforcer l'analyse de points spécifiques. Ces « cas miroir » figurent parmi les projets recensés en phase 2. Les informations mentionnées à leur endroit sont extraites du questionnaire d'enquête en ligne et/ou ont été recueillies auprès des parties prenantes desdits projets.

Ces cas miroirs sont les suivants :

- Le parc éolien de Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique), en service depuis 2010, qui a fait l'objet fin 2015 d'un plan de refinancement participatif,
- Le projet de parc éolien de Bournezeau (Vendée), en développement, sélectionné pour la forme prise par la mobilisation locale,
- Le projet de parc éolien de Chamole (Jura), également en développement, cité pour l'assemblage des parties prenantes regroupées au sein d'une SEML « citoyenne ».

1.2.5. Focus group

Le comité de pilotage de l'étude a jugé utile de rassembler les acteurs des ENR participatives afin d'échanger avec eux sur 3 questions :

- **Comment définir les ENR participatives ?**
- **Comment caractériser de façon objective les modalités concrètes de mise en œuvre d'un projet d'ENR participatif ?** Bien souvent, les projets sont jugés participatifs sous l'angle du financement des projets. Mais bien d'autres projets revendiquent un caractère participatif à travers une gouvernance participative, laquelle peut concerner la mise en œuvre du projet mais aussi le bénéfice de l'exploitation des équipements, qui n'est pas qu'économique.
- **Faut-il aller plus loin dans ces critères ?** Certains pays européens ont choisi de « normer » le participatif par la voie réglementaire. Faut-il normer ? Peut-on normer ?

Ce *focus group* a été organisé le 23 juin 2015. Il a eu lieu avant la promulgation de la Loi sur la Transition Energique et la Croissance Verte, soit dans un contexte d'incertitude sur les dispositions finales de la Loi. Certains des propos tenus par les participants doivent donc être remis dans ce contexte.

1.3. Phasage de l'étude

Le tableau suivant replace le phasage de l'étude dans un calendrier de 18 mois.

		Sept 2014	Oct 2014	Nov 2014	Déc 2014	Janv 2015	Fév 2015	Mars 2015	Avril 2015	Mai 2015	Juin 2015	Juil 2015	Aout 2015	Sept 2015	Oct 2015	Nov 2015	Déc 2015	Janv 2016	Fév 2016	
Phase 1 : Cadrage	Revue littérature	■																		
	Recensement projets	■	■	■													Méth a	Méth a		
	Méthodologie phases 2 & 3				■															
	Note de cadrage				■															
<i>Focus group</i>										■										
Phase 2 : Enquête porteurs de Projet	Enquête porteurs					■												Méth a		
	Relances					■	■											Méth a		
	Exploitation données						■	■	■									Méth a		
	Rapport d'analyse								■	■								méth a		
Phase 3 : Etudes de Cas	Choix des cas d'étude									■	■									
	Entretiens approfondis											■	■	■	■	■				
	Analyse & interprétation											■	■	■	■	■	■	■		
	Rapport final																	■	■	
Phase 4 : Restituti on	Restitution à l'ADEME																			■
	Restitutions autres																			■
Comités de	pilotage	■		■						■										■

Tableau 1 - Calendrier de l'étude

2. Qu'est-ce qu'un projet d'ENR participatif ?

2.1. Une définition encore en évolution

2.1.1. Quelques définitions disponibles dans la littérature

- **Le « participatif » selon Larousse**

Le Larousse propose la définition suivante :

*« Qui concerne la participation dans une entreprise,
Qui implique une participation active des protagonistes dans une action, une activité. »*

- **Le « participatif » selon Walter & Devine-Wright (Energy policy 2008)³**

Selon ces auteurs, les projets participatifs peuvent être caractérisés selon deux dimensions :

- La dimension processus (qui développe le projet ? Qui est impliqué ? Qui a une influence sur le projet ?)
- La dimension résultats (Pour qui le projet est-il fait ? Qui en bénéficie sur le plan économique et social ?)

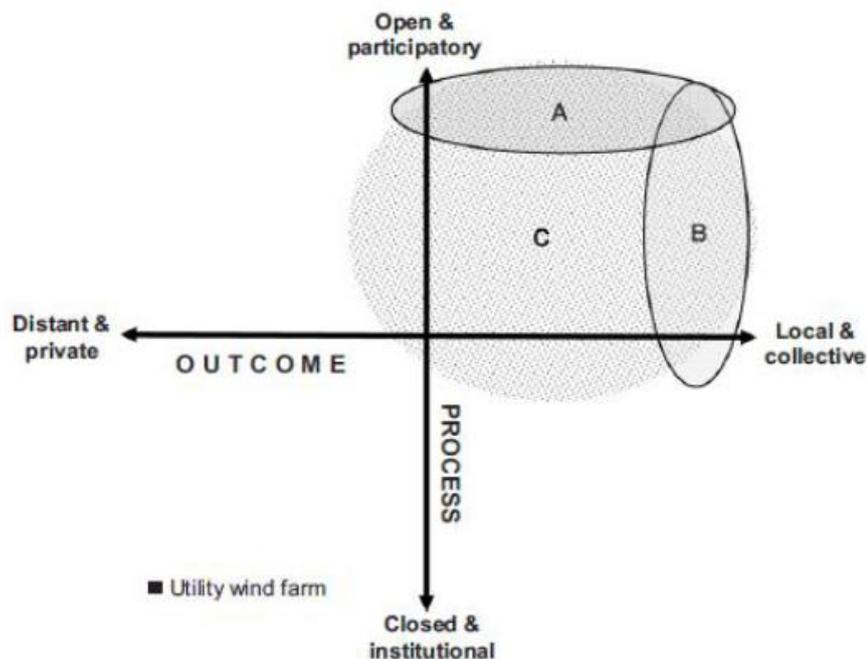


Fig. 1. Understanding of community renewable energy in relation to project process and outcome dimensions.

Source : Walker et Devine-Wright, 2008

³ Walker & Devine-Wright (2008), "Community renewable energy : What should it mean ?", *Energy Policy*, vol. 42

Un participant au *focus group* fait remarquer que les projets « citoyens » se trouvent à l'intersection des ensembles A et B.

- **Le « participatif » selon le *Community Renewables Energy Act* (District of Columbia, 2013)⁴ :**
 - Met en jeu au moins deux investisseurs,
 - Implique les habitants et génère des retombées économiques locales,
 - Participe à la transition énergétique du territoire
- **La définition utilisée pour le recensement initial des projets par l'ADEME (Couthenx, 2014) :**

« Les ENR participatives recouvrent a priori tous les projets qui élargissent le schéma de développement classique, tant sur le plan financier qu'organisationnel » (Couthenx, P.-J. 2014)⁵.

2.1.2. Gouvernance et financement : les deux facettes des projets d'énergie renouvelable participatifs ?

Les participants au *focus group* ont été invités à échanger autour de la définition des ENR participatives. Il ressort de leurs échanges que **la dimension territoriale est à la fois centrale et problématique dans la définition de ce qu'est un projet d'ENR participatif**. Les points de convergence et les questions soulevées autour de la définition par les participants sont les suivants :

2.1.2.1. Gouvernance : comment définir la dimension locale des projets ?

Sur la question de la gouvernance des projets, un consensus se dessine parmi les participants pour dire que celle-ci serait forcément difficile si non locale. Se pose alors la question de **l'ancrage territorial** d'un projet.

Les participants au *focus group* font valoir que la notion d'ancrage territorial dépasse la question des seuls habitants. Elle requiert que soit pris en compte tout type d'acteur agissant sur le territoire, tous ceux qui vont cohabiter avec le projet en question (donc également des entreprises, les collectivités...). Les projets d'ENRp feraient donc référence à un dispositif qui puisse associer différents types d'acteurs au gré des circonstances. Un même acteur (ex : les individus d'un territoire) peut également jouer un rôle différent dans un projet, selon qu'il est considéré comme un particulier, un riverain, un citoyen, un administré... Les discussions laissent apparaître la **grande diversité des configurations d'acteurs impliqués dans le développement d'un projet**.

Un point de discussion est la **place de la collectivité locale et des élus locaux** : si un développeur reconnaît ne pas « faire de projet contre les élus », certains des projets entrant dans le périmètre de la discussion sont des projets qui émanent des citoyens, voire, où la collectivité ne joue aucun rôle (par exemple, dans le cas du projet Biocoop Mantois, ou les projets photovoltaïques décidant de s'installer sur des toits privés).

La notion « d'ancrage territorial » reste toutefois à définir... Tout projet d'ENR (même les « classiques ») ne cherche-t-il pas d'une manière ou d'une autre un ancrage territorial ? La dimension locale n'appartient en effet pas au participatif : elle est inhérente aux projets d'ENR, dans la mesure où ceux-ci ont des impacts locaux. Dans le domaine de l'éolien, par exemple, la définition du périmètre des retombées économiques d'un projet fait appel à une notion de covisibilité qui renvoie à l'incidence paysagère du projet et se traduit par une prise en considération ce celui-ci au-delà de l'emprise foncière des équipements.

La Charte d'Energie Partagée définit ainsi l'ancrage local : « *la société qui exploite le projet est contrôlée par des collectivités territoriales, des particuliers (et leurs groupements) et/ou le Fonds Énergie Partagée. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée. On vise la création de circuits courts entre producteurs et consommateurs pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production* ».

⁴ Council of the District of Columbia (2013), *Community Renewable Energy Act of 2013*

⁵ Couthenx (2014), *Les énergies renouvelables en mutation - entre innovations techniques et sociales*, Mémoire de stage pour l'ADEME

Par ailleurs, la notion de gouvernance est complexe, car le droit des sociétés assure une place dans la gouvernance à celui qui participe au capital. Dans ces conditions, quelle place doit être accordée à des investisseurs qui ne sont pas forcément issus du territoire ? Comment penser une gouvernance locale dans ces conditions ?

2.1.2.2. Financement : la question de la localisation des investisseurs

Les participants au *focus group* ont débattu de l'articulation entre ancrage local et localisation des investisseurs potentiels dans de tels projets.

Sur ce point, **un consensus émerge sur le fait de ne pas limiter géographiquement les levées de fonds**, et ce pour plusieurs raisons :

- **L'existence d'investisseurs potentiels en nombre suffisant dans le territoire du projet** : dans la mesure où environ 80% des français résident en zone urbaine, il n'est en effet pas possible de limiter le financement aux seuls riverains. Les zones urbaines recèlent une grosse capacité de financement dont il serait dommage de se passer. Les participants font valoir différents exemples en France où des projets sont développés dans des zones rurales où la densité de population, et donc d'investisseurs potentiels, n'est pas suffisante pour compléter une levée de fonds. Il faut donc aller chercher plus loin. Une prime peut alors être octroyée aux habitants résidant à proximité. L'exemple du Danemark est ainsi présenté : les investisseurs sont tout d'abord recherchés dans un rayon de 4,5 km (se remémorer que le Danemark est un « petit » pays par rapport à la France), puis, si cela ne fonctionne pas pour lever suffisamment de fonds, ce cercle est élargi.
- **La nécessité d'ouvrir à des représentants d'une « communauté d'intérêts qui dépasse les limites géographiques du territoire »**. Sur ce point, les participants font valoir :
 - La nécessité d'inclure dans les projets des investisseurs (surtout des particuliers) n'habitant pas sur le territoire, mais ayant une « proximité affective » avec ce territoire (i.e. l'envie de participer à son développement).
 - Le fait que nous sommes tous parties prenantes des enjeux plus globaux (changement climatique, qualité de l'air, etc.) : chacun pouvoir donc participer à un projet même sans être « local ».

2.2. Les définitions utilisées dans cette étude

Les termes « projet » et « participatif » ont fait l'objet d'une définition spécifique pour cette étude.

Projet : les définitions usuelles d'un projet sont particulièrement souples. Elles peuvent s'appliquer à une « intention de projet », un projet en phase de développement, voire un projet en phase de réalisation.

- Le périmètre retenu dans le cadre de cette étude comprend tous les types de projets en cours, du moment où ceux-ci possèdent une existence publique minimale (une annonce faite en public, par exemple), et va jusqu'à l'équipement en service.

Participatif : la définition retenue dans le cadre de cette étude et utilisée pour le recensement, embrasse également un large périmètre afin d'englober la diversité des formes potentielles que peut prendre un projet d'ENR participatif.

- Le périmètre retenu est tout « *projet pour lequel des particuliers ont pu s'investir de manière très large : dans son financement, son montage et/ou dans sa gouvernance en cours de fonctionnement. Les projets peuvent avoir été initiés par des citoyens, des développeurs professionnels et/ou des collectivités.* »

3. Etat des lieux des projets d'ENR participatifs en 2015

La section suivante présente les résultats de l'enquête par questionnaire concernant l'identification et l'origine du projet.

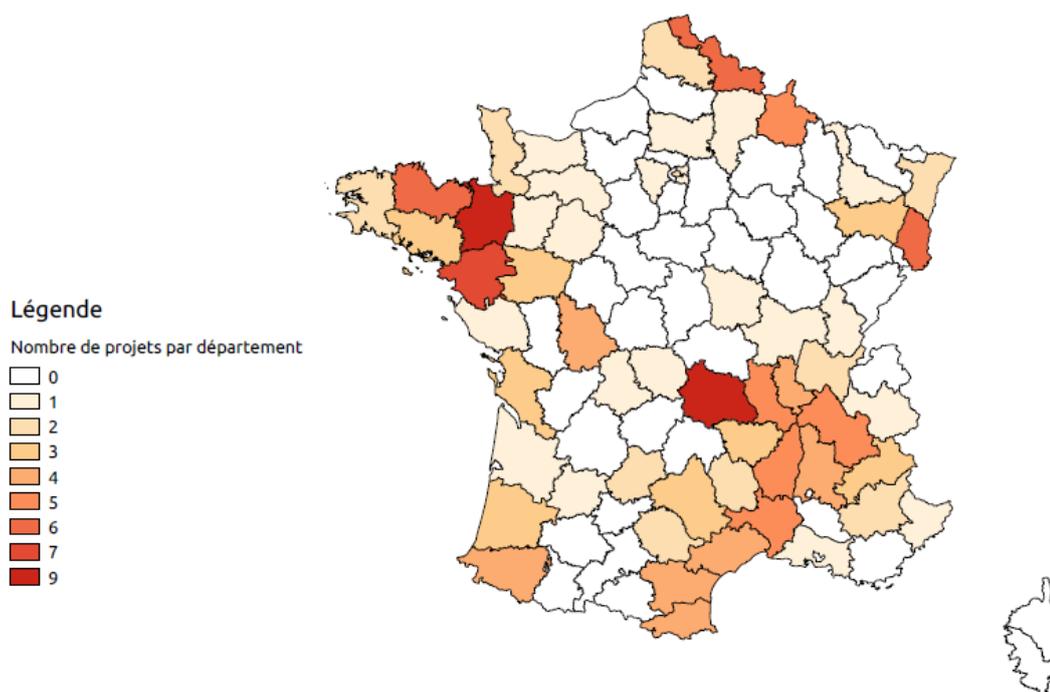
Elle propose un état des lieux lors de la passation du questionnaire, au printemps 2015. Dans la mesure où le champ des ENR participatives est particulièrement dynamique, les résultats constituent une image du champ à un moment précis.

3.1. Des projets concentrés dans trois ensembles régionaux

La répartition géographique des projets montre à date d'enquête que trois ensembles régionaux se partagent une majorité de projets :

- Bretagne-Pays de la Loire,
- Rhône-Alpes-Auvergne,
- Languedoc-Roussillon-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Carte de répartition des projets EnR participatifs recensés - 2015



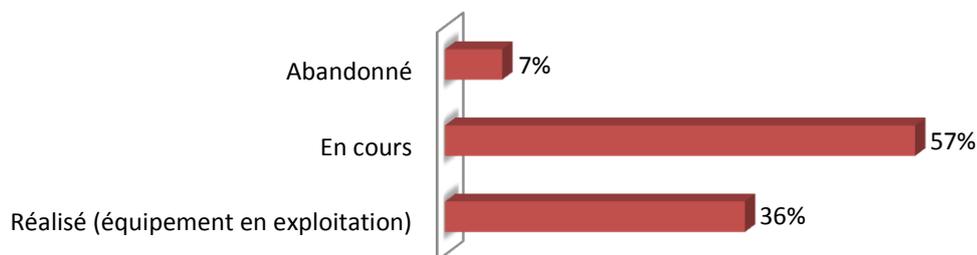
Restent cependant que de nombreux départements signalent l'émergence de projets, signe d'un « recrutement » de porteurs de projets lui-même en plein essor.

Seul un projet participatif a été identifié hors métropole (à Tuamotu) en dépit des relances.

3.2. Des projets majoritairement en cours

Les projets ayant répondu au questionnaire sont majoritairement des projets en cours (57%). 36% sont d'ores et déjà en phase d'exploitation. Ces chiffres confirment la montée en puissance des ENRp.

Etat d'avancement des projets

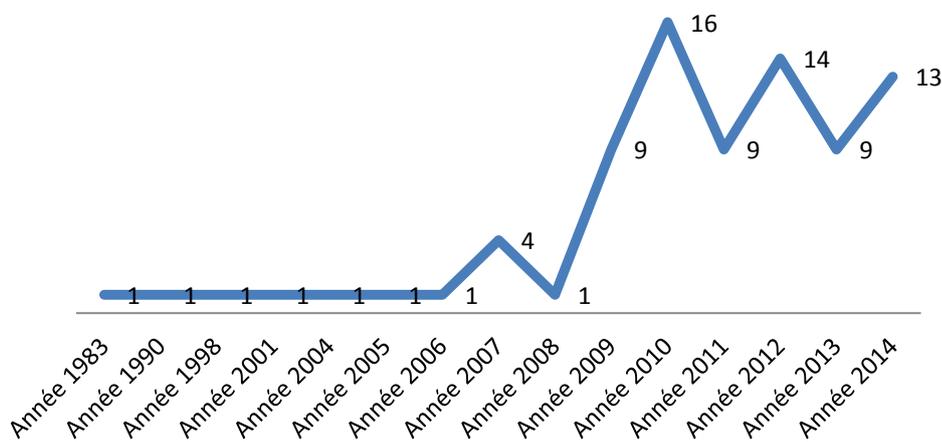


Effectif : 116

Le faible pourcentage de projets abandonnés (7%) mérite d'être tempéré : la définition d'un projet abandonné peut varier selon ses initiateurs (était-ce un projet ? un embryon de projet ?), tandis que par principe, les projets abandonnés ne font guère parler d'eux, rendant difficile leur identification « post-mortem ». Certains répondants ont bien voulu signaler les raisons de l'abandon : manque de portage politique, complexité juridique et lourdeur administrative.

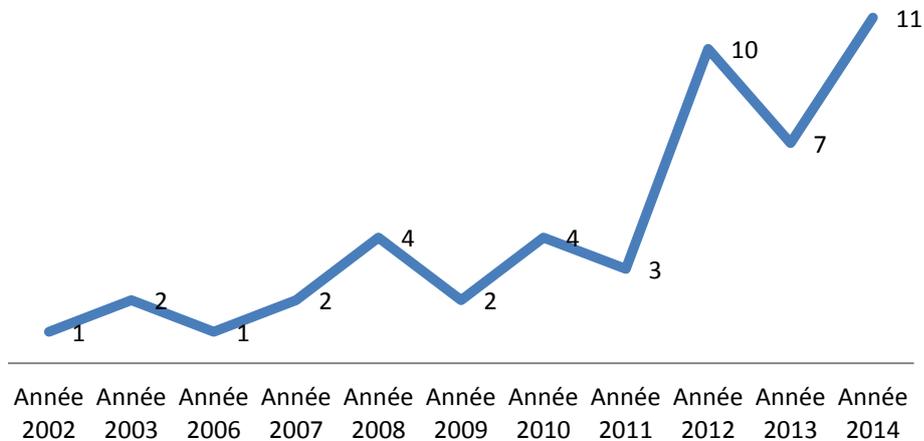
Si les données tronquées sur 2015 ne permettent pas de connaître la tendance très récente, on observe une tendance au développement des projets à compter de 2010, même si les effectifs restent faibles.

Année de dépôt des statuts



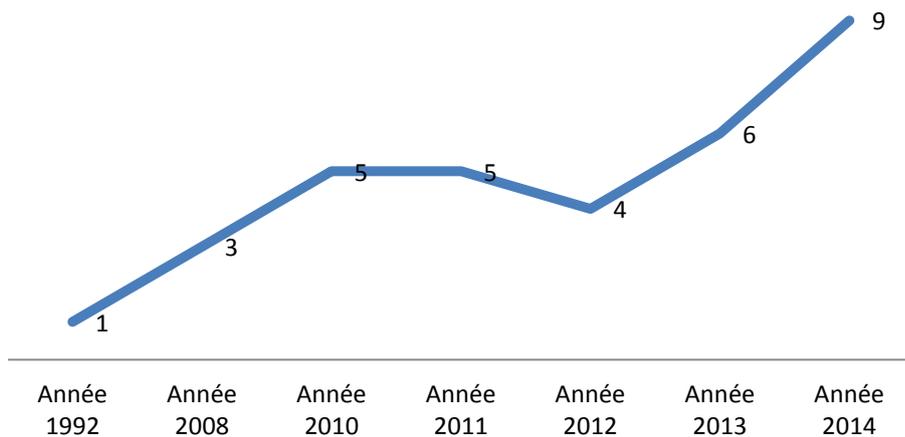
Effectif : 89

Année de lancement



Effectif : 58

Année de mise en exploitation



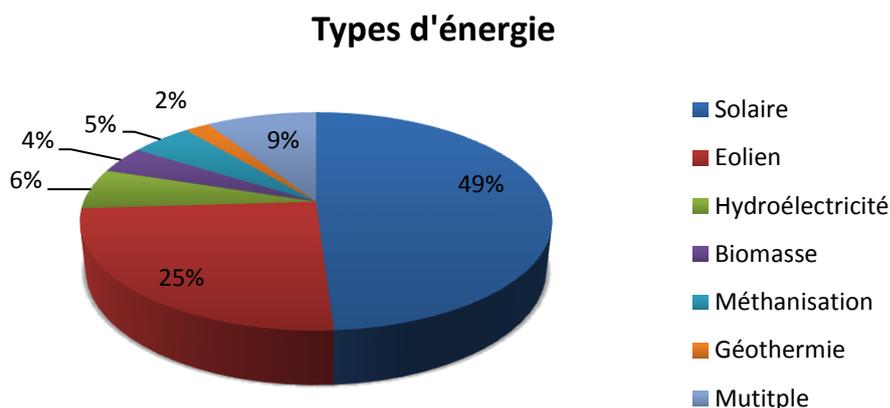
Effectif : 39

Le questionnaire donne également des indications sur le temps nécessaire au montage de ces projets. En effet, compte-tenu de la complexité du montage de projet, plusieurs années sont souvent nécessaires entre le lancement du projet et sa mise en service. On note par exemple que deux projets éoliens, lancés en 2002 et 2003, sont toujours en développement à date. Certains répondants notent que le caractère participatif du projet peut entraîner un allongement du délai de développement en phase de pré-diagnostic. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit du temps nécessaire à un travail de terrain plus intense que pour un projet « conventionnel » en ce qu'il s'agit de convaincre des partenaires potentiels et non d'informer simplement des riverains.

3.3. Le solaire et l'éolien en tête des énergies concernées

Quels sont les types d'énergie ? Pour près de 3/4 d'entre eux, il s'agit d'énergie solaire et éolienne.

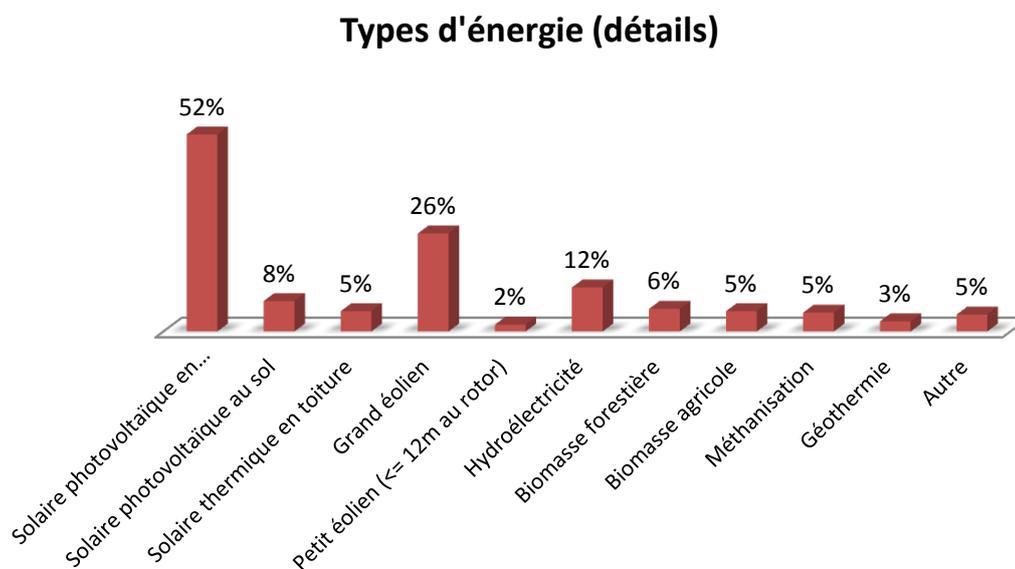
On peut faire plusieurs hypothèses pour expliquer cela, par exemple, la dimension symbolique de ces énergies, très fortement associées à la transition énergétique, mais également des tarifs d'achat considérés comme relativement intéressants ou encore une prospection assidue du territoire par des développeurs privés.



Effectif : 111

Il est intéressant de noter que près de 10% des projets se positionnent sur des énergies multiples.

L'éolien est presque exclusivement représenté par du grand éolien et le solaire par du photovoltaïque⁶... Concernant l'éolien, on peut faire l'hypothèse que cela est lié à l'efficacité des machines, (production attendue vs investissement consenti) et la garantie de l'obligation d'achat.



Plusieurs réponses possibles / Effectif : 111

⁶ La différence entre les pourcentages des graphiques s'explique par la ventilation des "multiples" par type d'énergie.

Concernant les autres sources d'énergie :

- L'examen des projets de méthanisation (5% des répondants) réalisée pendant la phase de recensement a fait apparaître un grand nombre de projets collaboratifs (ils regroupent plusieurs agriculteurs qui investissent ensemble dans un moyen de production pour valoriser une biomasse dont le stock appartient pour partie à chacun), et un très faible nombre de projets participatifs (qui associent des citoyens dans le montage ou la gouvernance du projet).
- Les projets participatifs concernant l'hydroélectricité sont également à signaler puisqu'ils sont cités dans 12% des cas, soit 13 projets au total. Ce chiffre reste cependant faible au regard des 1 800 installations que compte la France métropolitaine. Mais l'observation de cette activité montre que seules 20 à 30 unités de production changent de propriétaire chaque année, au sein d'un marché à caractère fortement patrimonial et capitalistique. Ces 13 projets ne sont donc pas anecdotiques.

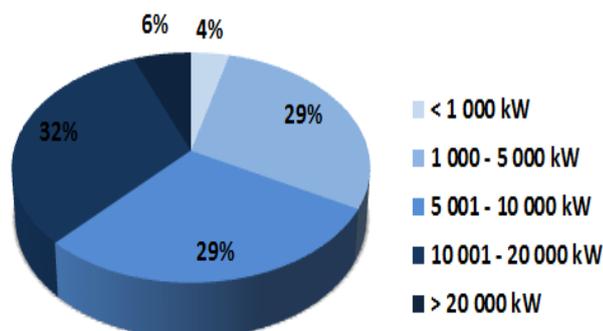
3.4. Des puissances installées représentant encore une très faible proportion de la puissance installée des ENR en France

Les puissances moyennes installées selon le type d'énergie se répartissent ainsi :

Puissance moyenne installée par projet	kW
Grand éolien	9 277
Petit éolien	150
Solaire PV au sol	938
Solaire PV en toiture	263
Biomasse forestière	867
Hydroélectricité	240

Les **projets éoliens**, d'une puissance moyenne installée de 9 MW (soit un bouquet de 6 à 8 machines selon les puissances unitaires couramment développées ces dernières années), sont comparables aux projets conventionnels. Ce n'est guère étonnant puisque plusieurs de ces projets participatifs associent des développeurs privés, quand ces derniers n'en sont pas à l'initiative. En termes de répartition de la puissance, on constate peu de petits projets, peu de gros projets (puissance installée > 20 MW, soit un parc de 10 à 15 aérogénérateurs), et une ventilation relativement équilibrée dans les classes intermédiaires. Le coût d'installation d'un parc de quelques éoliennes est rarement à la portée d'un petit groupe d'individus.

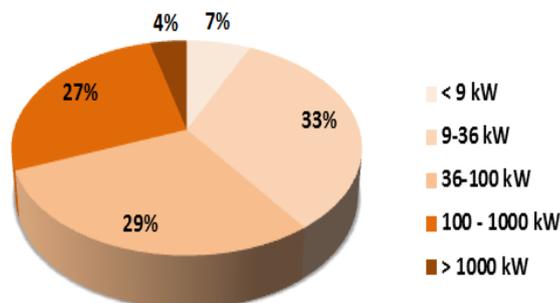
Puissance des projets éoliens par classes



Effectif : 27

La puissance moyenne installée en **solaire PV sur toiture** place le participatif dans une catégorie de projets clairement collectifs. Si l'on raisonnait par équivalence, ces 263 kW en moyenne par projet représenteraient 29 installations individuelles de 9 kWc.

Puissances des projets solaires par classes



Effectif : 54

Au final, que « pèse » la production cumulée de tous ces projets participatifs, dont on a vu qu'une majorité était en développement à date d'enquête ?

Pour l'**éolien**, une puissance totale de **260 MW**, soit 3% de la puissance totale installée en France (*chiffres 2014-15 / Source EDF, FEE*), ou encore une production moyenne de 520 000 MWh (consommation annuelle d'environ 430 000 habitants hors chauffage et eau chaude sanitaire).

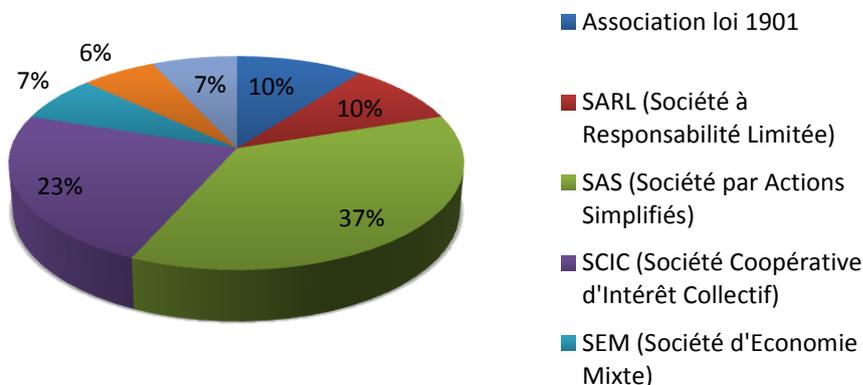
Pour le **photovoltaïque**, une puissance de **38 MWc** soit 0,7% de la puissance totale installée en France (chiffres provisoires 2014 / Source SOeS), soit une production moyenne de **38 000 MWh** (consommation annuelle de 30 000 hab. hors chauffage et ECS).

3.5. Des formes juridiques dominées par les SAS et les SCIC

Comme le montre le diagramme ci-dessous, les structures porteuses de projets d'ENR participatifs présentent une variété de formes juridiques de laquelle se détachent deux catégories :

- Les Sociétés par Actions Simplifiées,
- Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif.

Formes juridiques de la structure porteuse



Effectif : 115

Cette prépondérance semble assez logique dans la mesure où les statuts des SAS permettent une souplesse de fonctionnement, conférant à celles-ci une grande liberté.

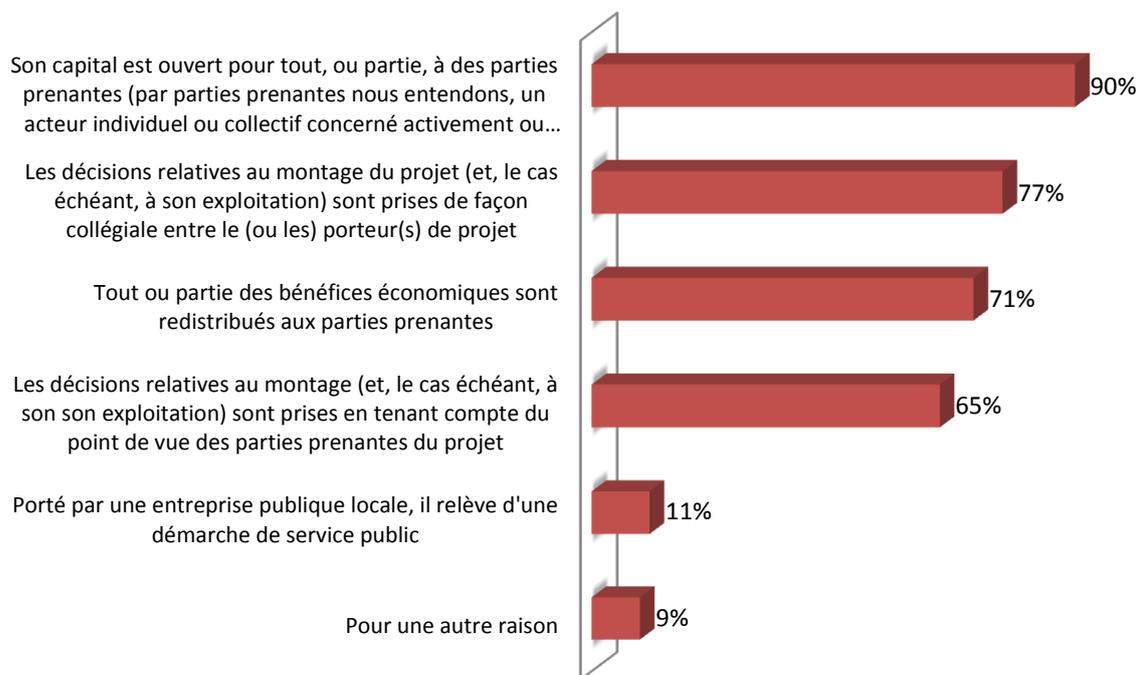
Les SCIC, quant à elles, créées autour des principes de l'économie sociale et solidaire, disposent d'un moindre degré de souplesse tout en permettant l'adhésion des collectivités.

Pour les nouveaux projets, cette distinction historique entre les SAS et les SCIC s'estompe progressivement depuis les récentes évolutions réglementaires.

3.6. L'ouverture du capital comme premier critère de qualification du participatif

Enfin, à la question « *En quoi ce projet peut-il être considéré comme participatif ?* », les répondants plébiscitent les canons de la participation tels qu'observés dans la bibliographie : ouverture au capital, gouvernance collégiale, redistribution des bénéfices, prise en considération des points de vues des parties prenantes (le total des réponses dépassant 300 % montre que les porteurs de projets sont attachés à respecter plusieurs de ces objectifs à la fois).

En quoi ce projet peut-il être considéré comme participatif?



Plusieurs réponses possibles / Effectif : 111

Reste toutefois à croiser ces affirmations avec la « vérité des chiffres » : plusieurs projets disposent d'un capital ouvert, en effet, à l'investissement participatif, mais à travers des ratios plutôt modestes (un seuil d'ouverture du capital de 5% suffisant parfois à définir le projet comme participatif).

4. Etudes de cas : présentation succincte

Les pages suivantes présentent les cas d'étude à travers une description très synthétique du projet, appuyée par une fiche technique et un schéma de gouvernance simplifié.

Pour plus d'information, on se réfèrera à l'annexe 3 *Etude de cas*.

4.1. SEML TEPOS de la Haute Lande

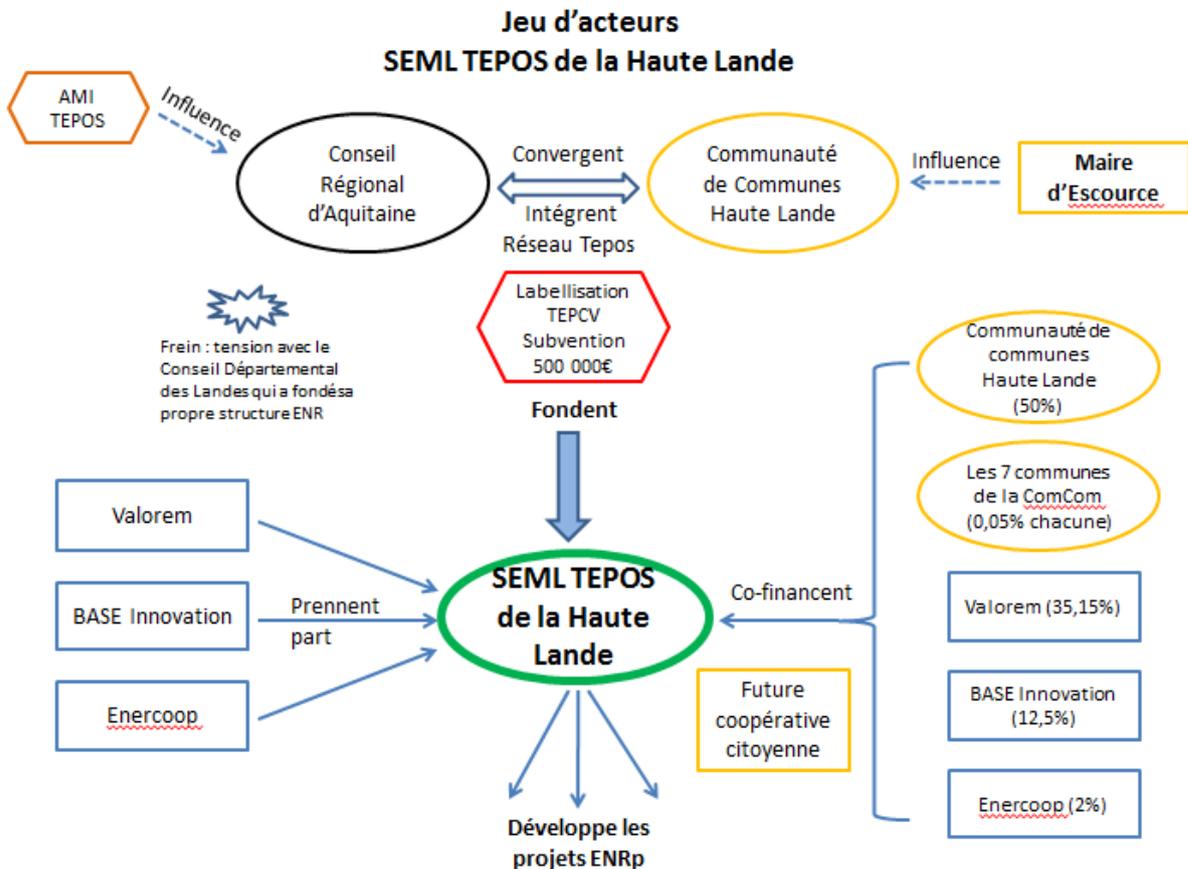
Le projet en bref

Le projet SEML TEPOS de la Haute Lande est porté par un élu (maire d'Escource) d'une collectivité locale (Communauté de communes de la Haute Lande) soutenu par la Région Aquitaine et monté en association étroite avec un développeur privé (Valorem).

Il vise à engager le territoire dans une politique basée sur les trois piliers de la transition énergétique : sobriété énergétique, efficacité et production d'ENR. Le projet prévoit d'investir dans plusieurs équipements solaires ainsi que dans un parc éolien

Ce projet peut apparaître atypique dans la volonté de son instigateur de construire un modèle basé sur l'autofinancement, mais se veut comme un modèle reproductible ailleurs pour cette même raison. Le retour sur investissements des petits projets solaires subventionnés dans le cadre du TEPCV (toitures PV sur les bâtiments publics de la CCHL) doit servir non seulement à financer les frais de fonctionnement de la SEML mais aussi à préparer les mentalités locales au développement de projets de plus grande ampleur dans les mois à venir comme un projet de grand éolien dans le cas présent (15 éoliennes de 3MW).

Institué dans le cadre d'une SEML composée d'abord d'acteurs publics (CCHL et ses communes pour 51%) mais aussi d'acteurs privés (Valorem, BASE, Enercoop), le projet se veut participatif dans la perspective d'intégrer à terme une coopérative de citoyens (500 membres visés) à qui Valorem rétrocéderait la majorité de ses parts afin que celle-ci soit actionnaire de la SEM à hauteur de 25%.



Fiche technique

NOM DU PROJET : SEML TEPOS de la Haute Lande

LIEU D'IMPLANTATION : Escource (40)

STATUT JURIDIQUE : SEML

STADE D'AVANCEMENT : En cours

DATE DE LANCEMENT DU PROJET : 2012

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE : 2015

TYPE(S) D'ENERGIE : Multiple (solaire PV et thermique, Biomasse – éolien en projet)

PUISSANCE INSTALLEE : 10 MW

PRODUCTION ANNUELLE ESTIMEE : 22 000 MWh

INITIATEUR DU PROJET : Elu local (maire d'Escource)

PORTEUR DU PROJET : SEML TEPOS de la Haute Lande

GOUVERNANCE :

- 50% : Communauté de communes de la Haute Lande
- 35,15% : société Valorem (10,15 % + 25 % d'avance des parts de la coopérative d'habitants)
- 12,5% : société Base
- 2% : Enercoop
- 0,05% pour chacune des 7 communes de la CCHL

PARTIES PRENANTES :

- Conseil Régional
- Communauté de Communes de la Haute Lande
- Communes
- Sociétés privées (Valorem, Base, Enercoop)
- Coopérative d'habitants (en création)

LEVIERS : portage politique fort, contexte TEPOS, synergie et affinités des parties prenantes, modèle basé sur l'autofinancement,...

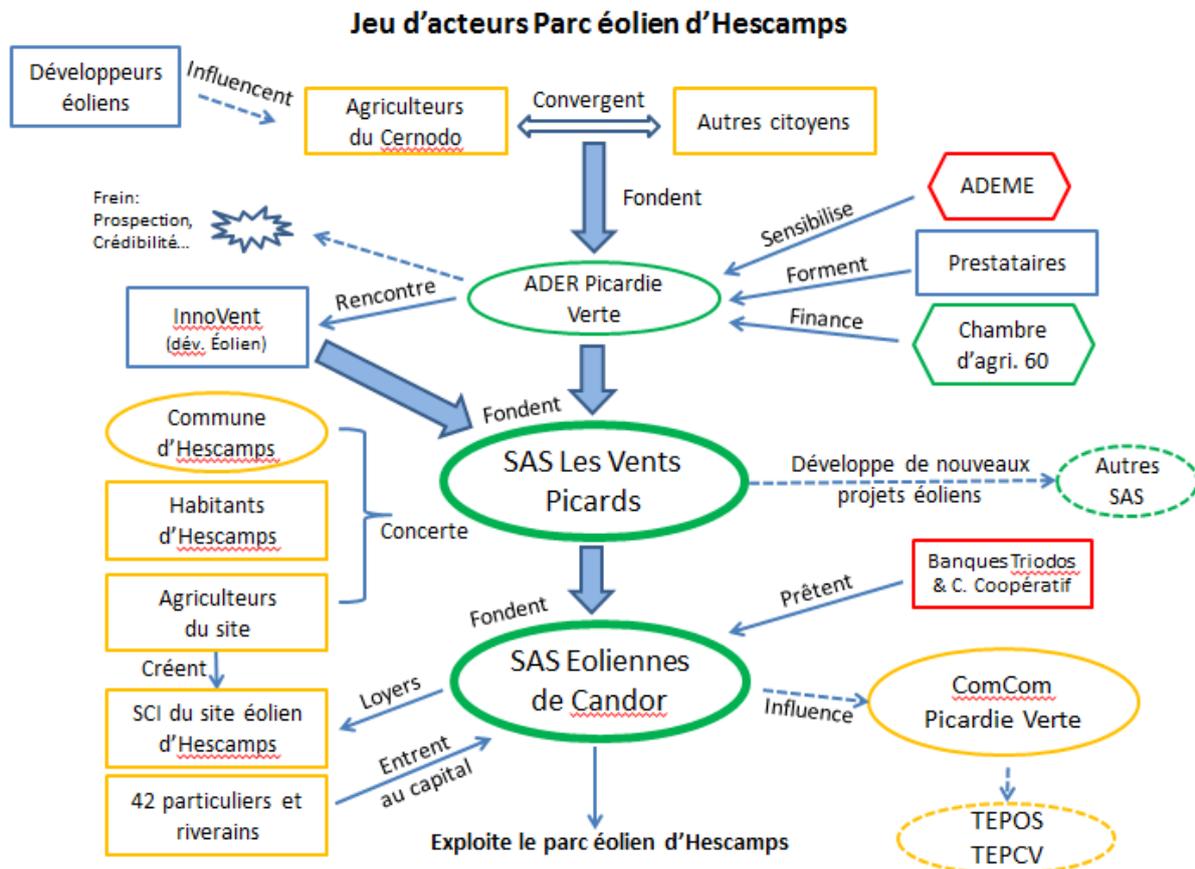
FREINS : capacité de financement, frictions politiques, temporalité longue du projet, autres (servitudes Défense nationale)

4.2. Parc éolien d'Hescamps

Le projet en bref

Parti d'une idée émise par un agriculteur au cours d'une réunion professionnelle en 2002, le parc éolien d'Hescamps est entré en production fin 2008. S'il a suivi un développement conforme à de nombreux équipements analogues, sa genèse et sa mise en œuvre présentent plusieurs singularités intéressantes, qui lui confèrent un caractère participatif répété. En effet, porté à l'origine par un petit groupe issu du monde agricole, le projet s'est d'abord reposé sur les compétences de ses initiateurs jusqu'à se rapprocher d'un développeur éolien implanté en région. Animés dès l'origine du souhait que cet équipement sert les intérêts du territoire, ils ont mené une concertation approfondie avec les agriculteurs du site d'implantation à l'appui d'un mécanisme de péréquation destiné à les fédérer autour du projet, avant d'ouvrir aux particuliers le capital de la société d'exploitation à hauteur de 20%. C'est ainsi qu'aujourd'hui, le parc éolien d'Hescamps est détenu en majorité par des habitants des communes proches.

S'il est à noter que les membres du « premier cercle » ont poursuivi leur activité de développeur éolien dans deux autres parcs, le « retour au territoire » s'effectue d'une autre manière : la CCPV, dont ils sont originaires, s'est progressivement emparée des enjeux énergétiques au point d'avoir signé une convention TEPCV en juillet 2015 ; l'un des initiateurs du projet éolien est désormais vice-président de la CCPV, en charge du développement durable.



Fiche Technique

NOM DU PROJET : Eoliennes du Candor

LIEU D'IMPLANTATION : Hescamps (80)

STATUT JURIDIQUE : SAS

STADE D'AVANCEMENT : mis en service

DATE DE LANCEMENT DU PROJET : 2002

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE : 2004

TYPE(S) D'ENERGIE : éolien

PUISSANCE INSTALLEE : 5 000 kW

PRODUCTION ANNUELLE ESTIMEE : 10 500 000 kWh

INITIATEUR DU PROJET : groupe d'agriculteurs et particuliers

PORTEUR DU PROJET :

- SAS Les Vents Picards (développement)
- SAS Eoliennes du Candor (exploitation)

GOUVERNANCE

SAS Les Vents Picards :

- 45 % : groupe de 7 agriculteurs et particuliers
- 55 % : InnoVent (développeur éolien)

SAS Eoliennes du Candor :

- 80 % : SAS Les Vents Picards
- 20 % : 42 actionnaires (particuliers habitants les communes)

PARTIES PRENANTES :

- Chambre d'agriculture (première année)
- Agriculteurs et propriétaires fonciers du site d'exploitation
- Commune
- Société de droit privé (InnoVent)
- Actionnaires individuels

LEVIERS : groupe soudé par le projet, ancrage local fort, soutien de la chambre d'agriculture, savoir-faire et compétences intégrées, qualité du dialogue avec les parties prenantes

FREINS : complexité et temporalité d'un projet éolien en France, territoire fortement prospecté par d'autres développeurs (compétition et rivalité)

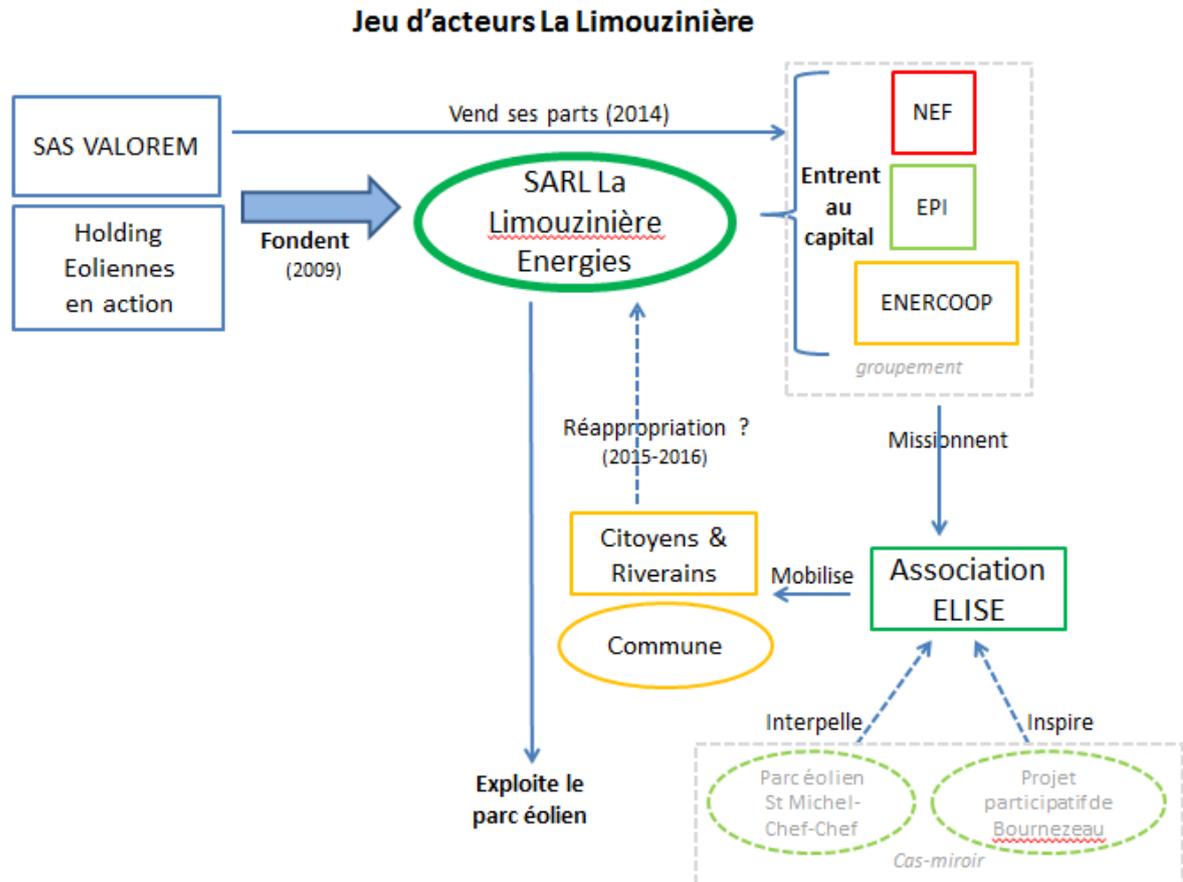
4.3. Parc éolien de La Limouzinière

Le projet en bref

Exploité depuis plusieurs années par une SARL atypique composée de la société Valorem et d'une holding de salariés de cette dernière, le parc éolien de La Limouzinière a été acquis à hauteur de 62% du capital par le groupement Enercoop, Energie Partagée et NEF Investissement, dans l'objectif de permettre sa réappropriation par des citoyens et de financer la transition énergétique du territoire. La mobilisation locale n'a débuté qu'au début 2015 ; il est trop tôt pour en percevoir les résultats.

La difficulté qui découle de procéder à une analyse approfondie a motivé les auteurs de cette étude de cas à mettre en perspective le projet de La Limouzinière avec deux autres situations observées dans la même région : le parc éolien de Saint-Michel-Chef-Chef, également en exploitation, que le propriétaire vient de refinancer en partie par une opération de crowdfunding et le parc éolien de Bournezeau, en cours de développement, autour duquel le jeu d'acteurs entretient une dynamique sociale révélatrice des tensions à l'œuvre autour des projets complexes. Ces cas miroir sont traités de manière séparée dans l'étude de cas.

Il ressort de leur analyse croisée une complémentarité des différents outils de participation, que ceux-ci soient destinés à la concertation locale ou au financement de projets.



Fiche technique

NOM DU PROJET : Parc éolien de La Limouzinière

LIEU D'IMPLANTATION : La Limouzinière (44)

STATUT JURIDIQUE : SARL

STADE D'AVANCEMENT : mis en service en 2010

DATE DE LANCEMENT DU PROJET : 2002

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE : 2009

TYPE(S) D'ENERGIE : éolien

PUISSANCE INSTALLEE : 6,15 MW

PRODUCTION ANNUELLE ESTIMEE : 17 240 MWh

INITIATEUR DU PROJET : société VALOREM

PORTEUR DU PROJET : La Limouzinière Energies

GOVERNANCE : en cours de redéfinition

PARTIES PRENANTES :

- SARL Eoliennes en Action (holding des salariés de Valorem)
- SAS Valorem
- SCA Energie Partagée
- SCIC Enercoop
- Coopérative de finances solidaires NEF Investissement
- Association ELISE

LEVIERS : intégration historique du parc dans son territoire, dynamique actuelle de l'investissement participatif, pool d'associés partageant les mêmes valeurs, acteur local fortement motivé

FREINS : caractère expérimental de la réappropriation locale du parc, moyens à consacrer pour susciter une mobilisation citoyenne conséquente, mise en œuvre d'initiatives concurrentes dont une appropriation collective peut paraître plus simple

4.4. Plaine Sud Energie

Le projet en bref

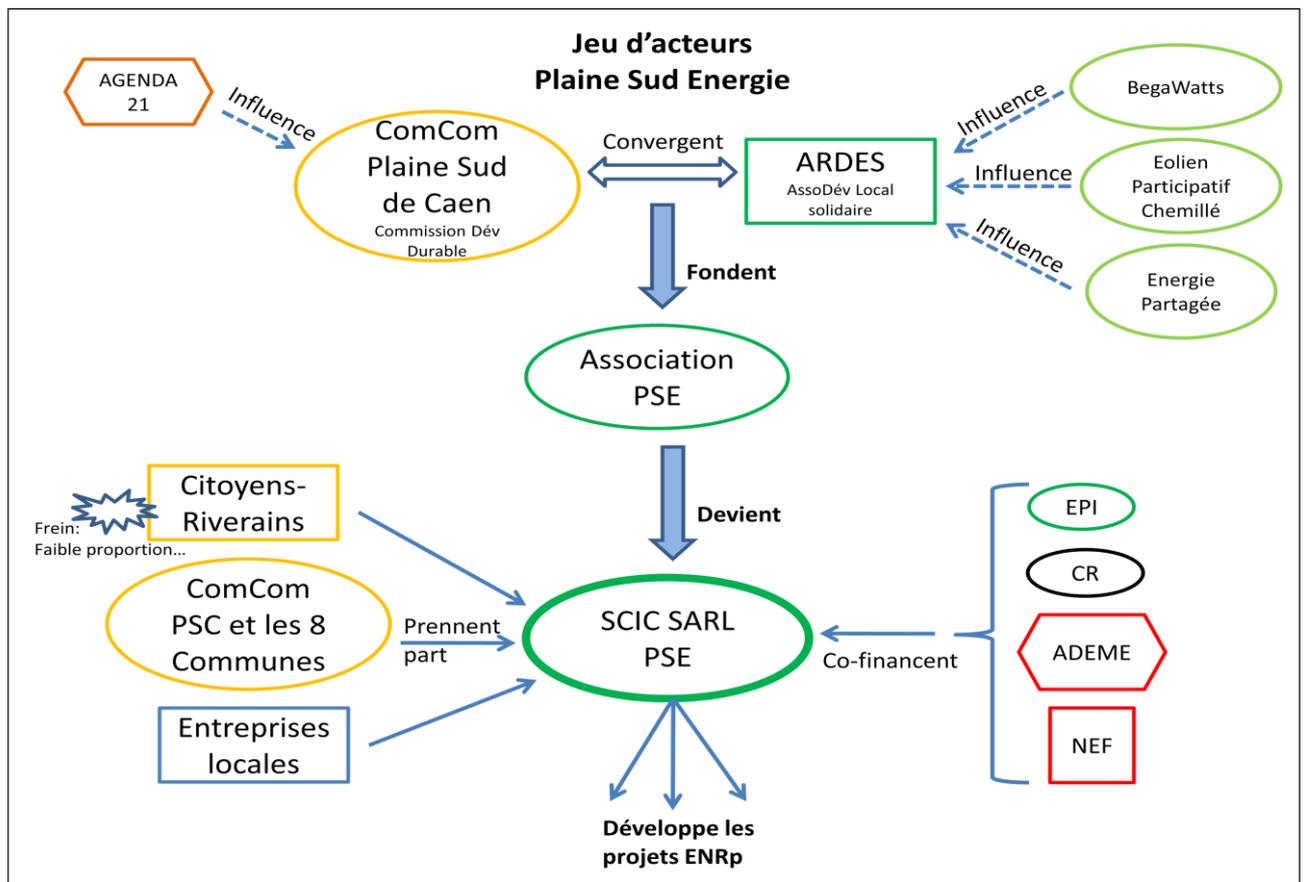
Initié à la fois par le politique, via la commission Développement Durable Agenda 21 de la Communauté de Commune, et le milieu associatif (l'ARDES, Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire) ce projet a rapidement convergé pour donner naissance à trois toitures photovoltaïques sur des écoles.

Les porteurs du projet (dont bien entendu certains sont « de simples habitants ») ont rapidement créé l'association « Plaine Sud Energie » afin de sécuriser un tarif d'achat de l'électricité issue du PV alors très attractif (antérieur à 2011).

Cette association s'est transformée en 2012 en société coopérative (SCIC SARL) afin de faire entrer les habitants dans son capital et sa gouvernance.

Dès lors, les trois projets sont rapidement développés (moins de 6 mois) et sont depuis fin 2012 en exploitation.

Ce projet met en évidence les dynamiques puissantes que peuvent engager la convergence du politique et de l'associatif dans un territoire rural. Mais il pointe également du doigt les difficultés à mobiliser des habitants dans une coopérative énergétique (une quinzaine de personnes pour une population de près de 6000 habitants à la fin 2015).



Fiche Technique

NOM DU PROJET : Plaine Sud Energie

LIEU D'IMPLANTATION : ComCom Plaine Sud de Caen (14)

STATUT JURIDIQUE : SCIC SARL

STADE D'AVANCEMENT : mis en service

DATE DE LANCEMENT DU PROJET : 2010

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE : 2012

TYPE(S) D'ENERGIE : Photovoltaïque

PUISSANCE INSTALLEE : 74 kWc

PRODUCTION ANNUELLE ESTIMEE : 80 MWh

INITIATEUR DU PROJET : politiques et associatifs

PORTEUR DU PROJET : SCIC SARL Plaine Sud Energie

CAPEX : 220 000 € (pour 3 projets PV, 511 m² en toiture)

GOUVERNANCE :

4 cogérants et un conseil de coopérative avec trois collègues :

Membres actifs = 45%

Membres de soutien = 35%

Collectivités locales = 20%

1 personne = 1 voix dans chaque collège.

PARTIES PRENANTES :

- Communauté de communes Plaine Sud de Caen
- Association ARDES
- Habitants et citoyens non riverains
- Installateur privé (Enerjade)

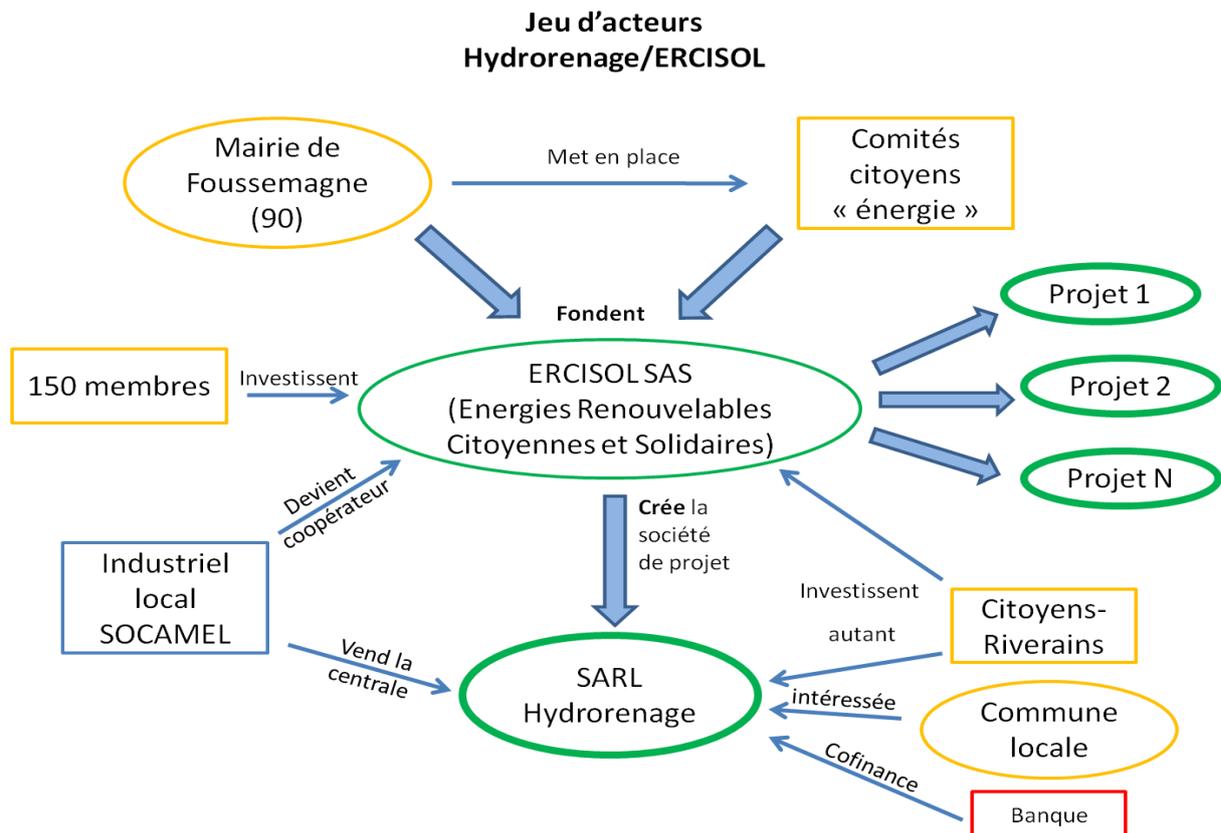
LEVIERS : Elus moteurs, association impliquée (ARDES), aide technique et juridique, aide financière régionale, implication Energie Partagée,

FREINS : Faible mobilisation citoyenne, étiquetage « politique », Essoufflement d'une équipe restreinte...

4.5. HydroRenage

Le projet en bref

Le projet HydroRenage désigne une centrale hydroélectrique en cours de réhabilitation, implantée sur un sous-affluent de l'Isère riche en ouvrages hydrauliques. Rachetée par la société de type coopératif ERCISOL (Energies Renouvelables Citoyennes et SOLidaires) dont la vocation première est la production d'énergie renouvelable, elle devrait reprendre sa production courant d'été 2016. Les fondateurs d'ERCISOL partagent avec leurs membres de fortes convictions en la matière : « *contribuer à l'avenir en valorisant un patrimoine industriel grâce au « recyclage » hautement participatif de leurs propres compétences humaines* ». Le projet HydroRenage prend racine dans deux régions à la fois : en Rhône-Alpes où se situe physiquement l'équipement et en Franche-Comté, terre d'élection d'ERCISOL. HydroRenage et ERCISOL entremêlent ainsi leurs histoires. Si le tropisme de ses fondateurs les entraîne à multiplier les projets, la réhabilitation du barrage SOCAMEL de Renage et la centrale qui le coiffe ouvrent des perspectives à de nombreux sites analogues, tombés en désuétude à la fin du 20^{ème} siècle et qui ne demandent qu'à être remis en service.



Fiche Technique

NOM DU PROJET : HydroRenage

LIEU D'IMPLANTATION : Renage (38)

STATUT JURIDIQUE : SARL

STADE D'AVANCEMENT : travaux de réhabilitation en cours

DATE DE LANCEMENT DU PROJET : 2013

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE : 2014

TYPE(S) D'ENERGIE : hydroélectricité

PUISSANCE INSTALLEE : 153 kW

PRODUCTION ANNUELLE ESTIMEE : 506 MWh

INITIATEUR DU PROJET : SAS ERCISOL

PORTEUR DU PROJET : SAS ERCISOL

GOVERNANCE : de type coopératif « un homme une voix » au sein d'ERCISOL (un Comité de gestion élu par l'AG applique les décisions) ; SARL HydroRenage : un gérant et un référent technique

PARTIES PRENANTES :

- ERCISOL
- Energie Partagée (appel au financement)

LEVIERS : grande maîtrise toutes compétences confondues ; empathie liée au caractère de réhabilitation du patrimoine ; accueil favorable des autorités locales ; caractère reproductible avéré (voir ci-dessous).

FREINS : intensité en capital (acquisition et restauration des équipements) ; difficultés d'accès aux sites propices (concerne la répliquabilité du projet).

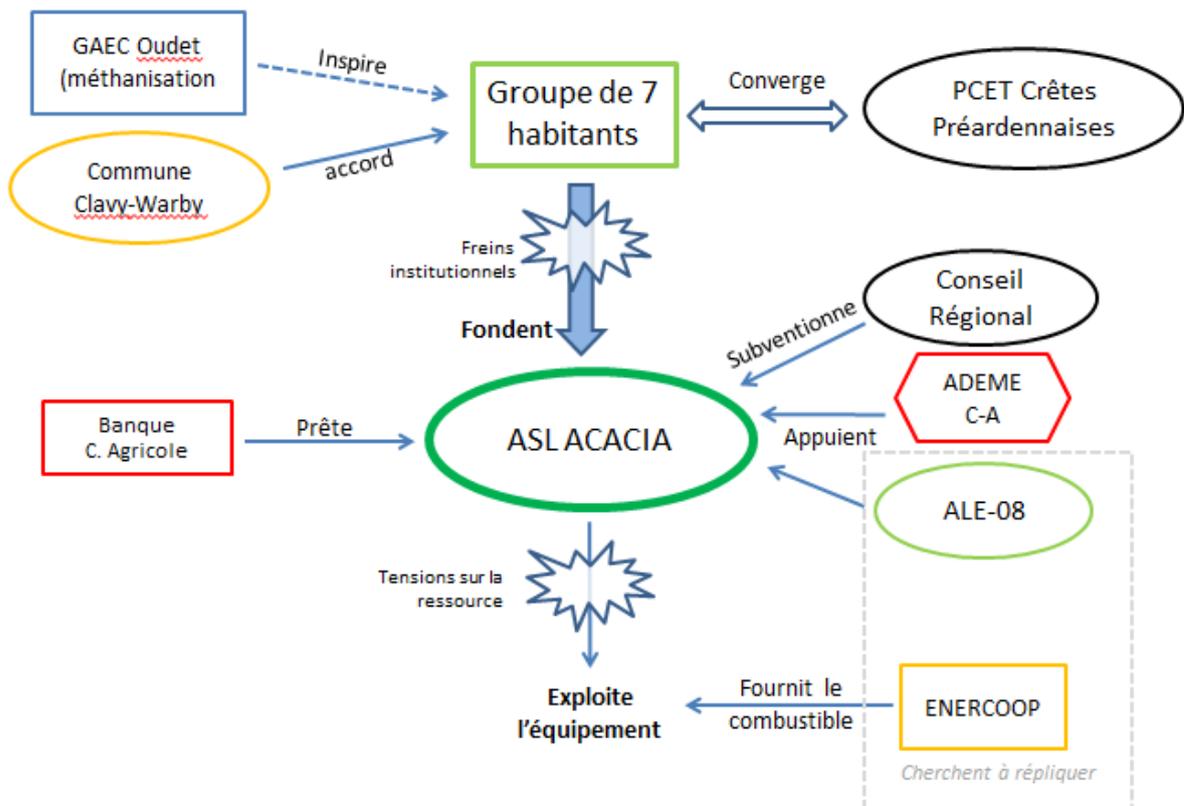
4.6. Association syndicale libre ACACIA

Le projet en bref

Motivés à l'origine par une volonté de chauffer leurs habitations grâce aux énergies renouvelables, un groupe d'habitants investit collectivement dans un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois déchiqueté. Le projet voit le jour en 2009 pour être mis en service deux ans plus tard, grâce au savoir-faire et aux compétences de ses protagonistes dont l'initiateur principal est déjà versé dans la production de biogaz à travers un équipement installé dans une exploitation agricole.

La dimension modeste de ce projet ne doit pas occulter son caractère de répliquabilité, solide sur plan technique et susceptible de répondre aux besoins en chaleur des communes rurales. Alors que son modèle économique de moyen terme reste attractif en dépit de la dépréciation des cours des énergies fossiles, l'enjeu véritable concerne les modalités d'un approvisionnement en bois local, qui souffre de tensions dans une région pourtant réputée pour sa couverture forestière. Enfin, si le bénéfice territorial du projet en lui-même est à l'échelle de du dimensionnement du projet, il participe de l'évolution d'un territoire fortement engagé dans la transition énergétique. La Communauté de communes des Crêtes Préardennaises (CCCP), membre du réseau TEPOS est en effet signataire d'une convention TEPCV, et affiche pour ambition de couvrir 100% de ses besoins par les énergies renouvelables à l'horizon 2020.

Jeu d'acteurs ASL ACACIA



Fiche Technique

NOM DU PROJET : ASL ACACIA

LIEU D'IMPLANTATION : Clavy-Warby (08)

STATUT JURIDIQUE : Association syndicale libre

STADE D'AVANCEMENT : mis en service

DATE DE LANCEMENT DU PROJET : 2009

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE : 2011

TYPE(S) D'ENERGIE : biomasse forestière (bois déchiqueté)

PUISSANCE INSTALLEE : 200 kW

PRODUCTION ANNUELLE ESTIMEE : 200 MWh

INITIATEUR DU PROJET : collectif d'habitants

PORTEUR DU PROJET : Association syndicale libre ACACIA

GOVERNANCE : Principe « un associé une voix »

PARTIES PRENANTES :

- Agence locale de l'énergie et du climat (ALE-08)
- Enercoop Ardennes- Champagne
- Communauté de communes des Crêtes Préardennaises
- ADEME (subvention)
- Région Champagne-Ardenne programme européen Feader)

LEVIERS : entente et motivation du collectif, savoir-faire et compétences intégrées, équipements de chaleur antécédents vieillissants et coûteux à l'usage, subventions publiques, appuis institutionnels

FREINS : délais pour monter un projet plutôt modeste, tensions dans l'approvisionnement en bois, choix d'un statut juridique méconnu et mal perçu.

5. Analyse

Cette analyse résulte de l'apport combiné des études de cas⁷ et de l'enquête en ligne menée auprès des porteurs de projet au cours de l'année 2015 (phases 2 et 3 de l'étude).

Elle s'appuie sur des informations qui croisent les dimensions quantitatives (enquêtes) et qualitatives (cas d'étude) en provenance de sources complémentaires : si les répondants à l'enquête sont pratiquement tous des porteurs de projets, les personnes que nous avons rencontrées dans les cas d'étude reflètent un éventail de sensibilités différentes.

Le matériel recueilli par l'enquête auprès des porteurs de projet éclaire le contexte des énergies renouvelables participatives en ce qu'il met en évidence des tendances générales et autres « signaux faibles ». Celui collecté dans les cas d'étude donne l'opportunité de fouiller en profondeur les « nœuds des projets » tels que nous les avons perçus.

Les informations concernant les « cas miroirs » font l'objet d'une indication spécifique dans le texte afin d'éviter toute confusion avec les cas d'étude.

Cette analyse est organisée en 3 parties :

1. Le lancement du projet : qui, pourquoi, comment ?
2. Le déploiement projet

5.1. Le lancement du projet : qui, pourquoi, comment ?

Cette section s'intéresse à la genèse des projets. Elle aborde la question du profil des initiateurs des projets, s'interroge sur leurs motivations et décrit la manière dont ils s'y prennent pour relever deux défis : l'acquisition de compétences nécessaires au développement du projet et la stabilisation d'une coalition de projet.

5.1.1. Qui sont les initiateurs des projets ?

Les six cas étudiés présentent autant de situations différentes.

Deux sont à l'initiative d'acteurs publics :

- La SEML TEPOS de la Haute Lande (cas n°1) dont l'initiateur est le maire d'Escource, Commune membre de la communauté de communes de la Haute Lande
- Plaine Sud Energie (cas n°4), à l'initiative de la Communauté de communes de Plaine Sud de Caen et d'une association de développement local.

Les quatre autres sont portées par des acteurs privés :

- Le parc éolien d'Hescamps (cas n° 2), à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs du département voisin,
- Le parc éolien de la Limouzinière (cas n°3), par un groupement de repreneurs actifs au plan national,
- HydroRenage (cas n°5), porté par la SAS ERCISOL,
- L'ASL ACACIA (cas n°6), à l'initiative d'un groupe d'habitants.

⁷ Voir l'annexe spécifique aux études de cas

Initiateur ou porteur de projet ?

Dans son acception usuelle, le porteur de projet est à la fois le créateur et le développeur du projet.

Lorsqu'on parle de porteur de projet, il est important de différencier :

- Le ou les « initiateurs » du projet, qui ont l'idée de départ et donnent l'impulsion,
- Le « premier cercle » d'acteurs qui agrège les compétences nécessaires à son développement.

Initiateurs et « premier cercle » peuvent être les mêmes et constituer le socle des porteurs du projet. Celui-ci peut ensuite s'ouvrir à d'autres parties prenantes (les habitants par ex.)

A plusieurs reprises, des figures de « champion local » dont le dynamisme, la légitimité, la crédibilité, le charisme⁸ et la persévérance imposent une stature de « locomotive », puissamment stimulatrice de l'équipe-projet sont apparues dans les études de cas.

5.1.1.1. Des acteurs déjà engagés

Excepté le cas n°2 dont les initiateurs ont dès l'origine principalement mis en avant leurs qualités professionnelles (agriculteurs ou proches du milieu agricole), les autres cas montrent fréquemment au sein de leur « premier cercle » respectif des acteurs locaux :

- Revendiquant volontiers un engagement dans les mouvements citoyens et/ou des convictions environnementales (cas n°1, 3, 4, 5, 6),
- Parties prenantes des organisations et réseaux engagés dans la transition énergétique que sont les TEPOS, Enercoop et Energie Partagée (cas n° 1, 3, 4, 5 et 6),
- Investis d'un mandat électoral au moment du projet ou auparavant n° 1, 2, 4, 5 et 6).

On ne vient pas au participatif par hasard puisque tous les interlocuteurs rencontrés dans les études de cas montrent une « appétence » pour le collectif telle qu'exprimées par les formes associatives, organisationnelles ou politiques précédentes, les éléments suivants venant les compléter :

- Capacité de structuration du secteur professionnel agricole (cas n°2) ;
- Conviction particulière dans les vertus du système coopératif (cas n°5) ;
- Tradition d'entre-aide entre voisins (cas n°6).

Enfin, tous les initiateurs ou membres des « premiers cercles » rencontrés justifient spontanément le choix d'une action collective et participative par des raisons d'efficacité et de mutualisation des compétences ; plus largement, ils expriment leur attachement à l'idée qu'un projet doit se faire avec les gens et non sans ou contre eux.

Pour résumer, motivations collectives, convictions personnelles et compétences professionnelles se croisent dans tous les cas étudiés. S'il fallait profiler une majorité de porteurs de projets en quelques mots : investis dans le collectif, engagés à titre personnel et entrepreneurs dans leur territoire.

5.1.1.2. Un rapport au territoire différencié

La question de l'ancrage territorial est ressortie comme un des axes de discussion majeur de la définition de ce qu'est un projet d'ENR participatif lors du *focus group*.

⁸ Si le charisme est une plus-value indéniable pour porter des projets tels que ceux que nous avons étudiés, il s'agit là d'une qualité qui n'est ni indispensable, ni suffisante et encore moins transférable. C'est pourquoi, nous ne développerons pas au-delà cette observation de terrain.

Les études de cas laissent apparaître un rapport différencié des porteurs de projet à leur territoire d'appartenance. On distingue en effet :

- **Des acteurs d'un territoire qui développent un projet pour celui-ci** (cas n° 1, 4, 6 et cas n°2 même si le projet s'est développé finalement dans le département voisin). Le cas n° 3 est un peu à part dans la mesure où il s'agit d'un rachat de parc éolien déjà en service par un groupement intervenant à minima à l'échelle régionale, qui fait le pari d'une appropriation locale des moyens de production. Il est néanmoins développé par des acteurs territoriaux pour le territoire en question.
- **Des acteurs qui développent une activité dans un territoire autre que leur territoire d'appartenance** (cas n° 5 : ERCISOL intervient dans plusieurs régions tandis qu'aucun des projets qu'il porte ne se situe en Franche-Comté, région d'origine de ses fondateurs ; cas n°2 puisqu'à l'issue de la mise en service de leur projet d'Hescamps, le « premier cercle » a poursuivi le développement de parcs éoliens hors région).

Par ailleurs, les véhicules de financement participatifs de ces six cas, lorsqu'ils font un appel massif à participation, ne sont pas réservés aux seuls habitants des territoires de projet (cas n° 1, 2, 3 et 5).

5.1.2. Quelles sont les motivations des initiateurs des projets ?

5.1.2.1. Les évènements déclencheurs

Dans le récit qu'ils font de la genèse du projet, les initiateurs décrivent ainsi les principaux évènements déclencheurs :

- Une tempête d'une rare violence suivie d'une prospection assidue des terrains sinistrés par des sociétés cherchant du foncier pour installer des parcs PV conduit un élu local à réfléchir sur la manière dont la collectivité pourrait elle-même développer des projets ENR dont les bénéfices seraient réinvestis dans la transition énergétique du territoire (cas n°1),
- Une intervention tout aussi intense de développeurs éoliens conduit un groupe d'agriculteurs à envisager de monter un projet « *qui bénéficierait au territoire* » (cas n°2),
- Une coopérative de production d'ENR souhaitant acquérir des moyens opérationnels propose de faire d'un bouquet d'éoliennes déjà construites un élément majeur de la réappropriation locale et citoyenne de l'énergie (cas n°3),
- Une collectivité dont l'Agenda 21 place parmi ses priorités la production d'ENR et l'éducation populaire rencontre l'animatrice d'une association de développement territorial qui souhaite contribuer à un projet participatif (cas n°4),
- Une société de type coopératif animée par des passionnés d'ENR cherche à investir dans des centrales hydroélectriques, quitte à les réhabiliter (cas n°5),
- Un habitant d'une commune rurale que le montage de projet n'effraie pas, animé par la volonté de chauffer son habitation sans aggraver les risques climatiques ou technologiques partage son idée avec ses voisins (cas n°6).

5.1.2.2. Le développement des énergies renouvelables comme fin ou moyen ?

Un resserrement de focale sous l'angle du développement des ENR met en évidence plusieurs types de motivation :

1. **Développer des énergies renouvelables comme objet premier**, comme c'est le cas pour HydroRenage (cas n°5) et l'ASL ACACIA (cas n°6). A noter que les acteurs d'HydroRenage n'ont pas

cherché activement la participation des habitants du territoire au financement ou à la gouvernance de leur projet de réhabilitation de centrale hydroélectrique.

2. Développer des énergies renouvelables comme un moyen au service :

- **Du développement endogène du territoire** : c'est par exemple le cas de la SEML TEPOS de la Haute Lande (cas n°1) qui cherche à exploiter soi-même les potentialités du territoire plutôt que de laisser des personnes « extérieures » en tirer des profits, ou du Parc éolien d'Hescamps (cas n°2) dont les initiateurs cherchent un projet pour un territoire vécu comme « *un peu à la traine, en bout de département* ». Il faut noter, dans ce cas n°2 des éoliennes d'Hescamps, que ses initiateurs ne s'estimaient pas acteurs de la transition énergétique au début de leur aventure et qu'ils s'y sont en quelque sorte convertis, jusqu'à devenir, au moins pour l'un d'entre eux, l'artisan d'une inscription de sa communauté de communes dans le réseau des TEPOS/TEPCV.
- **D'une éducation populaire à l'énergie et à la transition énergétique / de la participation des citoyens à la transition énergétique (cas n°1, 3 et 4)**. Le cas n°4 de Plaine Sud Energie montre une filiation directe avec la politique d'Agenda 21 local du territoire. Le cas n°3 (La Limouzinière) montre une envie d'aller « plus loin » que la seule production d'ENR en investissant un projet déjà en exploitation (« *il n'y a aucun problème avec ces éoliennes, pourquoi voulez-vous changer les règles de fonctionnement ?* »). Les acteurs du cas n°4 ont activement cherché, avec plus ou moins de succès, la participation des habitants du territoire au financement ou à la gouvernance du projet. Cette recherche est en cours pour le cas n°3.

5.1.2.3. Une volonté marquée d'aller au-delà d'un projet unique

On constate que la plupart des initiateurs de projet se placent d'emblée dans une perspective qui dépasse un seul projet.

- Cas n°1 (SEML TEPOS de la Haute Lande) : volonté de mettre au point un mode de financement pionnier des ENR qui puisse être reproduit ailleurs (et qui requiert de la part de l'élu local l'écriture d'un guide) ; par ailleurs le projet en lui-même est une conversion du territoire à une logique TEPOS, qui prévoit d'origine un assemblage de plusieurs équipements de production d'ENR dont tous ne sont pas participatifs,
- Cas n°4 (Plaine Sud Energie) : les initiateurs du projet de Plaine Sud Energie développent simultanément plusieurs toitures PV sur trois établissements scolaires,
- Cas n°5 (HydroRenage) : les porteurs de projet ont d'emblée la volonté de développer un nombre important de projets (c'est l'objectif premier de la SAS ERCISOL),
- Enfin le cas n°6 (ASL ACACIA), quoique modeste dans ses dimensions opérationnelles et collectives, montre également cette volonté d'aller plus loin puisque son initiateur avait déjà, par le passé, développé avec succès un des premiers équipements de méthanisation agricole pour le Grand Est et qu'il œuvre dorénavant à la répliquabilité des installations de bois-énergie.
- Le cas n° 3 (parc éolien de la Limouzinière) est à nouveau un peu à part dans le sens où ses initiateurs Enercoop et Energie Partagée font du développement des ENR participatives le cœur de leur action.

Cette volonté permet d'expliquer qu'un quart des répondants au questionnaire signale que le projet décrit a essaimé et permis le développement d'autres projets ENR localement, tandis que 92% d'entre eux prévoient de participer à un autre projet participatif dans le futur.

5.1.3. Mobiliser des compétences complémentaires : un enjeu clé pour les initiateurs des projets

Par opposition aux projets « traditionnels », dont les développeurs professionnels possèdent en régie les compétences nécessaires au montage de projet, les initiateurs de projets d'ENR participatifs n'ont pas forcément toutes les compétences requises pour mener à bien leur entreprise. Le processus d'acquisition des compétences manquantes est donc un enjeu clé.

Nombreux sont les initiateurs qui disposent toutefois de compétences importantes à titre personnel ou collectif (direction d'entreprise, montage de projet, conduite de chantier, gestion de collectivité, droit des sociétés, comptabilité, communication, médiation locale, pédagogie, ingénierie de l'énergie...) et les mettent à profit de projets participatifs.

Les cas suivants le reflètent bien :

- Cas n° 1 (SEML TEPOS de la Haute Lande) : l'élu local est un ancien chef d'entreprise, qui s'estime « *particulièrement sensible aux arguments comptables* »,
- Les sociétaires de la SAS Les Vents Picards (cas n°2), agriculteurs pour la plupart, sont particulièrement bien placés pour négocier l'accès au foncier,
- L'association ELISE, rompue à la conduite de dispositifs de concertation, prend en charge la mobilisation locale autour du projet de La Limouzinière (cas n°3),
- Le cas n°5 (HydroRenage) bénéficie du savoir-faire des membres du Comité de gestion d'ERCISOL : « *il y en a un qui pense montant des investissements, l'autre technique, un autre administratif, un quatrième règlement de l'eau, et ça marche !* »,
- Le trésorier de l'ASL ACACIA (cas n°6), quant à lui, a exercé le métier d'expert-comptable.

Certains disposent également d'une expérience passée dans le développement d'énergie renouvelables, à l'image d'ERCISOL (cas n° 5), dont le Comité de gestion accueille au moins 10 ingénieurs et autres spécialistes des ENR, ou de ASL ACACIA (cas n°6) dont un membre avait déjà installé une unité de méthanisation avant de se lancer dans le bois-énergie.

Cependant, excepté le cas n°5, aucun des initiateurs ne dispose d'origine de l'intégralité des compétences ni des moyens nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

Aux compétences « classiques » de montage de projet ENR, les porteurs de projet doivent ajouter :

- Une capacité à comprendre les enjeux de la structuration juridique de leur activité. Or, rares étaient les porteurs de projet, au début de leurs aventures respectives, en possession des compétences nécessaires au « bon » choix juridique en matière de structure porteuse (cas n°5 : « *on a réfléchi pendant 6 mois* »),
- Une connaissance en ingénierie économique des projets et notamment, des conditions et modalités de financement participatif (prise de dette ou de capital, etc).

Cette mobilisation des compétences manquantes peut se faire par le biais de 3 stratégies, qui ne s'excluent pas :

- Intégrer de nouveaux acteurs au cercle des porteurs de projet
- Se former
- Faire appel aux réseaux

5.1.3.1. Intégrer de nouveaux acteurs au cercle des porteurs de projet

Il s'agit d'intégrer de nouveaux acteurs en capacité d'apporter les compétences ou les ressources manquantes. Une prestation de service peut suffire pour éclairer un sujet particulier, comme dans le cas n°2 (parc éolien d'Hescamps) où les porteurs de projet initiaux font appel à un juriste. D'une manière plus structurante, cette intégration passe par l'établissement d'un partenariat avec un professionnel des ENR. Le cas n°2 illustre bien une telle « montée en gamme », dictée par la grande complexité, de l'avis du « premier cercle », d'un projet éolien : comment implanter un mat de mesure, quels paramètres prendre en compte

pour le raccordement au réseau, comment réaliser une étude d'impact lorsqu'on n'en possède pas les compétences ?

Les initiateurs du parc éolien sont pour la plupart d'excellents connaisseurs du contexte agricole et des modalités d'accès au foncier. Ils butent cependant très vite sur des questions techniques propres au montage d'un projet éolien dont ils n'ont pas la réponse. Un rapprochement avec un développeur éolien règle ces difficultés, ce type d'alliance prenant alors une dimension centrale.

Les résultats du questionnaire montrent le rôle important joué par les développeurs privés dans le montage technique des projets puisque 44% des répondants ayant reçu un appui technique ont été aidé par des développeurs privés.

Les cas d'étude confirment le caractère stratégique de cette alliance. Les cas n°1 et n°2 choisissent de s'adosser à des développeurs ENR, qui prennent des parts dans les sociétés de projet. Dans le cas n°2, où les initiateurs aiment à se qualifier « *d'agriculteurs picards* », ils signent un partenariat avec une société dont c'est l'activité principale (InnoVent). Ce que fait également la SEML TEPOS de la Haute Lande avec les sociétés Valorem et Base (cas n°1). A noter que dans ces deux cas, le choix des sociétés ne se fait pas au hasard mais par examen, en quelques sorte, de leurs états de service : qualité du dialogue territorial dans le premier cas, aptitude au participatif dans le second.

5.1.3.2. Se former

On peut aussi choisir de se former pour acquérir des compétences qu'on ne possède pas. A titre d'exemple, les agriculteurs-développeurs d'Hescamps (cas n°2) se sont d'abord formés aux rudiments du droit des sociétés et de la communication avant de se lancer dans leur projet. Le coût de formation étant supporté par un financement lié à la formation agricole, ils ont pu bénéficier de l'apport d'intervenants professionnels externes à leur groupe. Le reste, c'est-à-dire la prise de vue pour les photomontages, les relevés sonores la nuit au milieu des betteraves, l'animation des réunions publiques et visites de sites, la rédaction des statuts de la SCI qui regroupe les propriétaires fonciers, etc., ils l'apprennent par eux-mêmes.

Quant aux initiateurs de l'ASL ACACIA (cas n°6), ils se renseignent sur le statut juridique le plus approprié à leur projet en... surfant sur internet.

5.1.3.3. Faire appel aux réseaux

L'exploitation des résultats du questionnaire comme les études de cas fait ressortir le rôle central des réseaux dans l'appui aux porteurs de projet qui trouvent auprès d'eux une mine d'information et une source d'inspiration. Celle-ci s'illustre de plusieurs manières.

Bénéficiaire de l'expérience d'autres projets : tout d'abord, la publicité qu'ont connue certains projets participatifs à l'occasion de leur mise en service a hissé ceux-ci au rang de véritables démonstrateurs. Les interlocuteurs rencontrés à l'occasion des études de cas n° 2 (parc éolien d'Hescamps), n° 5 (HydroRenage) et n°6 (ASL ACACIA) témoignent tous de sollicitations soutenues de la part de porteurs de projet potentiels ou se revendiquant comme tels. Même l'initiateur des projets décrits dans l'étude de cas n°1 le note, alors qu'en date de réalisation des entretiens le volet participatif n'en est encore qu'à ses prémices.

A noter que 58% des répondants au questionnaire d'enquête auprès des porteurs de projet déclarent s'être inspirés d'un exemple (qui n'est pas toujours cité).

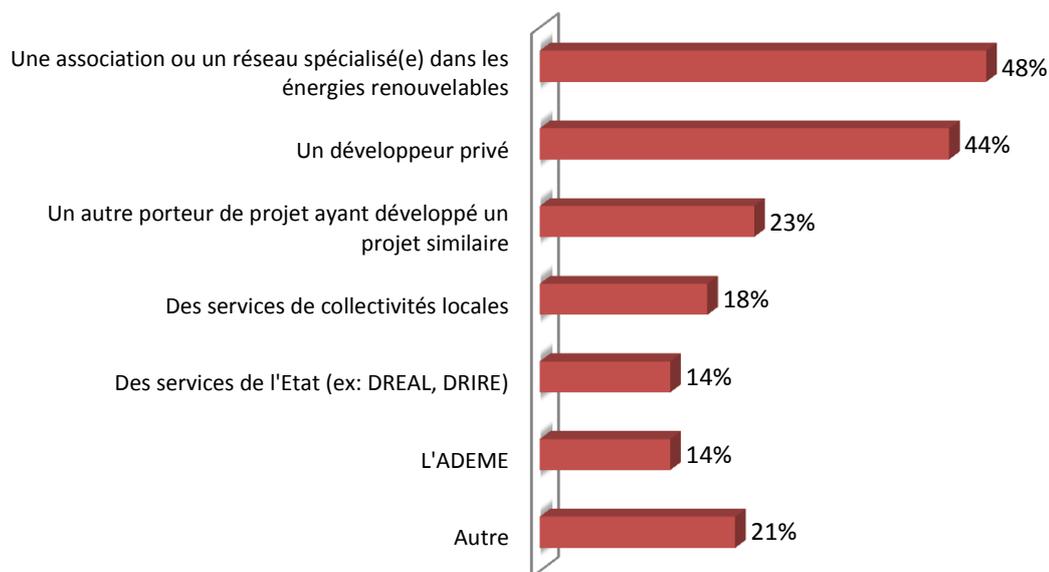
L'éclairage apporté par les cas miroir

A quel modèle se réfère le répondant du questionnaire concernant le projet éolien de Bournezeau ? Béganne. A quels projets et organisations le site internet des Vents du Grimont, association qui assure la promotion du volet participatif du projet de parc éolien de Chamole (Jura) fait-il référence ? Béganne Bournezeau, ERCISOL et les Ailes-des-Crêtes (communauté de communes des crêtes Préardennaises), au sein de laquelle se trouve la chaufferie-bois collective de l'ASL ACACIAL'information se propage vite dans les réseaux qui sont tous interconnectés et les « bons » exemples sont immédiatement repérés.

Visiter un site déjà équipé : Une autre façon de bénéficier de l'expérience des projets réussis est de se rendre sur place. Les cas n°1, n°2, n°4 et n°6 en témoignent : rien ne vaut une visite de site pour prendre connaissance de la complexité dans le montage des projets, a fortiori lorsque ceux-ci sont des parcs éoliens.

Bénéficier d'un appui direct sur le plan technique : l'enquête en ligne montre que plus de la moitié des répondants ont été accompagnés sur le plan technique (60%), le plus souvent par des associations ou réseaux qui encouragent eux-mêmes les ENR participatives. N'est pas pris en compte ici l'apport des développeurs privés au sein des sociétés de projet. Ce rôle important des associations ou réseaux spécialisés se retrouve également sur le plan de l'ingénierie et financière.

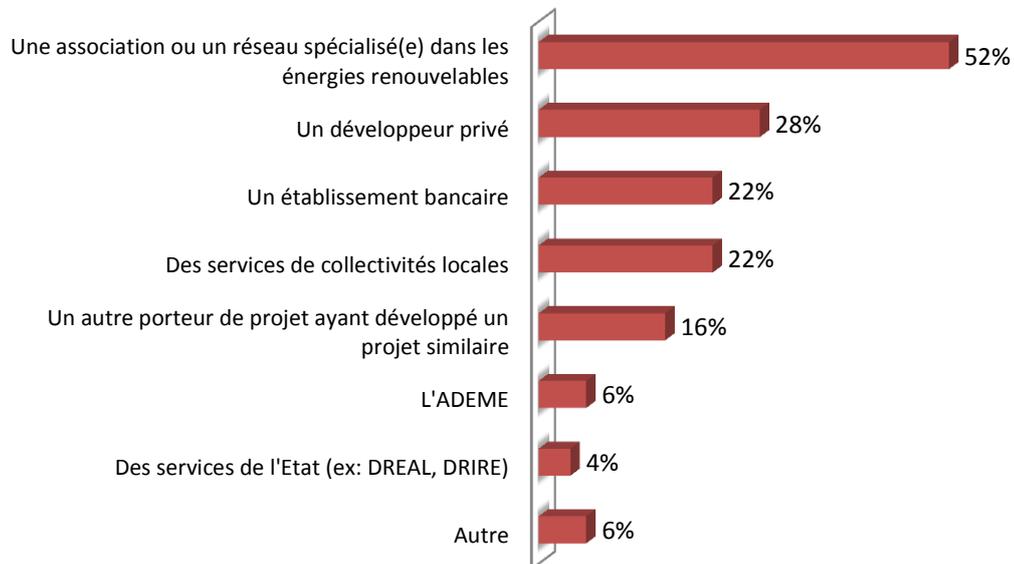
Organismes ayant réalisé l'accompagnement technique du projet



Plusieurs réponses possibles / Effectif : 66

Bénéficier d'un appui direct pour le montage financier : Ce qui ressort des résultats de l'enquête en ligne sur le volet financier montre également que la moitié des porteurs de projets (52%) a bénéficié d'un accompagnement. Cet accompagnement est majoritairement réalisé par les associations et réseaux spécialisés dans les énergies renouvelables (52%). Parmi les plus cités, viennent ensuite les développeurs privés (28%), puis à parts égales les établissements bancaires et les collectivités locales (22%).

Organismes ayant réalisé l'accompagnement financier du projet



Plusieurs réponses possibles / Effectif : 54

Les répondants au questionnaire plébiscitent cet accompagnement : l'accompagnement dont ils ont bénéficié leur a paru utile dans 100% des cas pour l'appui technique, et 98% pour l'aide sur le plan financier.

Parmi ceux qui n'ont pas reçu d'accompagnement, ils sont 27% à dire qu'ils en auraient eu besoin lorsqu'il s'agit du technique contre 40% lorsqu'il s'agit du financier. Tels qu'évoqués dans certaines études de cas, ces besoins d'aide en montage financier semblent en effet plus importants, et les sources d'information sont moins diverses que pour l'appui technique. Cela peut introduire une complexité supplémentaire pour ces projets pionniers. Par exemple, on assiste dans le cas n°1 à la mise en œuvre d'un processus que d'aucun pourrait assimiler à du tâtonnement, (d'abord une demande d'avance est faite à la caisse des dépôts et consignations, puis le montage de d'un fonds d'investissement citoyen et enfin, le choix de l'intégration d'une coopérative d'habitants dans la SEM). Il s'agit en réalité d'explorer plusieurs pistes de financement potentiel dans un domaine qui n'est pas encore complètement stabilisé ou, plus exactement, qui ne l'était en date de réalisations des entretiens avec le porteur de projet.

Ces résultats sont à mettre en perspective avec l'évolution rapide du secteur, et la production par les acteurs principaux (associations et réseaux spécialisés) d'un volume important de ressources documentaires, accessibles et de qualité. Si l'enquête devait être reproduite dans le futur, sans doute faudrait-il reformuler la question autour de l'accès aux sources d'informations, les dispositifs de formations en lignes, la production de tutoriels etc, et non pas seulement le seul besoin d'accompagnement.

L'éclairage apporté par les cas miroir

Les centrales villageoises photovoltaïques, hors champ des études de cas, vont jusqu'à mettre à disposition des outils très complets de simulation économique. On trouve en ligne de bons diaporamas d'information pour l'animation de réunions publiques. Energie Partagée, Enercoop, le CLER, Taranis et bien d'autres multiplient les formations. On sort de l'expérimentation. On s'achemine vers « une industrialisation des process » dans une logique de réseaux dont il faut souligner l'efficacité.

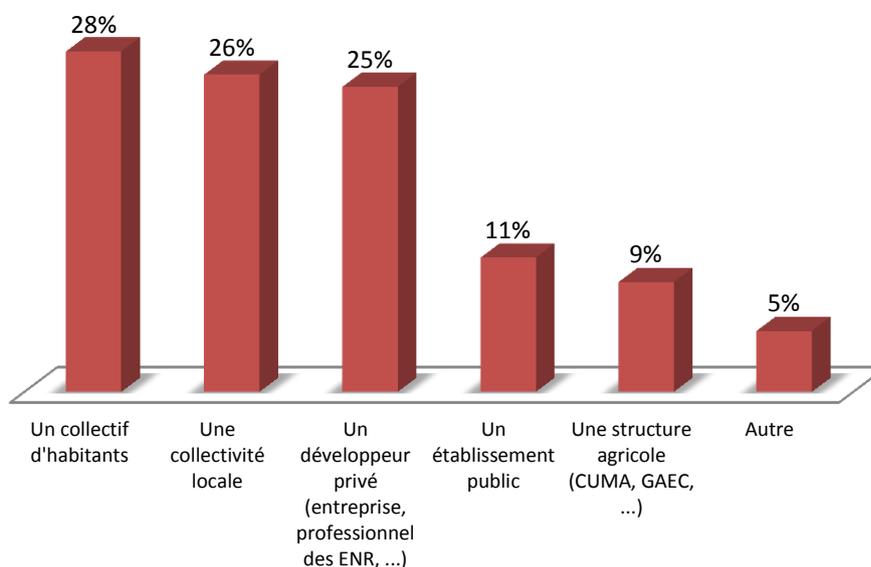
5.1.4. La stabilisation d'un « premier cercle » aux compétences et ressources complémentaires

5.1.4.1. La diversité des configurations de départ

A l'issue de la première phase du projet se stabilise un groupe d'acteurs socle pour le projet. « *Des élus locaux, des agriculteurs et des personnes déjà un peu militantes* » : cette formule entendue à l'occasion d'une des six études de cas, résume assez bien les logiques à l'œuvre dans la structuration de ce premier cercle d'acteurs.

Les réponses à l'enquête en ligne montrent également très bien la diversité des acteurs à l'œuvre dans la mise en place des projets d'ENR. Trois acteurs se partagent le podium et sont cités dans grosso modo un quart des cas : le collectif d'habitants (28%), les collectivités locales (26%) et les développeurs privés (25%).

Types d'acteurs à l'origine du projet



Plusieurs réponses possibles / Effectif : 111

Quelles sont les configurations rencontrées dans les cas d'étude ?

- SEML TEPOS de la Haute Lande (cas n°1) : si l'initiateur est un élu local, le socle de projet regroupe la communauté de commune (CCHL) et très vite, deux sociétés de développement des ENR. Ce socle bénéficie d'un soutien non négligeable d'une conseillère régionale, bien introduite auprès de l'exécutif de l'institution, et qui partage des valeurs proches de celles de l'élu local ; gravitent également autour de ce socle initial quelques habitants qui soutiennent publiquement l'initiative ;
- Parc éolien d'Hescamps (cas n°2) : le socle de projet regroupe les agriculteurs et assimilés à l'initiative du projet d'abord constitués en association loi 1901, puis un développeur éolien choisi pour son activité en région ;
- Parc éolien de la Limouzinière (cas n°3) : cas toujours un peu à part puisque les éoliennes, en service, ont été développées par une société privée qui en a revendu des parts à un groupement d'investisseurs. On peut cependant considérer ceux-ci comme constitutifs du socle de projet, auquel adhère également une association régionale (ELISE) proche des investisseurs et détentrice d'un grand savoir-faire en mobilisation locale ;

- Plaine Sud Energie (cas n°4) : le socle de projet est constitué d'une collectivité (la CCPSC) et d'une association de développement local (Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire), qui constituent immédiatement une association loi 1901 ;
- HydroRenage (cas n°5) : le socle de projet se résume à la SAS ERCISOL, initiatrice du projet ;
- ASL ACACIA (cas n°6) : le socle de projet agrège 7 habitants de la même rue du village de Clavy-Warby dans un collectif informel.

Cas d'étude	Initiateur du projet	Compétences initiales	1 ^{er} cercle de porteurs de projet	Compétences acquises
1 SEML TEPOS Haute Lande	Elu local	Gestion d'entreprise Financement	Développeurs ENR Valorem & Base Elue régionale	Montage projet ENR Accès aux subventions publiques (TEPOS/TEPCV) Montage d'un fond d'Investissement ENR (FLIPER)
2 Parc éolien Hescamps	Agriculteurs et apparentés	Montage et gestion de projets locaux Médiation locale Négociation foncière	Développeur ENR InnoVent	Montage projet ENR dont demande d'autorisation administrative
3 Parc éolien de la Limouzière	Groupement Enercoop EPI NEF	Ingénierie financière Financement participatif	Association ELISE	Médiation locale
4 Plaine Sud Energie	Collectivité, Ass. de dév ^t local Particuliers	Montage et gestion de projet ESS & dév ^t local	EPI	Financement participatif
5 HydroRenage	SAS ERCISOL	Montage et exploitation ENR Financement	EPI	Financement participatif
6 ASL ACACIA	Collectif d'habitants	Montage et exploitation ENR Comptabilité	ALE-08 CC Crêtes Présardennaises	Accès aux subventions publiques Appui politique

Tableau des compétences initiales vs acquises

Outre l'accès à des compétences que les initiateurs du projet n'ont pas, ce premier cercle apporte également des ressources qui permettent au projet de se lancer. Il peut s'agir de ressources :

- Financières (NEF, Energie Partagée, Enercoop),
- Politiques :
 - La capacité à nouer des alliances avec des élus pour trouver des relais dans d'autres institutions (cas n°1) ou débloquer les situations (cas n°1 et n°6) s'avère importante pour ces cas d'étude,
 - La capacité de mobilisation locale que seul un acteur bien implanté peut fournir (cas n°3 en particulier),
 - L'intégration des particuliers dans le projet peut également être envisagée comme le recours à une ressource permettant un lock-in institutionnel. L'objectif est de pallier aux limites du mandat politique dans la mesure où le temps d'un projet est plus long que le temps d'un mandat : « *en engageant le citoyen, ça va coïncider le politique même s'il y a changement de mandature* ».

5.1.4.2. La structuration juridique qui s'adapte à l'objectif du projet

Dans tous les cas étudiés, le « premier cercle » des acteurs du projet définit assez rapidement la structuration juridique de son assemblage :

- Les cas n°1, 5 et 6 créent respectivement une SEML, une SARL et une ASL, toutes en capacité de conduire le projet,
- Le cas n°2 dépose d'abord les statuts d'une association de préfiguration (afin de capter les subventions nécessaires, notamment à son programme de formation), puis dans un second temps ceux d'une SAS de développement,
- Le cas n°4 dépose créée également une association (afin de sécuriser au plus vite un contrat avec EDF reposant sur les tarifs d'achat les plus avantageux), puis une SCIC,
- Le cas n°3 est un peu particulier : ses propriétaires font le pari que les futurs coopérateurs du projet définiront eux-mêmes les statuts alors même que le parc éolien est en service.

Pourquoi privilégier un statut plutôt qu'un autre ? Si l'on met entre parenthèse l'ASL ACACIA (cas n°6) dont l'activité principale vise surtout à répartir des charges entre les associés, et le projet de La Limouzinière, dont la participation citoyenne fait l'objet d'une redéfinition, quels arguments les autres porteurs de projet ont-ils considéré ?

Du côté des privés :

- Le cas n°2 a choisi la SAS, formule que ses créateurs jugent la plus souple et la plus adaptée à leur projet.
- ERCISOL (cas n°5) s'est doté d'une SAS de type coopératif en conformité avec les valeurs défendues par ses associés (« un homme une voix »).

Du côté du public :

- Projet dans lequel la collectivité est fortement partie prenante, Plaine Sud Energie (cas n°4) a préféré la forme SCIC SARL. Comme le fait remarquer un élu : « *la forme SARL limite le nombre d'associés à 100. Nous aurions pu choisir la forme SA mais s'ajoutent alors des frais tels que le commissaire au compte, etc. que nous ne voulions pas* ». Et d'ajouter : « *maintenant une nouvelle forme « SAS » (Société par Actions Simplifiées) existe* ».
- Dans les Landes (cas n°1), la collectivité est également à l'origine de la volonté locale d'introduire du participatif dans les ENR en agrégeant des organisations privées. Le statut de SEM s'impose alors, avec l'objectif de créer une ou plusieurs SAS chargées à terme de l'exploitation des équipements. Ce couplage SEM-SAS paraît robuste. Il présente des avantages : la souplesse de fonctionnement de la SAS permettrait d'éviter l'inertie relative de la SEM, tributaire du pas de temps de la ou des collectivités (prise de décision).

Les résultats de l'enquête en ligne montrent, début 2015, une ventilation des formes juridiques des structures porteuses (développement ou exploitation) clairement orientée vers les SAS (la moitié des cas), un tiers en SCIC, 10% en SEM.

Certains interlocuteurs rencontrés dans le cadre de cette étude affirment leur attachement au système coopératif représenté par la SCIC qui, pendant longtemps, permettait aux institutions publiques de participer directement au tour de table. Depuis que la loi permet aux collectivités d'entrer au capital des SAS, la donne, selon eux, est en train de changer dans le sens d'une attractivité renforcée des SAS au détriment des SCIC.

5.1.4.3. La place centrale des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont décrites comme ayant été à l'origine de 26% des projets renseignés dans l'enquête en ligne. Comme l'illustre les études de cas, elles peuvent effectivement faire partie du « premier cercle » d'acteurs autour d'un projet et avoir un effet d'entraînement non négligeable :

- Cas n°1 : les habitants rencontrés ne se seraient pas lancés tout seuls (« *avant de se lancer, il faut avoir une certaine connaissance qu'on n'a pas nécessairement* »).
- Cas n°4 : la présence de la collectivité joue le rôle de tiers de confiance pour l'accès au financement bancaire.

Les collectivités ont également été associées aux prises de décision dans la moitié des cas, mais dans une minorité de cas une fois le projet mis en place (16%) : que peut-on en déduire ?

Tout d'abord, cette situation reflète une étape un peu particulière dans l'élaboration d'un projet qui se veut bien souvent démonstrateur, où les initiateurs vont à la rencontre des élus pour obtenir de ces derniers un « consentement à continuer » : vérification de la bonne conformité réglementaire, encouragement, voire mise à disposition de toitures de bâtiments publics comme le montrent plusieurs projets PV participatifs.

Sur les 4 cas d'étude n'ayant pas été à l'initiative au moins partielle des collectivités, 3 témoignent d'un accueil favorable :

- Le conseil municipal d'Hescamps manifeste son appui au projet de parc éolien (cas n°2). Il s'agit alors de retombées fiscales propres à renflouer les caisses, mais pas que cela. La qualité de la concertation menée par le porteur de projet y est pour beaucoup.
- La commune de Renage se montre d'autant plus ouverte au projet d'ERCISOL (cas n°5) que celui-ci consiste à réhabiliter de façon utile un ouvrage du patrimoine local.
- Clavy-Warby (cas n°6) fait bon accueil à l'ASL ACACIA. Rappelons que son trésorier est 1^{er} adjoint au Maire, et qu'un projet de chaudière au bois décheté en remplacement du fuel ou du charbon se situe en droite ligne du PCET de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises.

Un autre cas bénéficie d'un regard (cas n°3) qualifié de « *bienveillant mais attentiste* » selon les acteurs rencontrés. En clair, la collectivité laisse les porteurs de projet le soin de préciser leurs plans ; il est vrai que ces derniers sont au début de leur démarche.

5.2. Le déploiement du projet

5.2.1. Mobilisation(s) : la tension entre la mobilisation de l'épargne et celle des citoyens

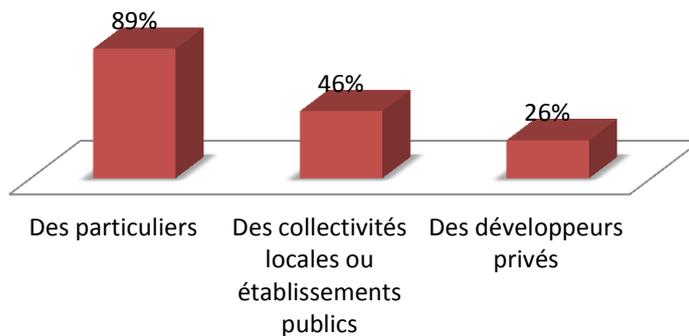
5.2.1.1. Mobiliser l'épargne : l'enjeu de l'épargne locale

La mobilisation de l'épargne des particuliers se révèle une dimension centrale :

- Les six projets décrits dans les cas d'étude mobilisent ou cherchent à mobiliser l'épargne des particuliers,
- 90% des répondants au questionnaire citent « *un capital ouvert pour tout, ou partie, à des parties prenantes* » pour expliquer le caractère participatif de leur projet, la même proportion déclarant que des particuliers y ont apporté des fonds propres.

Les fonds propres sont apportés à 89% par les particuliers contre 46% par les collectivités locales et 26% par les développeurs privés.

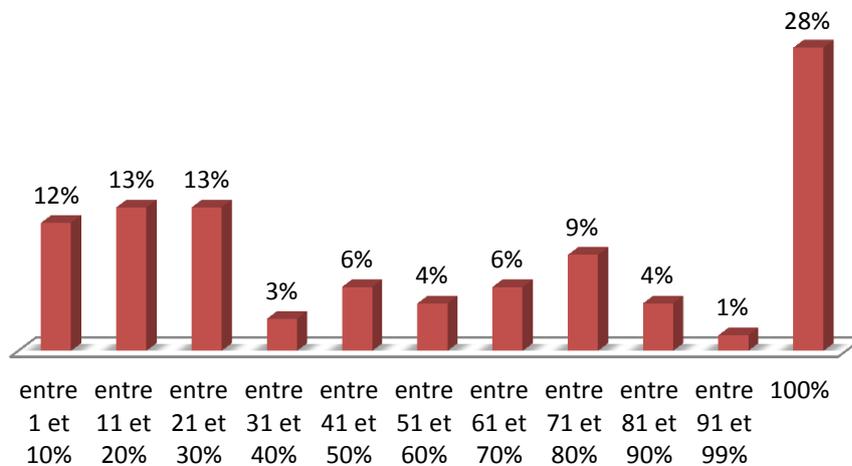
Types d'acteurs apportant les fonds propres pour le financement du projet



Plusieurs réponses possibles / Effectif : 88

Lorsqu'ils ont financé le projet les particuliers ont apporté moins de 50% des fonds dans 47% des cas, mais ont tout de même financé la totalité du projet dans 28% des cas.

Pourcentage de fonds apportés par les particuliers



Effectif : 69

Cette dynamique rencontre un mouvement d'opinion, car dans l'enquête « les Français et l'environnement » administrée en 2014 par l'institut Opinion Way pour l'ADEME, à la question « *Seriez-vous prêt à soutenir le développement des énergies renouvelables dans votre région en plaçant une partie de votre argent dans des projets avec une rentabilité correcte ?* » 42% des sondés répondent « probablement » et 9% « certainement ».

Eclairage des cas miroir

A Chamole (Jura) et Bournezeau (Vendée), l'initiative est partie respectivement des développeurs Intervent et Energie Team. C'est à l'issue des premiers contacts avec les acteurs locaux que ceux-ci ont souhaité apporter une dimension participative au projet, sous une forme qui se construit progressivement.

Dans l'Yonne, les développeurs WEB Energie du Vent et EoleRES, associés dans le projet de Bel-Air, sont à l'origine de la proposition d'une ouverture du capital de la société d'exploitation, sans autre précision

pour le moment. Ce genre d'initiatives est appelé à se répandre, les développeurs y décelant un moyen susceptible de concourir à l'insertion sociale de leurs projets.

En ce qui concerne la mobilisation de l'épargne locale cependant, les cas d'étude montrent des fortunes diverses :

- Cas n°2 (parc éolien d'Hescamps) : la levée des fonds est réussie, la mobilisation se faisant de proche en proche,
- A l'inverse, le cas n° 4 de Plaine Sud Energie témoigne de la déception des porteurs de projet (*« on était plutôt regardés comme des gens « dans les étoiles » - « il n'y a pas un seul parent d'élève dans la coopérative »*) ; de fait, moins de 10% des fonds proviennent des habitants du territoire.
- Quant au cas n°3 de la Limouzinière, le processus tout juste démarré de « réappropriation locale de la production d'énergie » ne permet pas de tirer de conclusions. Notons cependant qu'à la suite de la première réunion publique *« 4 ou 5 personnes se sont déclarées intéressées. Pas des riverains. Plutôt des gens déjà engagés. Des militants »*.

Il est difficile de tirer des conclusions sur un nombre de cas aussi limité. Si les deux premiers entrent dans le pourcentage flatteur de 89% des projets dans lesquels *« des particuliers ont apporté des fonds propres »*, seul Hescamps a rempli son objectif initial (20% du capital de la société d'exploitation du parc éolien, soit 280 000 €) auprès de 42 particuliers, dont un a apporté plus d'un tiers de la somme.

Les exemples de projets participatifs qui ont suscité l'enthousiasme des particuliers existent en dehors de nos études de cas. Par exemple, les parcs éoliens de Béganne (Morbihan) et des Ailes des Crêtes (Ardennes), le toit solaire de la Moskowa à Sedan, ont démontré leurs capacités respectives de mobilisation participative et citoyenne sur des volumes importants et parfois en temps record.

Le parc éolien de Saint-Michel-Chef-Chef, situé quant à lui en Loire-Atlantique, brièvement évoqué en tant que « cas-miroir » dans l'étude de cas de La Limouzinière, intègre la catégorie des « pionniers chez les classiques », en ce qu'il fait appel avec succès au financement participatif en ligne (crowdfunding)⁹.

Comment expliquer les capacités de mobilisation différentes des porteurs de projet ? Sont-elles liées à la nature du projet ? A celle du porteur ? A son aptitude à communiquer et aux moyens promotionnels dont il dispose ? Les cas d'étude ne permettent pas de conclure quant aux vertus mobilisatrices comparées des projets « militants peu rémunérateurs » et des « projets classiques dont une part est ouverte à la participation ». Un éclairage viendra peut-être d'un autre « cas miroir » inclus dans cette étude : le projet de parc éolien de Bournezeau, en Vendée. L'APEC (Association de Promotion de l'Eolien Citoyen), fort active sur ce projet, ainsi sélectionné deux opportunités d'investissement: l'une s'adresse au citoyen qui souhaite agir via Energie Partagée en fonction des valeurs que défend cette dernière et qui « vont plus loin » que le seul développement de moyens de production d'ENR dans le territoire d'implantation du projet ; ; l'autre vise à constituer des clubs d'investisseurs locaux désireux d'épargner localement tout en donnant du sens à leur placement. Il est cependant encore trop tôt pour comparer les succès respectifs de ces formules dont il faut rappeler qu'elles ne s'opposent pas.

5.2.1.2. Mobiliser les citoyens : des projets à la recherche de la mobilisation locale

Au-delà de l'ouverture du financement aux particuliers, qui ressort comme le premier critère de définition des ENR participatives pour les répondants au questionnaire, se pose la question de la mobilisation locale au-delà de l'aspect financier.

Cette question de la mobilisation locale « hors financement » constitue un enjeu central pour les projets pour lesquels la production d'énergie est un moyen au service d'une fin (la transition énergétique, la revitalisation du territoire). Comme l'exprime un interlocuteur rencontré dans le cadre de l'étude de cas n°3 (La Limouzinière) : *« mobiliser de l'épargne qui rapporte, c'est bien mais c'est une action pas vraiment*

⁹ 373 épargnants ont apportés 750 000 € en deux mois. Parmi eux, environ un tiers de souscripteurs locaux (voir étude de cas n°3)

engageante. Mobiliser un groupe de 20 ou 30 personnes pendant plusieurs années, c'est un travail de longue haleine [...]. Il faut parvenir à faire les deux. Si on y parvient, on doit pouvoir créer des alliances ultrasolides ».

De fait, la dynamique mise en lumière par les études de cas montre bien des porteurs de projets qui, après avoir consolidé le « premier cercle d'acteurs », font la démarche de s'ouvrir aux particuliers-locaux afin que ceux-ci s'investissent à leurs côtés. Celle-ci montre cependant plusieurs formes et n'est pas sans rencontrer de difficultés :

- Cas n°1 (TEPOS de la Haute Lande) : la mobilisation locale est prévue dès le départ, mais elle arrive dans un second temps : *« il faut qu'il y ait un cadre qui nous soit donné. Avant de se lancer il faut avoir une certaine connaissance qu'on n'a pas nécessairement (...) il faut qu'on soit sur des choses très concrètes. Les petits chantiers, ça marche mieux parce que les gens voient des applications concrètes ».* Il faut donc donner à voir des équipements (solaires) avant de chercher à convaincre sur la seule promesse d'un projet (éolien) à venir de plus grande ampleur.
- Cas n°2 (Hescamps) : au stade de préfiguration du projet, les initiateurs font le constat d'une... démobilisation locale : *« (...) avec un groupe de 35 personnes à la première réunion, 25 à la deuxième, une dizaine à la troisième et un peu moins à celles qui ont suivi ».* C'est une fois l'autorisation d'exploiter accordée que le premier cercle s'est rouvert, sur la base d'un projet entièrement dérisqué. L'argument de la création de valeur économique, décliné parmi d'autres (attractivité financière, défiscalisation pour les assujettis à l'ISF) a entraîné l'adhésion de 42 particuliers dont une minorité cependant habite les communes riveraines.
- Cas n°3 (La Limouzinière) : les éoliennes sont en services et les initiateurs du projet souhaitent stimuler une réappropriation locale des moyens de production à des fins de transition énergétique du territoire ; seules *« 4 ou 5 personnes se sont déclarées intéressées. Pas des riverains ».*
- Cas n°4 (Plaine Sud Energie) : les initiateurs souhaitent entraîner l'adhésion de leurs concitoyens autour des objectifs de production d'ENR et d'économie sociale et solidaire ; 15 seulement les suivent dont 10 habitants de la commune. Le projet puise son inspiration dans les idées de la participation citoyenne, mais a du mal à concrétiser la mobilisation au-delà des convaincus. Le travail de mobilisation n'a pas réussi à dépasser le cercle militant. Les acteurs déplorent que cette dimension participative n'ait guère suscité de vocation auprès des parents d'élèves des établissements scolaires concernés.

5.2.2. La concertation et la gestion des tensions autour des projets

5.2.2.1. Le recours à des dispositifs de concertation traditionnels

Selon les répondants, 72% des projets participatifs ont fait l'objet d'une concertation lors de leur montage, ouverte à toutes les parties prenantes dans plus de 3/4 des cas (77%).

Cette concertation prend la forme principale de réunions publiques ou de groupes de travail, les dispositifs de concertation mis en place rejoignant des formes traditionnelles couramment mises en œuvre par les développeurs professionnels. Plusieurs études de cas en font état :

- La SEML TEPOS de la Haute Lande (cas n°1) prévoit la tenue de réunions publiques dans les prochains mois,
- Les réunions publiques qui se sont tenues dans le cadre des cas n°2, n°3 et n°4 n'ont eu qu'une faible portée mobilisatrice.

Plus des trois quarts des répondants à l'enquête en ligne (73%) considèrent qu'il serait souhaitable que les porteurs de projet soient formés à la concertation. Ce point n'est pas ressorti des études de cas : deux projets (cas n° 5 et n°6) n'ont organisé de concertation qu'avec la commune ; les autres s'estiment

suffisamment outillées pour ce faire. Un approfondissement serait donc nécessaire afin de préciser la nature du besoin auxquels les répondants font allusion.

5.2.2.2. L'enjeu de la pédagogie autour des prises de participation financières

Il existe un enjeu spécifique de concertation autour des projets ENR participatifs : la nécessité d'opérer une double pédagogie à la fois sur les ENR et sur le montage financier. Comme le précise un interlocuteur d'un cas d'étude : « *on s'était dit qu'il ne fallait pas noyer nos citoyens sous les éléments financiers, qu'on était là pour les convaincre de prendre part à une démarche : en fait, il fallait les deux. Une posture à la fois de gestion comptable et d'animateur de projet territorial* ».

En effet, en plus des sujets couramment débattus (le bruit, le paysage, les oiseaux, « ça dérègle la TV » pour les éoliennes par exemple), les porteurs de projet doivent convaincre des personnes qu'ils ne connaissent pas d'accomplir un acte fort : prêter des liquidités ou prendre des participations financières dans un projet touchant à la production d'énergie, domaine technique complexe. « *Personne n'a appris les enjeux énergétiques à l'école. Pourquoi les gens les comprendraient-ils spontanément ?* ».

Il s'ensuit un besoin de disposer d'un grand talent pédagogique dont découle une concertation spécifique : en général, les porteurs de projet abordent cette question en réunion publique, renvoyant les personnes intéressées à une information plus précise qu'il leur fera parvenir ultérieurement (un lien internet, une annonce dans un bulletin municipal, l'invitation à un atelier de travail convoqué sur ce sujet, etc). Que montrent les cas d'étude ?

- La SEML TEPOS de la Haute Lande (cas n°1), La Limouzinière (cas n°3) et Plaine Sud Energie (cas n°4) qui ont inscrit dès l'origine la participation citoyenne dans leur « code génétique », organisent l'ensemble de leur communication au service de la mobilisation de futurs coopérateurs,
- La SAS Les Vents Picards (cas n°2) a suivi la procédure décrite plus haut : annonce d'une ouverture possible du capital faite en réunion publique et lors des rencontres avec les acteurs locaux (élus, agriculteurs), suivie d'une information par voie postale ou électronique auprès de l'ensemble des habitants et autres carnets d'adresses du « premier cercle » et enfin, passage à l'acte avec la création de la SAS d'exploitation Eoliennes du Candor,
- ERCISOL (cas n°5) n'a diffusé d'information qu'à travers son site internet,
- L'ASL ACACIA (cas n°6) n'a rien fait de particulier ; ce n'était pas l'objet.

L'examen des cas miroir de Bournezeau et de Chamole (voir études de cas n°3 et n°5) révèle une stratégie de mobilisation des citoyens à des fins de participation qui repose notamment sur des associations qui se sont créées en grande partie dans cet objectif. Leur mode opératoire repose sur l'organisation de rencontres ainsi que la mise à jour d'un site internet qui vise à montrer des démarches qui fonctionnent : le site internet des Vents du Grimont (Chamole) renvoie sur Béganne, Bournezeau, les Ailes des Crêtes, ERCISOL etc.

5.2.3. La gestion des tensions autour des projets

Un certain nombre de tensions peuvent apparaître lors du développement de projets d'ENR. Comment les projets d'ENR se comparent-ils aux projets plus traditionnels ?

Selon les résultats de l'enquête en ligne, un peu moins d'un tiers des porteurs de projets (29%) font état de tensions autour du projet. Sur un autre plan, 6% des répondants pensent que le caractère participatif du projet a constitué un frein à son intégration locale, car cela a allongé le temps de montage du projet et a complexifié la prise de décision. Cependant, aucun répondant au questionnaire ne signale un conflit avec une ou plusieurs parties prenantes comme cause d'abandon d'un projet.

Les tensions autour d'un projet peuvent être de nature différente : des problématiques réglementaires ou administratives inhérentes au développement d'ENR, ou des tensions avec les parties prenantes du projet.

5.2.3.1. Des problématiques réglementaires ou administratives inhérentes au développement d'ENR, aggravés par les complexités du montage participatif

Au vu des réponses à la question ouverte visant à préciser les tensions qui ont affecté le projet, on observe qu'elles s'apparentent à une incompatibilité réglementaire ou d'ordre administratif, un conflit avec un opérateur de service public de l'énergie, une impossibilité de lever des financements, une impossibilité juridique d'accéder au foncier ou encore un problème autre d'accès au foncier amplifié par un conflit avec une chambre consulaire.

5.2.3.2. Des tensions avec des parties prenantes du projet

Les autres cas témoignent de tensions avec des parties prenantes du territoire de projet dont certaines sont liées à la réticence des pouvoirs publics et notamment de la collectivité ou des élus locaux qui ne semblent pas favorables aux projets.

5.2.3.3. Le cas de l'éolien

Lorsque l'on évoque les difficultés d'intégration des ENR en général, c'est principalement de méthanisation et d'éolien dont il s'agit. Les projets de production de biogaz participatifs sont en si petit nombre que leur mise en perspective n'a guère de sens. Reste le sous-échantillon éolien. 13 projets de grand éolien (sur 26) témoignent de tensions avec :

- des associations d'opposants dits « de principe » similaires à Vent de Colère,
- des riverains préoccupés par une dégradation potentielle de leur environnement.
- des associations de protection de la nature

Ces cas éoliens « sous tension » concernent principalement des projets en cours à date d'enquête et tous ont fait l'objet de concertation. Les 13 autres porteurs de projets éoliens qui ont répondu au questionnaire ne font état d'aucune tension et la plupart déclarent avoir conduit une concertation locale.

Il est nécessaire de remettre ce résultat en perspective par rapport au nombre de projets éoliens en France. L'enquête auprès des porteurs de projets a permis de documenter 26 projets « grand éolien ». Fin 2014, 7 seulement sont en service. C'est bien peu face aux 900 parcs éoliens « non participatifs » raccordés au réseau à la même date ! Discuter ces résultats impliquerait de disposer d'un matériel plus abondant afin d'établir des comparaisons statistiques entre projets participatifs et conventionnels. On ne peut donc guère aller plus loin qu'un raisonnement basique : 50% de projets participatifs éoliens « sans tension », c'est un ratio plutôt appréciable au vu des difficultés d'insertion locale que connaissent fréquemment les projets conventionnels.

Aucun des 3 cas d'étude concernant l'éolien n'a d'ailleurs laissé apparaître d'opposition frontale et/ou structurée. Des oppositions ce sont néanmoins manifesté sur certains « cas miroirs » :

- A Bournezeau (Vendée), les opposants structurés tentent de monopoliser la parole en réunion publique, mais ils se font remettre en place par les habitants qui souhaitent entendre tous les points de vue afin de se faire une opinion.
- A Lignorelles (département de l'Yonne), des riverains hostiles au projet finissent par quitter la réunion publique lorsque le garant de la concertation rectifie leurs affirmations.

Un éclairage par le « cas miroir » de Chamole (Jura)

On a vu que deux répondants au questionnaire font état de l'opposition d'associations naturalistes à leur projet de parc éolien (dont un est manifestement peu compatible avec la protection du milieu naturel) : c'est donc que le caractère participatif n'émeut guère ces parties prenantes. Existe-t-il des cas où les associations de protection de l'environnement soutiennent des projets éoliens, au-delà d'une pétition de principe en faveur d'ENR susceptibles de répondre à la crise climatique, précisément parce qu'ils sont

participatifs ? Si aucun cas d'étude ne le montre, le cas miroir du projet éolien de Chamole écrit une page tout à fait originale de l'essor du participatif en France, puisque la fédération France Nature Environnement Franche-Comté est signataire du pacte d'actionnaire de la SEML. L'appréciation que porte son président tient dans les arguments suivants :

- Le projet est parfaitement « dérisqué » sur le plan naturaliste,
- Il contribue utilement à la transition énergétique du territoire que promeut FNE F-C,
- Son caractère participatif constitue un pas vers la cogestion des enjeux de durabilité,

Le dialogue qu'il permet d'envisager est clairement une avancée démocratique.

5.2.3.4. Des projets ENR participatifs vecteurs d'une intégration territoriale des ENR ?

85% des répondants au questionnaire se déclarent d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle le caractère participatif constitue un levier d'intégration du projet localement. Les raisons évoquées sont les suivantes :

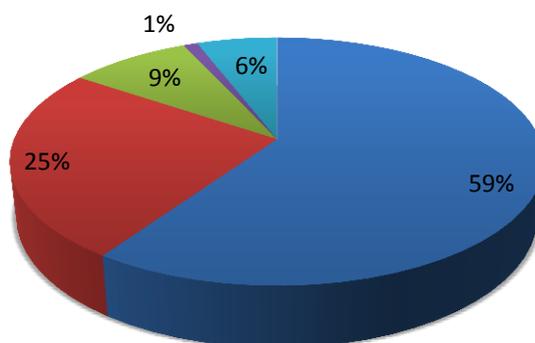
- Par le soutien des collectivités locales (8 fois sur 10)
- Par l'adhésion de la population (7 fois sur 10)
- Par une absence ou faible opposition au projet (6 fois sur 10)

Il est intéressant de noter que c'est le soutien des collectivités locales qui apparaît comme la première raison citée par les répondants. Cela confirme le rôle clé des collectivités locales dans le développement de ces projets.

Il est nécessaire de replacer ce résultat dans son contexte : les deux tiers des répondants ont développé des projets solaires de puissance modérée (inférieure à 100 kWc) peu susceptibles d'entretenir de vifs conflits locaux. Cependant, les croisements de données fournies par les questionnaires d'enquête en ligne montrent que les porteurs de projets éoliens considèrent le participatif comme un levier autant que les autres répondants.

Le participatif est-il un levier d'intégration du projet localement?

■ Tout à fait d'accord ■ D'accord ■ Pas d'accord ■ Pas du tout d'accord ■ NSP



Effectif : 104

Quelles peuvent être les raisons qui expliquent l'effet de levier du caractère participatif sur l'intégration territoriale des projets ? Les études de cas permettent de formuler quelques hypothèses :

- Une bonne compréhension du territoire et de ses acteurs par les porteurs de projets. Lorsque ceux-ci appartiennent au territoire, ils peuvent bénéficier d'une capacité plus développée à analyser les jeux d'acteurs locaux. Par exemple, le cas n°2 met en jeu des développeurs qui connaissent les façons de penser des agriculteurs du site de projet ; dès lors ils sont en capacité de leur proposer un montage susceptible de les convaincre (péréquation sur les loyers, travaux éoliens adaptés au calendrier des moissons, etc.).
- Lorsque l'énergie n'est pas une fin mais un moyen, le projet de « faire quelque chose en rapport avec l'énergie » vient avant l'idée de développer telle ou telle technologie. Ce choix se fait par la suite, à l'issue d'une réflexion entre initiateurs (cas n°1 ou n°4) : dans ce dernier, on choisit une énergie déjà présente sur le territoire, pour laquelle l'un des acteurs du projet a déjà une expérience dont il peut faire profiter les autres. Cette logique est donc bien différente de celui d'un développeur spécialisé dans une énergie et qui prospecte un territoire. Cette démarche permet peut-être un choix d'énergie plus proche des caractéristiques du territoire ?
- En corollaire, au moins deux porteurs de projet adoptent une stratégie des « petits pas » : on commence par une technologie moins « clivante » que l'éolien (cas n°1 et n°4) afin « *[d'] inciter [les participants] à venir sur des petits projets solaires, faciles à monter, à l'ingénierie maîtrisée, et les entraîner progressivement sur du lourd* » (le « lourd », en l'occurrence, c'est l'éolien et ses 8 ans en moyenne de temps de développement).
- Le choix du développeur : dans deux des cas d'étude (cas n°1 et 2), les initiateurs des projets choisissent les sociétés de développement avec lesquelles établir des partenariats sur des critères explicites de qualité dans la mise en œuvre du dialogue territorial.
- Un contexte, enfin, de territoires « porteurs » : les projets participatifs des 6 cas d'étude sont développés dans des territoires où sont déjà en service d'autres projets ENR (cas n° 1, n°2 et n°5), voire d'autres projets ENR participatifs (cas n° 3, n°4 et n°6). De telles situations sont susceptibles de donner des idées, voire de provoquer une émulation. Reste que la simple observation d'équipements ENR « qui fonctionnent » n'est pas un déclencheur suffisant du passage à l'acte ; encore faut-il que la dynamique sociale à l'œuvre localement s'en empare. Ainsi faut-il insister, au risque de se répéter, sur l'importance de deux facteurs :
 - Le facteur humain (voir § 5.1.1) : tout projet, participatif ou pas, nécessite un ou plusieurs développeurs, ou bien une ou plusieurs personnes dotées du goût d'entreprendre et disposées à y consacrer du temps (au départ) souvent bénévole. Il s'agit d'un trait commun aux initiateurs des 6 projets étudiés,
 - Le facteur culturel : un échantillon de 6 cas d'étude ne permet pas de tirer de conclusion quant à la réalité d'une typologie propre aux territoires favorables à l'émergence des ENRp. Cependant, la plupart des 6 territoires d'implantation racontent une histoire singulière dans laquelle le projet ENRp concerné trouve sa place (voir § 5.1.1 et 5.1.2) et contribue à impulser ou renforcer la dynamique sociale à l'œuvre.

Il ne faudrait cependant pas en déduire que le caractère participatif d'un projet permet d'assurer son intégration territoriale. Certes, il hisse d'un cran la légitimité du porteur. Ce n'est plus (ou plus seulement) une société privée qui cherche à faire ses affaires, mais un groupe de citoyens qui s'efforce de bâtir un projet collectif. Cependant, plusieurs études de cas ont souligné la difficulté pour ce groupe militant à mobiliser au-delà d'un cercle restreint de citoyens convaincus. Confrontée à une opposition locale, le participatif n'a pourtant guère d'arguments supplémentaires qui lui permettent d'affirmer sa suprématie. Face à des habitants regroupés dans une association « contre », il ne constitue en définitive qu'un autre groupe d'habitants « pour ». Or, chaque groupe de citoyens est légitime pour défendre son point de vue, c'est « légitimité contre légitimité ».

5.3. Leviers et freins identifiés en cours d'étude

5.3.1. Les leviers ou facteurs de succès

Voici les principaux termes choisis par les porteurs de projets qui ont bien voulu répondre au questionnaire d'enquête : "ténacité", "persévérance", "détermination", "implication", "motivation", "disponibilité", "être bien accompagné", "avoir un bon réseau", "avoir les bonnes compétences", "engagement citoyen"...

Un autre répondant propose une citation : "*La motivation des parties prenantes, une collectivité aidante (...), des banques ouvertes aux financements*". Que révèlent les 6 cas d'étude ?

- SEML TEPOS de la Haute Lande (cas n°1) : portage politique fort, contexte TEPOS, synergie des acteurs locaux, affinités des parties prenantes, modèle basé sur l'autofinancement
- Parc éolien d'Hescamps (cas n°2) : groupe soudé par le projet, ancrage local fort, soutien de la chambre d'agriculture, savoir-faire et compétences intégrées, qualité du dialogue avec les parties prenantes
- Parc éolien de La Limouzinière (cas n°3) : intégration historique du parc, dynamique actuelle de l'investissement participatif, pool d'associés partageant les mêmes valeurs, acteur local fortement motivé
- Plaine Sud Energie (cas n°4) : Elus moteurs, association de développement local impliquée (aide technique et juridique), aide financière régionale, assistance juridique (URSCOOP).
- HydroRenage (cas n°5) : grande maîtrise des compétences, empathie liée à la réhabilitation du patrimoine ; accueil favorable des autorités locales ; caractère reproductible avéré
- ASL ACACIA (cas n°6) : entente et motivation du collectif, savoir-faire et compétences intégrées, équipements de chaleur antécédents vieillissants et coûteux à l'usage, subventions publiques, appuis institutionnels.

Facteurs de succès majeurs : portage politique local, groupe-projet soudé, compétences techniques, juridiques et financières, accès aux réseaux.

5.3.2. Les freins

Tout d'abord, certains porteurs de projets contraints à l'abandon ont bien voulu en signaler les raisons dans leur réponse au questionnaire d'enquête. Celles-ci sont les suivantes : manque de portage politique par les élus locaux, complexité juridique et lourdeur administrative.

Les autres répondants citent : "*administratif trop lourd et trop long*", "*réglementations complexes et trop contraignantes*", "*difficultés à boucler son plan de financement*", "*frilosité des banques*" « *difficultés d'obtenir des subventions significatives* », "*tarifs d'achat absurdes* ».

Quant aux porteurs de projet des 6 cas d'étude :

- SEML TEPOS de la Haute Lande (cas n°1) : capacité de financement, conflits politiques (Conseil départemental vs C. régional), temporalité longue du projet, autres (servitudes Défense nationale)
- Parc éolien d'Hescamps (cas n°2) : 2 complexité et temporalité d'un projet éolien, territoire fortement prospecté par d'autres développeurs (compétition et rivalité)
- Parc éolien de La Limouzinière (cas n°3) : caractère expérimental de la réappropriation locale du parc, moyens à consacrer pour susciter une mobilisation citoyenne conséquente, mise en œuvre d'initiatives concurrentes dont une appropriation collective peut paraître plus simple
- Plaine Sud Energie (cas n°4) : Faible mobilisation citoyenne, étiquetage « politique », essoufflement d'une équipe restreinte...
- HydroRenage (cas n°5) : intensité en capital (acquisition et restauration des équipements), difficultés d'accès aux sites propices (concerne reproductibilité)
- ASL ACACIA (cas n°6) : délais pour monter un projet plutôt modeste, tensions dans l'approvisionnement en bois, choix d'un statut juridique méconnu et mal perçu.

Freins majeurs : complexité administrative, incertitude du financement, déficit de compétences.

6. Recommandations

Recommandation 1 : continuer à accompagner la dynamique des projets ENRp en France en outillant les réseaux qui la sous-tendent

L'étude met en avant la dynamique des projets d'ENR participatifs en France, et ce malgré les difficultés de montage auxquelles les pionniers ont été confrontés. Cette dynamique s'explique par une série de facteurs, notamment la convergence entre les possibilités ouvertes par la loi et l'implication croissante des collectivités sur les questions énergétiques d'un côté, l'engagement de collectifs d'acteurs motivés par la transition énergétique ou la revitalisation de leur territoire, de l'autre.

L'efficacité des réseaux spécialisés dans la promotion de la transition énergétique et la participation des citoyens a été mise en lumière par cette étude comme un élément clé de cette dynamique. Ces réseaux ont une fonction essentielle : le partage des informations, la mise en relation, le transfert de compétences. L'outillage qu'ils mettent à disposition est précieux. Ils multiplient les formations, interviennent auprès de l'ensemble des parties prenantes. Leur rôle est donc capital pour accompagner les porteurs de projets et susciter des vocations.

Il est donc nécessaire de sécuriser les ressources de ces réseaux afin de garantir leurs capacités opérationnelles.

En particulier, il semble nécessaire d'outiller les réseaux pour qu'ils puissent renforcer l'appui qu'ils apportent aux porteurs de projet sur les points suivants :

- Le montage juridique et financier : le périmètre des ENR participatives est marqué par la diversité des formes juridiques et des montages financiers. Les porteurs de projet interrogés dans le cadre de cette étude ont exprimé le besoin d'être plus appuyés sur ces questions lors du choix de la forme à adopter.
- La concertation et la gestion des conflits (voir recommandation 2).

Recommandation 2 : accompagner les parties prenantes des projets d'ENRp dans la mobilisation locale

Plusieurs porteurs de projet témoignent de la difficulté de mobiliser localement au-delà du premier rang des initiateurs. Il s'agit en réalité d'un enjeu crucial. Cette mobilisation se déroule fréquemment sur un temps long qui comporte de nombreuses incertitudes ; elle nécessite de rechercher des appuis en dehors des milieux convaincus, afin d'agrèger à l'équipe-projet une masse critique suffisante de bonnes volontés afin de faire face aux défaillances ou à la lassitude tout en élargissant le cercle des compétences initiales. D'autre part, une mobilisation élargie confère un surcroît de légitimité au projet ainsi qu'à ses porteurs, tout en préparant les étapes suivantes de mobilisation financière.

Si la mobilisation locale repose sur une connaissance approfondie du contexte territorial, il existe des invariants qui sont autant de conditions de réussite : par exemple la clarté de la présentation du projet proposé, le soin apporté à la communication, l'identification des personnes et organismes-relais susceptibles d'aider à diffuser l'information, etc.

Il paraît donc utile de mettre à disposition des porteurs de projets les éléments méthodologiques spécifiques à la mobilisation locale, peut-être au travers d'un guide pédagogique mais aussi sous une forme à définir de conseils personnalisés à l'appui, par exemple, d'un vivier d'experts mobilisables à distance (tutoriels adaptés, conférences via l'internet, etc).

Recommandation 3 : sensibiliser les porteurs de projets à la nécessité de la concertation et à la gestion des conflits

Si environ la moitié (6 sur 10 de 77%) des répondants indiquent que le caractère participatif du projet a constitué un levier d'intégration territoriale du projet par une absence ou une faible opposition au projet, l'étude a également mis en avant des éléments d'opposition aux projets, notamment pour les technologies qui sont les plus sujettes à conflit (l'éolien, par exemple). Ce « bon » chiffre s'explique également par le fait que la majorité des projets d'ENRp en France actuellement sont des projets solaires à faible charge conflictuelle.

Le caractère participatif d'un projet permet de consolider un premier cercle d'acteurs autour d'un projet, et notamment, pour 80% des répondants, il permet d'obtenir un appui des collectivités locales, alliées non négligeable.

Le caractère participatif des projets hisse d'un cran la légitimité du porteur. Ce n'est plus (ou plus seulement) une société privée qui cherche à faire ses affaires, mais un groupe de citoyens qui s'efforce de bâtir un projet collectif. Confrontée à une opposition locale, le participatif n'a pourtant guère d'arguments supplémentaires qui lui permettent d'affirmer sa suprématie. Face à des habitants regroupés dans une association « contre », il ne constitue en définitive qu'un autre groupe d'habitants « pour ». Or, chaque groupe de citoyens est légitime pour défendre son point de vue, c'est « légitimité contre légitimité ». Par ailleurs, l'étude a montré qu'il pouvait être difficile pour les porteurs de projet d'étendre la mobilisation territoriale au-delà du premier cercle d'acteurs.

L'aspect « participatif » d'un projet ne permet cependant pas de garantir l'absence d'opposition.

Il reste par conséquent nécessaire de sensibiliser les porteurs de projet à la nécessité de la concertation et à la gestion des conflits, afin de leur permettre de mettre en œuvre des concertations autour de leurs projets, mais également leur permettre, le cas échéant, d'établir des partenariats avec des développeurs en capacité de mettre en œuvre de tels processus.

Recommandation 4 : apporter un appui spécifique aux projets qui allient production d'énergie et éducation populaire de l'énergie

Les projets d'ENRp se positionnent d'emblée sur deux registres :

- celui de la mobilisation de l'épargne disponible et de son « fléchage » vers la production d'énergie. Les projets s'adressent alors aux acteurs (collectivité, individus) en tant qu'épargnants. Il est alors nécessaire de proposer une rémunération compétitive par rapport à d'autres produits d'épargne. Ces investisseurs peuvent ensuite choisir de ré-investir les produits obtenus dans des actions d'efficacité énergétique, ou non.
- celui de la sensibilisation aux enjeux énergétiques et l'implication des particuliers dans la transition énergétique. Les projets s'adressent alors aux acteurs en tant que citoyens. Ils placent la production d'énergie renouvelable dans un projet plus global de transition énergétique du territoire.

La distinction qui se dessine ici ne se résume pas à une opposition binaire entre participation financière et participation à la gouvernance d'un projet, mais entre « mobilisation de l'épargnant dont la contribution au financement du projet lui confère un rôle dans la gouvernance » et « mobilisation du citoyen en faveur de la transition énergétique de son territoire ».

Ce double registre est source de mobilisation. En effet, il est possible de s'adresser aux individus en tant qu'épargnant ou en tant que militant. La mobilisation locale des citoyens peut considérer ceux-ci comme membres de différentes « tribus » (la tribu des militants, celle des épargnants, celle des « transitionneurs »), et proposer à chacune d'elle par une communication appropriée, c'est-à-dire basée sur des informations qu'elle est prête à entendre, et les éléments susceptibles de les mobiliser.

Cependant, ce double registre est également une source potentielle de difficultés pour les projets qui mettent l'accent sur le registre citoyen.

En effet, l'enjeu est alors de positionner la rémunération de l'épargne au plus juste : suffisamment attractive pour motiver l'épargnant, pas trop généreuse afin de placer des fonds en réserve dans l'objectif de financer de nouveaux investissements. L'étude a souligné le besoin d'une formation spécifique des porteurs de projet sur cette question. Si la dynamique mise en lumière par cette étude est amenée à se confirmer dans les années à venir, il est possible que les projets d'ENRp soient amenés à entrer en concurrence pour l'accès à l'épargne des particuliers. Dans ce cas de figure, les projets proposant des rémunérations moins attrayantes seraient alors handicapés car ils ne pourraient jouer que sur un registre de mobilisation.

Par ailleurs, ces projets se heurtent à des défis spécifiques, comme, par exemple, l'absence de sensibilisation de la population sur les enjeux énergétiques ou le fait que le profil « militant » des porteurs de projet agisse dans certains cas comme un obstacle à une mobilisation plus large.

Ils nécessitent donc un appui spécifique, qui peut notamment passer par :

- La formation des porteurs de projet aux méthodologies d'animation territoriale et aux stratégies de mobilisation et de partenariats.
- La promotion de la mise en place de « petits projets » qui agissent comme un « premier pas » pour les acteurs du territoire tout en proposant une rentabilité à même de mobiliser des acteurs « non militants », afin de pouvoir créer un socle d'acteurs nécessaire au développement de projets plus importants, selon l'idée qu'« un projet en appelle un autre ».

Recommandation 5 : renforcer le rôle des collectivités locales dans le déploiement des projets d'ENRp dans leur diversité

L'étude a mis en lumière le rôle central des collectivités locales dans les projets, soit en tant qu'initiatrices, soit en tant que membre du « premier cercle » d'acteurs, soit encore, en tant qu'acteur bienveillant. Environ 60% des répondants au questionnaire mentionnent que le caractère participatif du projet a été un levier d'intégration locale grâce au soutien des collectivités locales.

Il est donc nécessaire d'inciter les collectivités à se saisir du levier de la loi TECV pour soutenir le développement des projets d'ENR participatifs.

Les collectivités territoriales ont également un rôle à jouer dans la gestion de la concurrence potentielle entre projets d'ENR sur leur territoire, voire de concurrence potentielle entre projets d'ENR participatives sous différentes formes.

Enfin, les collectivités sont particulièrement pertinentes pour inscrire les projets dans un projet de territoire qui permet d'allier production d'ENR et sobriété.

Il est donc nécessaire pour elles de monter en compétence sur le sujet afin de pouvoir se saisir au mieux des leviers législatifs mis à leur disposition.

En préalable, une analyse spécifique des attentes et des besoins des collectivités paraît nécessaire, dans l'objectif de les aider à cadrer au plus près leur rôle dans le déploiement des projets d'ENRp.

ANNEXES

- Annexe 1 Synthèse de la revue de littérature et liste des références bibliographiques
- Annexe 2 Questionnaire
- Annexe 3 Grille d'entretien de cas d'étude
- Annexe 4 Etudes de cas

ANNEXE 1 : Synthèse de la revue de littérature et liste des références bibliographiques

Synthèse de la revue de littérature

Ces principaux enseignements sont les suivants :

- Au départ des projets citoyens, il y a souvent des motivations « idéologiques » et non pas seulement financières, un nombre grandissant d'habitants souhaitant agir pour la transition énergétique du territoire. Si les porteurs de projets participatifs sont convaincus de la pertinence de leur démarche, l'adhésion des non convaincus semble facilitée par la visibilité des équipements (une grande éolienne ou une toiture photovoltaïque ne se cachent pas aisément...) avec en corollaire direct des économies d'énergie « instinctives ».
- Tous les auteurs soulignent que les projets participatifs concourent à une meilleure intégration locale des équipements. L'opposition envers un projet « classique » (non-participatif) céderait la place à la motivation et au sens collectif grâce à la possibilité de participer directement. Néanmoins, il n'est pas possible de déterminer la part « d'intuition » dans cette affirmation (les sources manquent).
- Il est très important, selon ces mêmes auteurs, d'ouvrir largement la participation à une grande diversité d'acteurs du territoire. Ainsi, certains auteurs plaident pour une diversification des modèles et une incitation à ouvrir massivement l'investissement citoyen au-delà du public déjà engagé au côté des *transitionners* et autres convaincus.
- Enfin, sont cités à plusieurs reprises dans la littérature française en particulier les freins et leviers relatifs au déploiement des projets d'ENRp ; tous ces freins et ces leviers seront confirmés par les interlocuteurs du groupement d'étude au cours des phases successives.

Mise en perspective européenne

Partout en Europe (mais aussi en Amérique du Nord ou au Japon), la production d'ENRp est en forte progression. Les situations nationales présentent cependant un fort contraste qu'illustre une comparaison franco-allemande des capacités de production installées :

Ainsi, les installations d'ENRp raccordées au réseau français, au 31 déc. 2014, totalisent une centaine de MW principalement solaires et éoliens dont le financement des équipements intègre une participation des citoyens¹⁰. L'outre-Rhin a vu se déployer quant à lui, rien qu'entre 2000 et 2010, plus de 27 gigawatts (soit 27 000 MW...) « *possession de personnes privées et d'agriculteurs* »¹¹.

Même si les périmètres étudiés ne sont pas complètement juxtaposables, l'ordre de grandeur est suffisamment imposant pour justifier un examen rapide des raisons qui ont stimulé, dans plusieurs pays d'Europe, cet engouement germanique pour le renouvelable participatif.

Trois paramètres majeurs se détachent :

- L'expression d'une volonté politique stimulée par le cours du baril dès 1973, ou déclinée plus tard dans les engagements nationaux de décarboner l'économie à la suite de l'adoption du Protocole de Kyoto. Cette volonté s'accompagne d'un cadre réglementaire qui facilite considérablement l'implantation des aérogénérateurs en particulier, se traduisant dans les faits par un délai moyen de développement de projet deux fois plus rapide qu'en France.

¹⁰ Sur une base de 159 projets référencés au 31 nov. 2014

¹¹ ainsi que nous le rappellent Poize et Rüdinger (2014)

- Le rôle manifeste des communautés locales notamment allemandes, wallonnes, danoises et dans les îles britanniques, impliqués dès les années 1970.
- Un soutien apporté notamment aux coopératives, bénéficiaires d'avantages (réglementaires, économiques, fiscaux...) qui expliquent en partie l'engagement de plus de 100 000 familles danoises dans l'éolien, et l'essor observé en Allemagne d'un millier de coopératives de l'énergie. Si le cas danois est intéressant par l'obligation faite aux développeurs éoliens, depuis le *Renewable Energy Act* de 2009, d'intégrer les riverains à chaque projet, l'exemple allemand montre que la maturité et la crédibilité dont font l'objet les coopérateurs appuyés par la KfW¹² facilite considérablement l'accès au financement bancaire.

Bibliographie consultée

Les publications des réseaux et institutions

ADEME (2011), 10 années de concertation à l'ADEME

APERE, LUCEOLE (2013), Danemark un détour par le futur La viking attitude, Rapport final

Club VITECC, CDC Climat, (2014), Financement participatif

Couthenx, P.J., (2014), Les énergies renouvelables en mutation : entre innovations techniques et sociales, Rapport final de travail de fin d'étude, Ecole Centrale de Lyon, ADEME

Fédération des EPL, (2010), Les EPL et l'éolien : modalités d'intervention des collectivités territoriales, Guide de recommandations

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, (2014), Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

OFAENR, (2014), Synthèse de la conférence « Modèles et perspectives de l'éolien participatif en France et en Allemagne »

Poize, N., Rüdinger, A., (2014), Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne, IDDRI, Working paper n° 01/14

Préau, L., (2012), Energies renouvelables : comment favoriser l'émergence de projets participatifs en Bourgogne ?, Rapport à la DREAL Bourgogne

Syndicat des Energies Renouvelables, (2013), Synthèse sur l'investissement participatif dans les parcs éoliens en France

Taranis, (2012), Construire ensemble un projet citoyen d'énergies renouvelables, Guide méthodologique

VALOREM, (2014), L'investissement participatif dans les énergies renouvelables en France

Les publications scientifiques

Bibas, R., Finke, M., Mathy, S., (2009), Building a low carbon scenario for France, *EnCiLowCarb : Engaging Civil Society in Low Carbon pathways*

Bomberg, E., Mac Ewann, N. (2012), Mobilizing community energy, *Energy policy*, vol. 51

Gueorguieva-Faye, D., (2006), Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique, *Développement et Territoires*, vol. 7

Higgs, G., Berry, R., Kidner, D., Langford, M., (2007), Using IT approaches to promote public participation in renewable energy planning : Prospects and challenges, *Land Use Policy*, vol. 25

Jami, A. A.N., Walsh, P.R., (2014), The role of public participation in identifying stakeholders synergies in wind power project development : The case study of Ontario, Canada, *Renewable Energy*, vol. 68

¹² La KfW (*Kreditanstalt für Wiederaufbau* en français : *Établissement de crédit pour la reconstruction*) fait partie des quinze premières banques d'Allemagne (<https://fr.wikipedia.org/wiki/KfW>).

- Mendonça, M., Lacey, F., Hvelplund, F., (2009), Stability, participation and transparency in renewable energy policy : lessons from Denmark and the United States, Policy and society, vol. 27
- Musall, F.D., Kuik, O, (2011), Local acceptance of renewable energy, a case study from southeast Germany
- Nadaï A., Krauss W., Afonso A.I., Drackle D., Hinkelbein O., Labussièrè O. y Mendes C. (2010), El paisaje y la transición energética: comparando el surgimiento de paisajes de energía eólica en Francia, Alemania y Portugal. Nimbus vol. 25-26
- Nolden, C, (2013), Governing community energy Feed in tariffs and the development of community wind energy schemes in the United Kingdom and Germany
- Rogers, J., Simmons, E.A., Convery, I., Wheatherall, A., , (2012) Social impacts of community renewable energy projects, findings from a woodfuel case study, Energy policy, vol. 36
- Walker, G., Devine Wright, P. (2008), Community renewable energy : what should it mean? Energy policy, vol. 42
- Wen Li, L. & al (2011), Transitioning to community owned renewable energy, lessons from Germany
- Yalcin Rioulet, M., Garabuau-Moussaoui, I., Szuba, M., (2014), Energy autonomy in Le Mené A French case of grassroots innovation, Energy policy, vol. 69
- Yildiz, (2013) Financing renewable energy infrastructures via financial citizen participation - The case of Germany

ANNEXE 2 : Questionnaire

LES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES PARTICIPATIFS

Mandaté par l'ADEME, notre groupement (Médiation & Environnement, Olivier Gilbert et Fabien Reix) réalise en 2015 une étude sur les projets d'Énergies Renouvelables Participatifs (ENRp).

Cette étude a pour objectif d'identifier ce qui aide, mais aussi ce qui freine de tels projets. La finalité recherchée étant de pouvoir contribuer à leur développement.

En tant qu'initiateur et/ou porteur de projets, votre expérience nous serait très utile.

Merci de prendre quelques minutes pour répondre au rapide questionnaire qui va suivre. Le traitement de vos réponses restera strictement anonyme et confidentiel.

IMPORTANT : Nous avons parfois identifiés le même contact pour plusieurs projets, et nous avons impérativement besoin d'**un questionnaire réponse par projet**. Peut-être connaissez-vous une personne encore plus à même de nous informer sur l'un ou l'autre des projets pour lesquels vous avez été sollicités. Dans ce cas, **merci de nous transmettre les coordonnées complètes du nouveau contact** (nom, prénom, adresse mail, téléphone) en rappelant le projet d'ENR participatif dont il est question en utilisant l'adresse suivante : xxxx@xxx.fr

POUR COMMENCER, NOUS ALLONS VOUS POSER QUELQUES QUESTIONS VISANT A IDENTIFIER LE PROJET D'ENRp QUI VOUS CONCERNE

1. Nom du projet : ...

2. Implantation du projet: ...

Commune : ... *(si le projet en couvre plusieurs, veuillez préciser la commune principale d'implantation)*

Numéro du département : ...

3. Dénomination de la structure porteuse qui gère actuellement le projet :

...

- Non concerné *(le projet n'est portée par aucune structure en dehors de particuliers)*

4. Entité juridique de la structure porteuse du projet :

- Association loi 1901
 SARL (Société à Responsabilité Limitée)
 SA (Société Anonyme)
 SAS (Société par Actions Simplifiées)
 SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif)
 SEM (Société d'Economie Mixte)
 Régie
 Syndicat mixte
 Autre, veuillez préciser : ...

5. En quelle année ont été déposés les statuts de la structure porteuse du projet ?

- ...
 Je ne sais pas

6. Le projet concerne quel(s) type(s) d'énergie(s) ? (plusieurs réponses possibles) :

- Solaire photovoltaïque en toiture
 Solaire photovoltaïque au sol
 Solaire thermique en toiture
 Solaire thermique au sol
 Grand éolien
 Petit éolien (<= 12 m au rotor)
 Hydroélectricité
 Méthanisation
 Géothermie

- Autre, veuillez préciser : ...

7. Quelle est la puissance (électrique + chaleur) installée du projet ? (kw) : ... (Si la puissance n'est pas encore connue, veuillez indiquer une estimation)

8. Quelle est la production annuelle effective et/ou prévue du projet ? (kwh électrique + chaleur) : ...

9. Quel est le stade d'avancement du projet ?

- Réalisé (équipement en exploitation), veuillez préciser l'année de sa mise en exploitation : ...
 En cours, veuillez préciser l'année de son lancement : ...
 Abandonné, veuillez préciser l'année de son abandon : ...
 o Quelles sont les principales raisons ayant conduit à son abandon ?

...

10.

(UNIQUEMENT POUR LES PROJETS EN COURS)

Merci de situer l'état d'avancement de votre projet sur la frise ci-dessous à l'aide du curseur :

Idée Pré-diagnostic Développement Construction
----->

(UNIQUEMENT POUR LES PROJETS ABANDONNES)

Merci de situer l'état d'avancement du projet lorsqu'il a été abandonné sur la frise ci-dessous à l'aide du curseur :

Idée Pré-diagnostic Développement Construction Réalisé
----->

11. En quoi ce projet peut-il être considéré comme participatif selon vous ? (plusieurs réponses possibles)

- Son capital est ouvert pour tout ou partie à des parties prenantes (par parties prenantes nous entendons, un acteur individuel ou collectif concerné activement ou passivement par un projet)
 Les décisions relatives au montage du projet (et, le cas échéant, à son exploitation) sont prises de façon collégiale entre le (ou les) porteur(s) de projet
 Les décisions relatives au montage du projet (et, le cas échéant, à son exploitation) sont prises en tenant compte du point de vue des parties prenantes du projet (par parties prenantes nous entendons, un acteur individuel ou collectif concerné activement ou passivement par un projet)
 Tout ou partie des bénéfices économiques sont redistribués aux parties prenantes (par parties prenantes nous entendons, un acteur individuel ou collectif concerné activement ou passivement par un projet)
 Porté par une entreprise publique locale, il relève d'une démarche de service public
 Pour une autre raison, veuillez préciser : ...
 Aucun des cas cités, ce projet n'est donc pas participatif selon vous, veuillez expliquer pourquoi : ...

NOUS ALLONS MAINTENANT VOUS POSER QUELQUES QUESTIONS SUR L'ORIGINE DU PROJET

12. En quelle année le projet a-t-il été évoqué publiquement pour la première fois ?

13. Qui était à l'initiative du projet ? (plusieurs réponses possibles)

- Un collectif d'habitants, veuillez préciser le nombre de personnes :
 Une association
 Une collectivité locale, veuillez préciser :
 o Commune
 o Communauté de communes
 o Pays
 o Conseil Général
 o Conseil Régional
 Un établissement public, veuillez préciser :
 o Entreprise Publique Locale (SEM, SPL) :
 o Régie
 o Syndicat mixte
 o Parc Naturel Régional
 Un développeur privé (entreprise, professionnel des ENR,...)
 Une structure agricole (CUMA, GAEC...)

- Autre, veuillez préciser : ...

14. Combien de « membres actifs » votre projet compte-t-il ? (Par membre actif, nous entendons des personnes qui passent du temps sur le projet) ...

15. Un événement extérieur a-t-il contribué à l'émergence du projet ?

- Oui
Si oui, cet événement intervient dans le cadre
- d'un Plan Climat-Energie Territorial (PCET)
 - d'un Territoire à Energie Positive (TEPOS)
 - d'un Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)
 - d'un appel à projet pour la production d'énergie (national, régional, départemental)
 - autre, veuillez préciser : ...
- Non

PASSONS MAINTENANT A LA PHASE DE MONTAGE DU PROJET

16. Avez-vous été accompagné dans le montage technique du projet ?

- Oui
Si oui, veuillez préciser par qui : (plusieurs réponses possibles)
- Un développeur privé
 - Une association ou un réseau spécialisé(e) dans les énergies renouvelables, veuillez préciser lesquels : ...
 - L'ADEME
 - Des services de collectivités locales
 - Des services de l'Etat (ex : DREAL, DRIRE)
 - Un autre porteur de projet ayant développé un projet similaire
 - Autre, veuillez préciser : ...

Cet accompagnement vous a-t-il paru utile ?

- Oui
- Non, veuillez préciser pourquoi :

...

- Non

Si non, en auriez-vous eu besoin ?

- Oui, veuillez préciser sur quels aspects ? (question ouverte)

...

- Non, veuillez préciser pourquoi :

17. Avez-vous été accompagné dans le montage financier du projet ?

- Oui
Si oui, veuillez préciser par qui : (plusieurs réponses possibles)
- Un développeur privé
 - Une association ou un réseau spécialisé(e) dans les énergies renouvelables, veuillez préciser la ou laquelle : ...
 - L'ADEME
 - Des services de collectivités locales
 - Des services de l'Etat (ex : DREAL, DRIRE)
 - Un autre porteur de projet ayant développé un projet similaire
 - Un établissement bancaire
 - national
 - international
 - Autre, veuillez préciser : ...

Cet accompagnement vous a-t-il paru utile ?

- Oui
- Non, veuillez préciser pourquoi :

...

- Non
Si non, en auriez-vous eu besoin ?
 - o Oui, veuillez préciser sur quels aspects ? (question ouverte)

- o Non, veuillez préciser pourquoi :

18. Quel est le pourcentage de fonds propres dans le financement total du projet : ...%

19. Les fonds propres nécessaires au financement du projet ont été apportés par : (plusieurs réponses possibles)

- Des particuliers, veuillez préciser le % : ...
 - o Ces fonds étaient-ils levés par souscription ?
 - Oui
Si oui, veuillez préciser le % : ... et via quelle organisation ? ... (ex : Energie Partagée, Lumo, autre appel à l'épargne citoyen)
 - Non,
- Une ou des collectivités ou établissement public, veuillez préciser le % : ...
- Un ou des développeurs privés, veuillez préciser le % : ...

20. Des obligations ont-elles été émises pour financer le projet ? Si oui, elles ont été souscrites par : (plusieurs réponses possibles)

- Des particuliers, veuillez préciser le % : ...
si oui, veuillez préciser via quelle organisation ? ... (ex : Energie Partagée, Lumo, autre appel à l'épargne citoyenne)
- Une ou des collectivités ou établissement public, veuillez préciser le % : ...
- Un ou des développeurs privés, veuillez préciser le % : ...

CONCERNANT LE MODE DE GOUVERNANCE ET LES RETOMBÉES ECONOMIQUES DU PROJET

21. Le montage du projet a-t-il fait l'objet d'une concertation ?

- Oui
Si oui, veuillez préciser si la prise en compte des avis a été ouverte : (plusieurs réponses possibles)
 - o aux riverains du projet (en plus des investisseurs)
 - o aux habitants non riverains du projet
 - o à toutes les parties prenantes qui le souhaitaient (par exemple : associations, communes voisines, etc)
 - o autre, veuillez préciser : ...
- Non

22. Quels dispositifs de concertation ont été mis en place ? (plusieurs réponses possibles)

- un questionnaire (téléphonique ou par courrier ou en ligne)
- un registre de recueil d'observations
- un numéro vert ou une hotline
- des espaces d'expression dans un document public (cahier d'acteurs)
- des outils participatifs en ligne (forum, chats, blog)
- des réunions publiques
- un groupe de réflexion
- autre, veuillez préciser : ...
- aucun

23. Selon vous, faudrait-il que les porteurs de projet soient formés à la concertation ?

- Oui
- Non

24. Lors du montage du projet, en plus du (ou des) porteur(s), les décisions ont été prises par : (plusieurs réponses possibles)

- Les investisseurs
 - o au prorata des participations au capital

- selon le principe « un associé, une voix »
- répartis en différents collèges
- autre, veuillez préciser : ...
- Les riverains
- La ou les collectivités locales
- D'autres parties prenantes, veuillez préciser : ...

25. Une fois le projet mis en place (phase d'exploitation), les décisions sont prises par : (plusieurs réponses possibles)

- Les investisseurs ou porteurs de projet
 - au prorata des participations au capital
 - selon le principe « un associé, une voix »
 - répartis en différents collèges
 - autre, veuillez préciser : ...
- Les riverains
- La ou les collectivités locales
- D'autres parties prenantes, veuillez préciser : ...

26. Les bénéfices issus de la vente de l'énergie produite sont : (réponses multiples possibles) :

- répartis au prorata des participations au capital, veuillez préciser le % : ...
- réinvestis dans le territoire au titre du financement public, veuillez préciser le % : ...
 - pour le financement de projets destinés exclusivement à la production d'ENR
 - pour le financement de projets de production d'ENR ou d'efficacité énergétique, lutte contre la précarité énergétique, et plus largement, transition énergétique du territoire
 - pour le financement d'autres services publics
- mis en réserve, veuillez préciser le % : ...
- répartis ou investis d'une autre manière, veuillez préciser : ...

POUR TERMINER, NOUS SOUHAITONS VOUS POSER QUELQUES QUESTIONS SUR L'ASPECT PARTICIPATIF DU PROJET

27. Selon vous, le caractère participatif du projet a-t-il constitué un levier d'intégration du projet localement ?

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Ne sais pas
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord

28. Si vous pensez que le caractère participatif a été un levier d'intégration du projet localement, veuillez préciser en quoi : (plusieurs réponses possibles)

- Par l'adhésion de la population locale
- Par le soutien des collectivités locales
- Par une absence ou une faible opposition au projet
- Par des délais respectés
- Par une absence de contentieux
- Autre, veuillez préciser : ...

29. Selon vous, le caractère participatif du projet a-t-il constitué un frein à l'intégration du projet localement ?

- Tout à fait d'accord
- D'accord
- Ne sais pas
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord

30. Si vous pensez que le caractère participatif a été un frein à l'intégration du projet localement, veuillez préciser en quoi : (plusieurs réponses possibles)

- Il a clivé la population locale
- Il a allongé le temps de montage du projet
- Il a complexifié fortement la prise de décision
- Autre, veuillez préciser : ...

31. Y'a-t-il eu des tensions pendant le projet ?

- Oui, veuillez préciser avec quel(s) type(s) d'acteurs et pourquoi :

...

- Non

32. Le projet a-t-il suscité des vocations à développer de nouveaux projets d'ENR localement ?

- Oui

Si oui, ces projets sont-ils pour tout ou partie participatifs ?

- Oui, veuillez préciser leurs noms et leur commune d'implantation :

Projet 1 :

Projet 2 :

Projet 3 :

...

- Non
 Je ne sais pas.

33. Un autre projet a-t-il servi de modèle au vôtre ?

- Oui, veuillez préciser lequel : ...
 Non

34.

(UNIQUEMENT POUR LES PROJETS REALISES)

Selon vous, quels sont les facteurs internes ou externes qui ont contribué au succès de votre projet ? (question ouverte)

...

(UNIQUEMENT POUR LES PROJETS EN COURS)

Selon vous, quels sont les obstacles (internes comme externes) qu'il reste à lever pour la bonne réalisation de votre projet, (question ouverte)

...

(UNIQUEMENT POUR LES PROJETS ABANDONNES)

Selon vous, quelles ont été les raisons ayant conduit à l'abandon de votre projet ? (question ouverte)

...

QUELQUES INFORMATIONS SUR VOUS POUR CLOTURER LE QUESTIONNAIRE

35. Vous avez participé au projet : (plusieurs réponses possibles)

- En tant que porteur du projet
 En tant que simple sympathisant
 En tant que bénévole
 En tant que financeur du projet
 En tant que salarié de la structure porteuse
 En tant que membre de l'équipe de direction
 En tant que représentant d'une collectivité locale
 En tant qu'accompagnateur externe
 Autre, veuillez préciser : ...

36. Vous êtes :

- un particulier
 un représentant associatif
 un élu local
 un agriculteur
 un représentant d'une structure de promotion des énergies renouvelables
 un représentant d'une collectivité locale
 un représentant d'un développeur privé
 un représentant d'une entreprise (autre que développeur privé)
 Autre, veuillez préciser : ...

37. A titre personnel, prévoyez-vous de participer à un autre projet de ce type dans le futur ?

- Oui
- Non, veuillez préciser pourquoi :

...

38. Si vous le souhaitez, vous pouvez terminer ce questionnaire en utilisant cet espace pour vous exprimer librement sur le sujet : ...

...

SUITES DE L'ETUDE

- Si vous avez connaissance d'**autres projets ENR participatifs qui n'ont selon vous pas été recensés** dans le cadre de cette étude, merci de nous envoyer le **nom du projet** et les **coordonnées complètes de la personne à contacter** (nom, prénom, adresse mail, téléphone) à l'adresse suivante : ...@...
- Des études de cas seront organisées pour compléter les résultats du questionnaire**, si vous êtes intéressé pour participer à cette phase d'enquête qualitative, veuillez indiquer votre adresse mail : ...@... et votre numéro de téléphone : ...
- Si vous souhaitez être tenu informé via l'ADEME des suites de l'étude « Quelle intégration territoriale pour les EnRp ? », veuillez indiquer votre adresse mail : ...@...

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !

ANNEXE 3 : Grille d'entretien de cas d'étude

GRILLE D'ENTRETIEN

Remarque préalable : Hormis pour ceux qui sont habitués à être interviewés, l'entretien est un exercice peu familier dont on ne comprend généralement pas bien le sens. Il convient donc de bien expliquer la manière dont l'entretien va se dérouler pour mettre l'interlocuteur à l'aise.

1. Présentation de l'enquête et du déroulé de l'entretien

Toujours commencer par présenter l'étude et ses enjeux dans les grandes lignes même si on l'a déjà fait au téléphone en amont : une enquête réalisée pour qui? pour quoi ? comment ?

Remarque : il convient de rappeler notre intérêt particulier pour les dynamiques locales et de rester sur une définition du « participatif » ouverte à la discussion dans un premier temps, quitte à présenter « notre » définition en fin d'entretien

Rappeler que nous ne sommes pas l'ADEME mais un bureau d'étude indépendant avec qui ils peuvent s'entretenir librement et en profiter pour garantir l'anonymat dans le traitement des verbatim dans les restitutions écrites.

Remarque : l'anonymat reste évidemment quelque chose de très relatif dans le cas d'une monographie mais il est important de montrer qu'on s'en soucie « autant que faire se peut »

Terminer en demandant l'autorisation d'enregistrer l'entretien.

2. Parcours

Toujours commencer l'entretien par une question ouverte sur le parcours de la personne pour lui permettre d'entrer sereinement dans l'entretien.

Pouvez-vous commencer par me décrire rapidement votre parcours avant d'aborder ce qui vous a conduit à être partie prenante de ce projet?

3. Histoire du projet

Pouvez-vous me décrire votre rôle et votre implication dans le projet?

Initiative/Portage

Pouvez-vous me raconter la naissance du projet?

Qui en a été l'initiateur? (amener la personne à se prononcer sur le caractère individuel ou collectif de l'initiative) Quelles sont, selon vous, ses motivations? (intérêt politique et/ou économique et/ou social, engagement militant,...)

Le projet s'appuie-t-il sur d'autres exemples locaux?

Le contexte local a-t-il joué un rôle dans la naissance du projet? (amener l'interlocuteur, dans la mesure du possible, à s'exprimer sur le contexte politique et économique local et plus largement sur les enjeux territoriaux en lien avec les ENR)

Des éléments conjoncturels ont-ils contribué à l'émergence du projet? (plan climat, TEPOS, schéma régional, appel à projets, événements climatiques particuliers : tempêtes, inondations,...)

Qui porte le projet aujourd'hui? Sous quelle forme? Quelles sont les motivations du ou des porteurs de projet?

Quelles ont été les grandes étapes du projet jusqu'à aujourd'hui? (amener la personne à bien préciser les dates clés même de manière grossière)

Quelles sont les évolutions possibles ou prévues du projet en matière de portage?

En quoi le projet apparaît-il participatif selon vous? (la question pourra être reposée de manière plus précise plus tard mais elle sert ici à faire la transition)

Montage technique, juridique et financier

Quel accompagnement dans le montage technique du projet? (conception du projet, choix du types d'énergie, choix du/des lieux d'implantation, choix de la forme juridique, ampleur du projet en les interrogeant notamment sur la puissance développée ou envisagée...) (amener l'interlocuteur à préciser d'où viennent les compétences et ressources mobilisées)

Quel accompagnement dans le montage financier? modes de financement, répartition du financement entre les différents acteurs (amener l'interlocuteur à préciser autant que possible la répartition des parts de capital en particulier la part des « citoyens »)

Bien distinguer le rôle et la place des différents acteurs dans cet accompagnement : développeurs privés, collectivités, réseaux spécialisés,...

Quelles ont-été les difficultés rencontrées lors du montage?

Des tensions sont-elles apparues au moment du montage du projet? (quelle que soit la réponse, demander de préciser avec qui et sur quoi)

Quelles facilités vs quels obstacles dans le montage du projet?

Gouvernance du projet

Quels modes de décision...pendant le montage du projet? ...une fois le projet réalisé?

Quels dispositifs d'information, concertation, participation ...en amont du projet? ...pendant le projet? Quelle continuité en aval ? (restitution de la concertation, ouverture de la gouvernance)

Quelle place laissée aux citoyens, aux collectivités, dans la prise de décision au final?

Demander de préciser « concrètement » comment se prennent les décisions en prenant un exemple de réunion d'une instance de pilotage (amener l'interlocuteur à s'exprimer sur la question de la légitimité des différents acteurs en présence et en creux d'identifier des éventuels rapports de force)

Quelles évolutions dans la répartition des rôles (du pouvoir) des uns et des autres au sein des instances de pilotage?

Une fois le projet mis en exploitation, le mode de gouvernance reste-t-il ouvert à l'arrivée de nouveaux acteurs, en particuliers des citoyens?

Quels leviers vs quels freins dans la gouvernance « participative » du projet?

4. Retombées/impacts sur le territoire

Quels sont les bénéfices du projet sur le plan environnemental, économique, social, politique?

Le projet a-t-il donné lieu à une restructuration des activités sur le plan local?

Quelle insertion des entreprises locales?

Quel impact en termes d'emplois locaux créés?

Quelle influence sur la sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques des acteurs locaux? Le projet a-t-il donné lieu à d'autres mesures connexes de maîtrise de l'énergie et au développement plus général des ENR?

Quels ont été les éléments marquants du projet selon vous?

Quelle évaluation du projet au final selon le rapport entre le temps et l'argent investi et les impacts sur le territoire?

Le projet a-t-il servi d'exemple à d'autres projets sur le plan local ou national? Quels conseils à donner à de futurs porteurs de projet de ce type?

Le projet va-t-il évoluer dans un avenir proche?

Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ?

5. Fin de l'entretien

Y'a-t-il quelque chose dont nous n'avons pas parlé qu'il vous semble utile d'évoquer pour mieux comprendre votre projet?

Terminer en abordant la restitution des résultats.

Demander éventuellement à la personne de nous orienter vers d'autres contacts si besoin.

ANNEXE 4 : Etudes de cas

Se reporter au document joint

Sigles et acronymes

ALE	Agence locale de l'énergie
ALE-08	Agence locale de l'énergie du climat des Ardennes
ASL	Association syndicale libre
CCCP	Communauté de communes des Crêtes Préardennaises
CCHL	Communauté de communes de la Haute Lande
CCPSC	Communauté de communes Plaine Sud de Caen
CCPV	Communauté de communes de la Picardie Verte
CET	Contribution économique et territoriale
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CODOA	Contrat Ouvrant le Droit à l'Obligation d'Achat
COP	Conférence of parties
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
EDF	Electricité de France
ENR	Energie renouvelable
ENRp	Energie renouvelable participative
EPL	Etablissement public local
ERDF	Electricité réseau distribution France
ESS	Economie sociale et solidaire
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
IFER	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau
ISR	Investissement socialement responsable
kW	Kilowatt
M€	Million d'euros
MW	Mégawatt
MWh	Mégawatt heure
PC	Permis de construire
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCET	Plan climat énergie territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
POS	Plan d'occupation des sols
PQR	Presse quotidienne régionale
PV	Photovoltaïque
RI	Retour sur investissement
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SAS	Société par actions simplifiée
SCA	Société en commandite par action
SCI	Société civile immobilière
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SEM	Société d'économie mixte
SEML	Société d'économie mixte locale
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
TEPOS	Territoire à Energie POSitive

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr